UNIVERSITÉ DE TOULOUSE — FACULTÉ DE DROIT

Les Doctrines Economiques au XVIIIme siècle

Jean-François MELON

ÉCONOMISTE

THÈSE POUR LE DOCTORAT ÈS SCIENCES POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

PAR

J. BOUZINAC

AVOCAT



TOULOUSE

IMPRIMERIE OUVRIÈRE

53, Rue Bayard, 53

—

1906

Les Doctrines Economiques au XVIIIme siècle

Jean-François MELON

ÉCONOMISTE

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE — FACULTÉ DE DROIT

Les Doctrines Economiques au XVIIIme siècle

Jean-François MELON

ÉCONOMISTE

THÈSE POUR LE DOCTORAT ÈS SCIENCES POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

PAR

J. BOUZINAC

AVOCAT



TOULOUSE

IMPRIMERIE OUVRIÈRE

53, Rue Bayard, 53

1906

FACULTÉ DE DROIT DE TOULOUSE

Président de la Thèse : M. GHEUSI.

Suffragants { MM. HOUQUES-FOURCADE.
MARIA.

La Faculté n'entend approuver ni désapprouver les opinions particulières du candidat.

BIBLIOGRAPHIE

ŒUVRES DE MELON

Mahmoud le Gaznévide, paru en 1729 sous ce titre :

MAHMOUD LE GAZNÉVIDE,

histoire orientale (fragments traduits de l'arabe avec des notes), à Rotterdam, chez Jean Hofhoudt, 1729.

L'Essai politique sur le Commerce, paru pour la première fois en 1734, sous le titre suivant :

ESSAI POLITIQUE SUR LE COMMERCE,

où l'on ébauche les principales matières qui en font l'objet par rapport à une Nation en général, comme Denrées, Habitants, Colonies, Esclaves, Compagnies exclusives, Gouvernement, Industries, Luxe, Valeurs numéraires, Monnoyes, augmentation ou diminution d'icelles, le Change et le Crédit public.

MDCCXXXIV

La deuxième édition, augmentée de sept chapitres, parut en 1736 ; la troisième. avec le nom de l'auteur et de l'éditeur (Chaugnion, à Amsterdam), en 1742 ; la quatrième, en 1754 ; la cinquième, en 1761. La dernière édition est celle de la *Collection des Grands Economistes,* parue chez Guillaumin, en 1843.

Annuaire de la Corrèze, 1839.

Archives de la Corrèze : Pièces relatives aux Melon, gens du roi, de 1689 à 1708.

AUDOUI. — Melon dans la nouvelle biographie générale. Didot-Hœffer.

Autographes des personnages ayant marqué dans l'histoire de Bordeaux. Bordeaux, 1895, V. Melon.

Autographes des archives de M. Armand Simon. Sept lettres de Melon à M. Mensat.

Autographes des archives de M. J.-B. Champeval. Dix lettres de Melon à M. Malaurie.

Barbier. — Dictionnaire des ouvrages anonymes, 1875, in-8°, p. 14.

Baudrillart (H.). — 1° Histoire du luxe, 4 vol., in-8°, t. I, p. 3.

Baudrillart (H.). — Manuel d'économie politique, 1878, in-12, p. 441.

Beccaria. — Discours d'inauguration du cours d'Economie politique de Milan, le 6 janvier 1769. Traduction dans les Ephémérides du citoyen de 1769, p. 14.

Beaumelle (La). — Vie de Maupertuis, 1856, in-12, pp. 11 et 12.

Beuchot. — Article sur Melon dans la Biographie universelle Michaud.

Blanqui. — Histoire de l'Economie politique, 1860, 2 vol. in-12, t. II, p. 364.

Bonnelye (F.). — Histoire de Tulle. Tulle, 1850-56, in-12, 2 vol., t. II, pp. 141, 142.

Broglie (E. de). — Revue *Le Correspondant*, 25 avril 1895. Le salon de la marquise de Lambert.

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze. Tulle, 1880, p. 323; 1896, p. 43.

Catalogue de la bibliothèque de Montesquieu au château de la Brède (inédit).

Du Chatelet (marquise). — Lettres (édit. anc.), 1882, in-18, pp. 181, 183, 240.

Cochut (E.). — Les Economistes français au dix-huitième siècle, *Revue des Deux-Mondes*, 15 février 1844, pp. 594-596.

Cossa (Luigi). — Histoire des doctrines économiques, 1899.

Couderc. — Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Bordeaux, p. 467.

Dairé. — Préface à l'Essai sur le Commerce dans la Collection des grands économistes. Guillaumin, édit., Paris, 1843.

Desfontaines. — Observations sur les écrits modernes, 1735 et suiv., in-12, t. XIII, p. 289-305.

DESLANDES. — Lettre sur le luxe, Francfort, 1745, in-8°, pp. 35 à 52.

DIONNET (Georges). — Le Néomercantilisme. Thèse pour le doctor., Paris, 1901.

DIDEROT.— Œuvres complètes. Edit. Assesat et Tourneux, 1877. 20 vol. in-8°, t. IV, p. 82.

DRUJON. — Les livres à clef, 1885, in-4°, t. I, col. 567.

DUPONT DE NEMOURS. — Ephémérides du citoyen, année 1769, note de la p. 143.

DUTOT. — Réflexions politiques sur le commerce et les finances. Avertissement de l'auteur. Collection des grands Economistes, p. 846.

ESPINAS (A.). — Histoire des doctrines économiques, in-12.

ESPINAS (A.). — La Philosophie sociale du dix-huitième siècle et la Révolution.

ESPINAS (A.). — La dissolution du mercantilisme. *Revue de Sociologie*, mars 1902.

FAGE (R.). — Le vieux Tulle, pp. 295, 296.

FORBONNAIS. — Eléments du commerce, 1754, t. II, p. 297.

GARNIER (J.). — Traité des finances, 1872, in-8° pp. 204 et 310.

GARNIER (J.). — Traité élémentaire d'économie politique.

Gazette de France.— Année 1764, 2 janv.

GENOVESI. — Biblioteca economista. Torino, 1852 ; in-4°, t. III.

GERDIL (cardinal). — De la nature et des effets du luxe avec l'examen des raisonnements de M. Melon. Turin, 1768 ; in-8°.

GONCOURT (E. et J. DE). — Portraits intimes du dix-huitième siècle, in-12, 1857, p. 64.

GRIMM. — Correspondance littéraire, etc. (édit. Tourneux, 1877), t. I, p. 128.

INGRAM (J.-K.).— Traduct. de Varigny. Histoire de l'Economie politique, 1893, in-12, p. 88.

Journal des Savants. — 1736, p. 496 ; 1738, p. 471.

Journal de Trévoux. — Mars 1735, p. 542 ; octobre 1736, p. 2154.

Journal de Verdun. — 1736, in-12, t. II, pp. 1779-81.

JUGE. — Biographie des hommes célèbres du Limousin (ouvrage inédit), Tulle.

LABAT (Th.). — L'Economie politique à l'Académie de Bordeaux pendant le dix-huitième siècle. (Actes de l'Académie, 1888, 1er semestre).

LABOULAYE (E.). — T. I de son édition de Montesquieu (1875, in-8°) ; notes de la p. 17.

LA HARPE. — Cours de littérature, t. XVII, p. 241.

LA HARPE. — Philosophie du dix-huitième siècle, t. I. p. 258.

LAVERGNE (L. DE). — Les Economistes français du dix-huitième siècle, p. 61, 1870, in-8°.

LAW. — Lettre au duc de Bourbon. Collect. des Economistes français, t. I, p. 643.

LÉRIS (DE). — La comtesse de Verrue, 1881, in-12, p. 192.

LEROY-BEAULIEU (P.). — Traité théorique et pratique d'Economie politique, 1896, t. I, p. 67 et t. III, p. 369.

Lettres patentes du roy portant établissement d'une Académie à Bordeaux. Titre sur parchemin aux archives de la Gironde.

LEVASSEUR (E.). — Recherches historiques sur le système de Law, 1854, in-8° ; préface et pp. 321-322.

MAC-CULLOCH (J.-R.). — The Litterature of Political Economy-London, 1845, in-8°, pp. 60-1.

MARAIS (M.). — Journal et Mémoires, t. III. p. 60.

MARTIN (H.). — Histoire de France. Louis XV, chap. I.

MAUPERTUIS. — Eloge de M. de Montesquieu. Berlin 1755, in-8°, pp. 39-45.

MONOD (G.). — Bibliographie de l'Histoire de France, 1888, in-8°. p. 360.

MORERI. — Le grand Dictionnaire historique. Edit. de 1759. Melon.

ONCKEN (A.). — Geschichte der Nationalökonomie, 1re part. Leipzig, 1902.

PARIS-DUVERNEY. — Examen des Réflexions politiques sur les finances et le commerce. La Haye, 1740; 2 vol. in-12.

PONS (abbé DE). — Œuvres, 1738, in-12.

QUÉRARD. — Les Livres à clef. Bordeaux, 1873 ; in-8°.

RAMBAUD (Joseph). — Histoire des doctrines économ. Lyon, 2me édit., 1902.

REBIÈRE. — Melon l'Economiste. Tulle, 1896. Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, p. 43.

ROUSSEAU (J.-J.). — Œuvres complètes, 1852 ; in-4°, t. I, p. 507.

SAINTE-BEUVE. — Causeries du lundi, t. XIII, p. 142.

SAY (J.-B.). — Traité d'économie politique, 1870, in-8°, 7e édit., p. 531.

SAY (Léon) et CHAILLEY. — Nouveau dictionnaire d'Economie politique. Melon. — Granier, éditeur.

SCHELLE (G.). — Dupont de Nemours et l'Ecole physiocratique, 1888, in-8°, p. 13.

SMITH (Adam). — Collection des grands Economistes. Note au bas de la page 385.

STOURM (R.). — Bibliographie historique des finances de France au dix-huitième siècle ; 1895, in-8°.

TURGOT. — Collection des grands Economistes. Lettres inédites à Caillard.

VIAU. — Histoire de Montesquieu, 1877, in-8° pp. 41-2.

VIDAL (Ch.). — Melon, sa vie et ses œuvres. (Journal l'*Album de la Corrèze*, nos des 1er août et 15 septembre 1856.)

VILLENEUVE-BARGEMONT. — Histoire de l'Economie politique, 1841, 2 vol. in-18, t. II, pp. 50-51 ; pp. 55-56.

VOLTAIRE. — Œuvres complètes. Garnier, édit., Paris, 1878. — Lettre de Melon à la comtesse de Verrue, t. X, p. 89 ; Les Ecrivains du siècle de Louis XIV : Lamotte-Houdar, t. XIV, p. 88 ; Encyclopédie : Blé, t. XVIII, p. 7 ; Observations sur MM. Jean Law, Melon et Dutot, t. XXII, p. 359. (Ces observations ont paru dans le tome XXIX de la *Bibliothèque Française* sous le titre de : Lettre de M. Voltaire à M. Thiriot.) — *Le Mondain* et *La Défense du Mondain*, t. X, p. 83 et suiv.

INTRODUCTION

Un homme qui fut à la fois un économiste, un financier et un littérateur, qui vécut dans les salons et dans les bureaux, au milieu des affaires et des conversations des beaux esprits, ayant effleuré un peu tout sujet, écrit un jour, très frotté de l'esprit nouveau, un livre, presque un manuel, où se trouvent réunies toutes les questions intéressant le commerce et les finances. Or, cet homme a été le disciple ardent et appliqué d'un financier génial mais utopiste ; il a vu sa gloire et sa chute : en sorte que son œuvre, bien que procédant de ce maître, a profité de la leçon des événements et conclut avec plus de mesure et de sagesse.

Melon, à plusieurs titres, intéresse : c'est un esprit sain et original, qui ne s'embarrasse pas de préjugés et ne craint point d'aller les chercher n'importe où pour les combattre, s'il croit avoir raison ; il a son libre jugement sur tout sujet : il est l'homme du dix-huitième siècle encyclopédique

et raisonnant ; l'étudier, c'est étudier encore dans un de ses chaînons le mouvement de la pensée à l'époque de préparation intellectuelle qui amènera la Révolution.

C'est aussi un critique avisé de l'Economie politique : il a la vue longue ; bien des questions qu'il aborde sont encore d'actualité ; il y a dans son œuvre beaucoup de propositions nouvelles que l'on trouvera développées dans les Ecoles postérieures. Il est néomercantiliste et il ne l'est plus. Il est déjà parmi les précurseurs des Physiocrates ; en vérité, il n'appartient de bon à aucune Ecole : il est lui-même ; et c'est la première raison qui nous détermine à l'étudier.

Mais encore il a un autre mérite : le premier, il a abordé de front toutes les questions d'Economie politique ; ainsi a-t-il participé à la fondation de cette science. Il y avait déjà le traité de Monchrestien. Mais bien que celui de Melon ne soit pas ordonné avec un grand soin, celui de Monchrestien le dépasse encore par l'absence complète de méthode et de plan, les contradictions et la difficulté à s'expliquer.

Du parler assez inintelligible (1) des financiers et économistes, Melon a fait une langue claire,

---

(1) Il faut cependant faire une réserve au sujet des écrits de Law.

compréhensible pour tous. Son *Essai* est aussi plus complet, quoique superficiel.

Melon s'était aperçu du peu de faveur dont jouissaient en général dans le public les questions financières et économiques ; il voyait les esprits trop préoccupés de littérature et de philosophie ; il écrivit son livre pour réagir contre ce discrédit et mettre à la portée de tous, à une époque d'encyclopédie, un traité rapide, clair et complet, pour faire connaître ces questions ignorées ou dédaignées et engager les gens à y réfléchir. Car il apporte cette idée encore neuve, qui va faire son chemin dans les grands esprits du moment, que chacun doit prendre part au gouvernement : « Il est grand à des empereurs chinois d'avoir, par des ordonnances, demandé à leurs sujets des avis sur le gouvernement, de les avoir exhortés à parler avec liberté et d'avoir souvent profité de ce qu'ils ont osé blâmer dans la conduite de leur souverain (1). » Il y avait d'autant plus de courage à s'exprimer ainsi que quelques années auparavant le livre de Vauban : *La Dîme Royale*, et celui de Boisguilbert : *Le Factum de la France* avaient valu à leurs auteurs de sévères proscriptions et même au dernier un exil au fond de l'Auvergne.

---

(1) *Essai sur le Commerce.* — Melon, *Collection des Grands Economistes,* chap. XXV, p. 828.

*
* *

Le livre de Melon, comme le fait justement remarquer Daire (1), a une réelle valeur historique, car il nous éclaire sur l'histoire générale de l'Economie politique. Nous y apercevons nettement, au moment même de la naissance de cette science nouvelle, l'Economie politique, deux écoles antagonistes et qui subsisteront jusqu'à nos jours : l'Ecole française, représentée déjà par Vauban et Boisguilbert, se préoccupant surtout de la distribution des richesses et envisageant le problème du point de vue social et humanitaire ; l'Ecole anglaise, avec Craunt, William Petty, Davenant, Child, Mun, Law, étudiant à peu près exclusivement les phénomènes de la production, aux idées plus étroites, se renfermant strictement dans le cercle de la nationalité.

Ces deux tendances se retrouvent dans le livre de Melon, non pour s'y combattre, mais pour s'y combiner ; il est demeuré en partie disciple de son maître Law, mais il s'est franchement séparé de l'Ecole anglaise sur beaucoup de points. Sa méthode comparative et historique, son nationalisme singulièrement élargi, les idées de liberté et de bien général sans cesse invoquées par lui, le ran-

---

(1) Notice sur Melon. *Collection des Grands Economistes*, p. 704.

gent bien plutôt dans l'Ecole française, celle qui prépare la Révolution, par son effort de dévouement et de fraternité.

On lui a reproché beaucoup un chapitre sur l'Esclavage (1), et Daire s'exclame avec indignation « qu'il est déplorable qu'il ait été écrit par une plume française. » Nous ne savons, pas plus que Voltaire, lui en faire un véritable reproche ; il parlait la langue de son temps, mais avec plus de logique ; la morale de l'époque trouvait tout naturel l'esclavage dans nos colonies ; Melon n'invente pas le principe, il demande seulement sa généralisation pour des motifs d'humanité ; il nous expose que cette condition serait préférable, plus douce, plus familiale et plus productive par

---

(1) M. Cochut (article de la *Revue des Deux-Mondes*, 15 février 1844 : *Les Economistes français au dix-huitième siècle*) fait remarquer parmi les contradictions de l'ouvrage celle-ci : « Melon parle souvent de liberté au cours du livre et écrit un chapitre sur l'esclavage. » Cette contradiction n'est pas aussi choquante que le prétend Cochut : D'abord, la théorie de l'esclavage exposée par Melon n'est pas contraire à son principe de la liberté : « La liberté, dans un gouvernement, ne « consiste pas dans une licence à chacun de faire ce qu'il juge « à propos, mais seulement de faire ce qui n'est pas contraire « au bien général. » (Melon, *Ess. sur le Comm.* — Collection précitée, p. 756), et Melon admet précisément que l'institution de l'esclavage est plus conforme au bien général. En second lieu, Melon ne fonde pas l'esclavage sur la violence, mais sur l'intérêt commun des deux parties, réglé par des conventions particulières « toujours tempérées par la loi. » Il espère, en résumé, de cette institution un adoucissement même dans les rapports d'employeur à employé et le meilleur profit pour la nation.

surcroît que celle de la domesticité. Il se peut qu'il se soit trompé, mais on ne peut lui reprocher d'avoir parlé ainsi sans souci de la morale. (V. *infra*, p. 13.)

* * *

On a porté sur Melon des jugements assez différents, mais qui confirment en fin de compte ce que nous venons d'en dire. Son livre, au début, eut un grand succès. Puis, l'Ecole physiocratique ayant définitivement ruiné les théories néomercantilistes, on l'oublia, et les économistes du dix-neuvième siècle l'ont, sinon ignoré, du moins peu étudié.

Il a cependant suscité à toutes les époques de grands enthousiasmes; quelques-uns sont certainement exagérés ; par exemple, Th. Labat écrit dans *Les Annales de l'Académie de Bordeaux* (1) :

« Les nouveaux éditeurs n'ont accordé qu'une attention médiocre aux points les plus importants de ce mémoire, notamment à ceux relatifs à la répartition du travail par spécialité, à la cherté générale, aux rapports nécessaires entre débiteurs et créanciers, et cependant ces idées émises par Melon avec une précision, une sûreté et une justesse de vue remarquables, constituent le nœud

---

(1) *Annales de l'Académie de Bordeaux,* 1er semestre 1888. — *L'Economie politique à l'Académie de Bordeaux pendaat le dix-huitième siècle.*

de la question sociale ; et si nos grands Economistes du dix-neuvième siècle, au lieu de suivre la fausse piste de l'Ecole anglaise, avaient pris pour point de départ de leurs études le mémoire de Melon, ... ils auraient depuis longtemps trouvé la solution du problème social... »

« ... Les Economistes français du dix-neuvième siècle n'ont pas été tendres pour Melon. Au lieu de suivre la voie que leur avait tracé ce grand Economiste, ils ont préféré se lancer dans des voies nouvelles qui, malheureusement, au lieu de les conduire à la vérité, comme ils l'espéraient, les ont amenés tout droit à la confusion et à l'erreur. »

C'est placer un peut haut Melon, qui ne visait pas à être si grand. Cette appréciation de Villeneuve-Bargemont est plus mesurée et plus juste.

« Melon et Forbonnais, attachés par plusieurs points au système mercantile, sont les premiers écrivains français qui aient traité méthodiquement les différentes questions du commerce et des finances.

« ... Bien qu'on puisse reprocher à Melon d'avoir partagé avec trop d'ardeur les théories du banquier écossais, son *Essai politique sur le Commerce* est demeuré comme un monument de raison et de sagesse pratique, très à consulter encore aujourd'hui dans les intérêts de la France (1) ».

---

(1) *Histoire de l'Economie politique,* t. I, pages 50 et 55.

Dans son éloge de Montesquieu, Maupertuis écrit sur Melon :

« Ce n'est point dans ce moment l'amitié qui m'aveugle, ni la mémoire d'un ami qui est mort dans mes bras ; mais je ne craindrai pas de mettre son *Essai politique sur le Commerce* au rang de ce qu'il y a de mieux en ce genre dans le livre de l'Esprit des lois (1). »

Voltaire, qui estimait beaucoup l'auteur, le loue cependant avec restriction :

« Les principes du commerce sont à présent connus de tout le monde ; nous commençons à avoir de bons livres sur cette matière. L'*Essai sur le Commerce*, de M. Melon, est l'ouvrage d'un homme d'esprit, d'un citoyen, d'un philosophe : *il se sent de l'esprit du siècle*, et je ne crois pas que du temps même de M. Colbert, il y eut en France deux hommes capables de composer un tel livre. Cependant il y a bien des erreurs dans ce bon ouvrage, tant le chemin vers la vérité est difficile (2). »

Diderot lui-même, qui ne le goûte pas, ne peut s'empêcher de lui reconnaître le mérite, comme le fait Voltaire, d'avoir été un fondateur de l'Ecomie politique, et son éloge, plein de réticences, est peut-être celui qui va le plus loin :

---

(1) *Eloge de Montesquieu.* Berlin, 1755, pages 39-45.

(2) *Observations sur MM. Jean Law, Melon et Dutot.* — *Œuvres complètes,* t. XXII, page 360. Garnier, éditeur.

« Je ne fais pas un cas infini de Melon, je le crois très superficiel, je suis bien loin d'assurer la justesse de ses idées ; mais un mérite qu'on ne saurait lui contester, et ce n'est pas un petit mérite, c'est d'avoir été le premier dans ces derniers temps qui ait remué les matières économiques. *Sans lui peut-être, toute l'Ecole économique serait encore à naître* (1). »

Ses adversaires même lui rendent justice, et Dutot écrit : « Quoique je ne sois pas du sentiment de l'auteur par rapport aux monnaies et que je crois avoir prouvé invinciblement le sentiment opposé au sien, il y a dans son ouvrage tant d'autres choses excellentes, que ces observations ne lui pourront jamais faire aucun tort (2). »

Les Physiocrates, qui ne voulurent point reconnaître en lui un devancier, lui furent moins favorables. Dupont de Nemours déclare qu' « il ne mérite pas l'honneur d'être nommé (3). »

---

(1) *Ephémérides du Citoyen,* 1769, Garnier, éditeur, t. IV, page 81.

(2) Dutot. *Avertissement de l'auteur* en tête des *Réflexions sur le Commerce.* – *Collection des Grands Economistes,* page 846.

(3) « Pour M. Melon, l'avocat du Luxe, qui confond le gaspillage des richesses avec leur source, qui demande qu'on ne permette la circulation du blé de province en province qu'après avoir eu l'état exact de la quantité recueillie dans chacune et le dénombrement....., il ne méritait pas l'honneur d'être nommé. » Dupont de Nemours. *Ephémérides du Citoyen,* 1769. Note de la page 143.

Turgot, il est vrai, protesta contre cette injuste appréciation (1).

*
* *

Pour les raisons qui ont été données et aprés les écrivains cités, il a paru à l'auteur de ce travail digne de son étude, l'évocation d'une figure un peu méconnue aujourd'hui, qui a cependant une place — que les uns voudraient même considérable — dans l'histoire des doctrines économiques.

De ce dix-huitième siècle, qui contient les germes des grandes découvertes et des grandes révolutions, il n'est pas une figure parmi celles du premier et du deuxième plan qui n'offre son intérêt, et souvent celles du deuxième sont nécessaires pour comprendre celles du premier.

C'est pourquoi, tout en ne classant pas Melon parmi les génies et en lui conservant son rang modeste, il demeure une figure intéressante et curieuse qu'il importait une fois d'esquisser.

---

(1) « Dupont a jugé bien sévèrement M. Melon et M. Melon le fils a jugé bien sévèrement M. Dupont. Le sentiment de M. Melon est juste et naturel, mais il n'est pas à la vraie place pour juger. J'aimerai mieux que Dupont n'ait pas dit ce qu'il a dit, parce que *je ne pense pas ce qu'il a dit à beaucoup près,* et que j'estime le tour d'esprit de M. Melon le père, malgré les erreurs de son ouvrage. » Turgot. Lettres inédites à Caillard. *Collection des Grands Economistes.*

PREMIÈRE PARTIE

La Vie et l'Homme

Jean-François Melon (1) naquit à Tulle, le 26 juillet 1675 (2). Il appartenait à la famille des Melon, « gens du roi », à Tulle, au dix-septième et au dix-huitième siècles, c'est-à-dire membres du Parquet. Il se destinait ou on le destinait au barreau. Ayant terminé ses études de droit, il quitta bientôt et définitivement sa ville natale et vint s'installer à Bordeaux, dans l'intention d'y exercer la profession d'avocat. Mais il y fit la connaissance de savants et hommes de lettres, et suivant les tendances de son esprit naturellement disposé à toutes les études, il délaissa tôt le barreau pour s'occuper simultanément de sciences, de littérature, de finances et d'économie politique.

En 1708, il fut nommé, par lettre de provision du 22 août, à l'office d'inspecteur des fermes

---

(1) Appelé aussi Nicolas Melon dans certaines *Tables générales* de Voltaire et Jean-Baptiste par Marvaud.

(2) Les lettres de provision de Jean-François Melon, nommé inspecteur des fermes à Dax, signalent comme joint à la pièce l'acte baptistaire du 26 juillet 1675.

générales, gabelles, entrées et sorties du royaume en la direction de Dax (1).

Melon résidait à Bordeaux et faisait seulement quelques tournées dans les Landes. Ses relations dans les sciences et dans les arts s'élargirent peu à peu, et à mesure qu'il pénétrait mieux ce milieu de savants, de philosophes et de littérateurs, où s'agitaient toutes les questions du temps, il prenait de plus en plus les manières de penser et les habitudes d'esprit du siècle nouveau. Entre quelques Bordelais de mérite et de goût, il se plut à des entretiens réguliers sur les arts, les sciences et la littérature : ils constituaient déjà une Académie ; pour en avoir officiellement le titre, il leur manquait uniquement l'approbation et l'autorisation royales. Sous les auspices du duc de la Force, la bienveillance royale accorda lettres patentes du 5 septembre 1712 pour la fondation d'une Académie de Bordeaux, dont le duc de La Force était nommé *protecteur* (2). Ces lettres patentes furent enregistrées au Parlement de Bordeaux par arrêt du 3 mai 1713.

Melon fut d'abord nommé secrétaire perpétuel de l'Académie pour la section des sciences, puis en 1720, directeur.

---

(1) Voir dans la monographie de M. Rebière, les lettres de provision.

(2) Voir dans les *Archives de la Gironde*.

Il y présenta lui-même et plus tard, après son départ pour Paris, il y fit présenter plusieurs dissertations sur tous les sujets. La plupart paraissent perdues; on n'a conservé à Bordeaux que les titres de quatre d'entre elles :

1° Sur les opinions des philosophes touchant les principes naturels;

2° Sur les sciences et sur leur usage;

3° Sur le mouvement diurne de la terre;

4° Sur la lune.

Montesquieu, alors à Bordeaux, faisait également partie de l'Académie; il y lut plusieurs dissertations scientifiques sur le mécanisme de l'écho, sur l'usage des glandes rénales, etc. Quelques-unes de ces dissertations furent publiées plus tard.

Melon et Montesquieu commencèrent de s'y lier. Nous savons par les écrits de Maupertuis et de l'abbé Le Blanc qu'ils demeurèrent toujours grands amis. Après avoir vécu ensemble à Bordeaux, ils continuèrent d'entretenir de loin des relations quand Melon fut appelé à Paris. En 1722, Montesquieu allait l'y rejoindre. Il n'est pas douteux qu'ils ont exercé l'un sur l'autre une influence réciproque très grande : l'analyse de leurs œuvres en montre, en effet, la parenté d'esprit.

Par un acte du 22 février 1715, Melon était intéressé dans les affaires du roi et nommé inspecteur de cinq grosses fermes. Mais un édit

du roi (octobre 1716) (1) supprima les offices d'inspecteur des fermes générales. Melon dut cesser ses fonctions.

A la fin de 1715, après la mort de Louis XIV, le duc d'Orléans devenu Régent emprunta à l'entourage du duc de Bourgogne l'idée de la polysinodie ou collégialité des fonctions gouvernementales. Le duc de La Force fut appelé dans cette organisation à composer le conseil des finances; pour l'aider dans sa tâche administrative, il appela auprès de lui Melon, auquel il avait toujours accordé protection et confiance. Celui-ci quitta donc Bordeaux, probablement dans le cours de l'année 1716; il y entretint de loin les relations qu'il avait déjà faites (2) et continua d'être un membre actif de l'Académie dont il avait été le principal fondateur; il y fit lire, en effet, des dissertations, il prit même part aux élections, comme l'atteste un billet manuscrit (3), dans lequel Montesquieu lui demande sa voix pour M. Bel.

Le système de la collégialité eut une courte existence; les conseils furent dissous après une expérience malheureuse de quelques mois.

---

(1) Voir monographie de M. Rebière.

(2) Lettres de Melon à Mairan, membre de l'Académie de Bordeaux; à Mensat et Malaurie.

(3) Autographe. *Archives historiques de la Gironde.*

Melon passa dans les bureaux du contrôleur général d'Argenson, qui le nomma quelques temps après Inspecteur général des fermes de Bordeaux (1). Ce poste ne parut plus lui convenir ; il y resta très peu de temps, et, cédant sans doute — car on ne connaît aucune précision sur ce point — aux propositions de l'abbé Dubois, il vint travailler sous les ordres du ministre des affaires étrangères. Il fut probablement employé par ce ministre à quelque négociation avec l'Angleterre dans le courant de l'année 1717. Ce fut pendant ce voyage qu'il eut la première connaissance de la *Fable des Abeilles,* de Mandeville, dont il a subi l'influence et reproduit quelques-unes des idées. Ce livre, paru déjà en feuille volante en 1706, fut édité avec un commentaire de l'auteur en 1714 ; il fit scandale, une polémique très vive s'engagea contre lui ; elle était dans son plein en 1717, lors du séjour de Melon en Angleterre ; il n'est donc pas douteux qu'il en ait entendu parler. Probablement même, il s'en instruisit, et, séduit par la théorie, en retint quelques applications, par exemple au sujet du luxe ou de l'organisation de l'industrie.

---

(1) Les *Mémoires de d'Argenson* ne donnent aucun renseignement sur Melon.

L'abbé Le Blanc nous dit encore qu'à la suite de ses travaux au ministère des affaires étrangères, Melon obtint du duc d'Orléans une pension de 1.000 écus, qui lui fut toujours conservée.

En 1718, il quitta le service de Dubois. On ne sait encore pourquoi. Déjà instruit des finances, il fut sans doute séduit par les théories du banquier Law et s'efforça d'entrer à son service pour collaborer à l'œuvre qu'il approuvait. Il devint son premier secrétaire. Il fut apprécié de ce nouveau maître comme de ceux qu'il avait déjà servis. Dans les mémoires justificatifs que Law adressait de Londres, en 1724, au duc de Bourbon, il écrivait au sujet de son ancien secrétaire : « J'avais chargé le sieur Melon de cette affaire (1) ; il était un de mes secrétaires ; je l'avais connu honnête homme et je me reposais sur lui sans entrer dans le détail de cette dépense, quoi qu'elle fut considérable....

» ... Je suis informé que feu Mgr le duc d'Orléans avait employé Melon comme son secrétaire et qu'il est a présent auprès de Votre

(1) Il s'agit de l'affaire des laboureurs et artisans allemands que l'on fit venir au nombre de quatre mille pour peupler la Louisiane, où ils ne furent jamais transportés ; quelques centaines vécurent en attendant leur départ dans le port de Lorient et finirent par retourner plus misérables dans leur pays. Voir Melon. *Collection précitée,* page 723.

Altesse Sérénissime dans la même qualité ; il pourra l'informer de ce qui en est (1). »

Il resta auprès de Law jusqu'à la chute du système, en 1720, et passa au service du Régent jusqu'à la mort de ce dernier. Celui-ci faisait un cas très grand de son secrétaire : « Il passait des heures entières à discuter avec lui les points les plus importants de son administration (2). » Ils auraient même travaillé ensemble à une nouvelle émission de papier (3), et Voltaire, prêtant au duc d'Orléans le projet de rappeler Law, réfugié et oublié à Venise, et de faire revivre son système, ajoute : « Son secrétaire Melon, esprit systématique, très éclairé, mais chimérique, lui avait inspiré ce dessein et l'y confirmait de jour en jour (4). »

Le savoir et l'intelligence de Melon reçurent encore de plus grands hommages : il fut consulté par le roi même pour des affaires considérables sur le commerce ou la finance.

Après la mort du Régent, en 1723, il devint secrétaire du duc de Bourbon ; ce fut sa dernière place ou la dernière que l'on puisse connaître. Les détails sur sa vie manquent dès lors ; on ne peut

---

(1) Law. *Collection des Grands Economistes,* page 643.
(2) *Nouveau Dictionnaire historique de 1772.* Melon.
(3) Marais. *Journal et Mémoire,* t. III, page 60.
(4) Voltaire, t. XV, page 171. Edit. Garnier.

que conjecturer sur l'emploi des dernières années de sa vie.

En 1728, Melon n'avait encore rien écrit. Son premier ouvrage fut une histoire allégorique qui présente un faible intérêt.

Il avait pénétré toutes les affaires de son temps, et comme Vauban qui avait touché à toutes les misères, il avait touché à tous les vices des systèmes. Nul n'avait mieux approché les gouvernements ; tout naturellement il en pouvait être l'historien et mieux encore le critique avisé ; il composa donc une histoire satirique de la Régence ; elle parut en Hollande, en 1729, sous ce titre :

MAHMOUD LE GAZNÉVIDE

HISTOIRE ORIENTALE

(Fragments traduits de l'Arabe avec des notes)

à Rotterdam
chez Jean Hofhoudt
1729

L'action se déroule en Tartarie. On y trouve l'influence de Fénélon et surtout des *Lettres Persanes*, de Montesquieu, parues en 1719.

On en était à la forme allégorique et aux ouvrages à clef. Particulièrement l'Asie était à la mode. La traduction des *Mille et Une Nuits*, de Galland, avait parue en 1708 ; l'année précédente, Du Fresny avait donné les *Amusements sérieux et comiques d'un Siamois*, telle fut l'origine de cette fiction.

D'après la tradition, ce serait Mme de Sabran qui aurait donné à Melon l'idée d'écrire cette satire, la même qui portait ce jugement sur la Régence : « L'âme des princes me paraît faite d'une boue à part, la même qui sert pour l'âme des laquais. »

Ce livre n'a de valeur que parce qu'il annonce le suivant ; on y sent déjà l'esprit novateur et presque hardi de l'*Essai sur le Commerce*, aimant avant tout le bien public et voulant y conformer la conduite des gouvernements. Il eut peu de retentissement ; Voltaire le jugea même sévèrement : « Je me souviens que Melon nous régala, il y a quelques années, d'un certain Mahmoud, qui pour être défendu, n'en était pas moins mauvais... Melon est plus propre à faire un ouvrage de calcul qu'un roman. »

Il est vrai que Melon ne s'était point préoccupé de faire un roman. Il avait quelques idées sur les temps présents qui lui semblaient bonnes à dire, mais qu'il convenait de couvrir d'une gaze légère à une époque où la vérité ne pouvait aller toute nue ; il adopta la forme allégorique qui était à la mode et séduisait le plus.

Son second livre, l'*Essai politique sur le Commerce*, parut en 1734. Il y aborde presque toutes les questions économiques et financières. L'œuvre est la plus générale qui se fût encore écrite sur ces matières : il ne se contenta pas, en effet, d'y traiter des finances comme ses contemporains,

Law, Vauban, Boisguilbert, il entreprit d'étudier la production, la colonisation, l'esclavage, l'industrie, la liberté du commerce, les monopoles, etc., jusqu'à l'arithmétique politique de l'anglais Petty. Tantôt il va de l'avant, comme dans ses concessions très marquées à la liberté du commerce; tantôt il retourne en arrière, comme dans sa théorie de l'esclavage; tantôt il choque la moralité publique de tous les temps, comme dans son éloge du luxe. C'est un livre curieux, paradoxal par endroits, à coup sûr risqué.

Le livre eut un grand succès. On rendit généralement hommage à la grande lucidité et facilité avec laquelle Melon avait exposé plus de questions qu'aucun homme de son temps. Les jugements de ses contemporains, comme nous l'avons vu, lui furent favorables (1).

La première édition de l'*Essai* parut en Hollande en 1734; elle ne portait pas le nom de l'auteur, de l'éditeur ni de l'imprimeur. Le Blanc, à la date de 1734, parle de l'*Essai sur le Commerce*, de M. Melon, « qui est actuellement sous presse en Hollande. » Le titre en était ainsi conçu:

ESSAI POLITIQUE

SUR LE COMMERCE

où l'on ébauche les principales matières qui en

---

(1) Voir page 16.

font l'objet, par rapport à une nation en général, comme Denrées, Habitans, Colonies, Esclaves, Compagnies exclusives, Gouvernement, Industries, Luxe, Valeurs numéraires, Monnoyes, Augmentation ou diminution d'icelles, le Change et le Crédit public.

MDCCXXXIV

Melon, mis en méfiance, sans doute, par l'exemple récent de Vauban et de Boisguilbert (1), commença à publier son livre clandestinement et à l'étranger. Il est cependant possible qu'il n'ait cédé en cela qu'à sa modestie ordinaire, comme l'attesterait un passage du *Journal de Trévoux* (1) :

« ... Il (Melon) a été uniquement préoccupé de la vue du bien public, il nous a même fait un reproche d'avoir décélé son nom. » Mais pourquoi alors avoir caché le nom de l'imprimeur et de l'éditeur ?

Sur deux autres tirages de la même année, le titre trop long fut supprimé.

En 1735, il fut fait un troisième tirage chez Chaugnion, en Hollande ; l'auteur n'y est indiqué

---

(1) *La Dîme royale* fut proscrite par arrêt du Conseil privé du roi du 14 février 1707. — *Le Factum de la France* le fut par arrêt du 14 mars 1707, en même temps que son auteur était exilé au fond de l'Auvergne.

(2) Mars 1735 et octobre 1736.

que par la première lettre de son nom. La même année parut une traduction anglaise de l'*Essai* (1). Une traduction allemande suivit une première fois à Iéna, en 1740, une deuxième à Copenhague, en 1756.

En France, une deuxième édition parut en 1736, augmentée de sept chapitres, encore sans nom d'auteur, d'éditeur, ni d'imprimeur. Une troisième, en 1742, porte le nom de l'auteur et de l'éditeur (Chaugnion, à Amsterdam). Dans une quatrième édition, en 1754, Melon est dénommé « secrétaire de Mgr le duc d'Orléans ». En 1761, une cinquième édition est donnée sans nom d'auteur, ni d'éditeur.

La dernière édition est celle de la *Collection des grands Economistes*, parue chez Guillaumin, en 1843.

Toute l'œuvre de Melon tient dans ces deux livres. On cite encore une lettre à la comtesse de Verrue, écrite au moment de la pièce du *Mondain*, de Voltaire, que l'on trouva irrespectueuse de la Bible et pour laquelle l'auteur dut précipitamment s'exiler en Hollande.

Melon écrivait :

« J'ai lu, Madame, l'ingénieuse *Apologie;* je regarde ce petit ouvrage comme une excellente

---

(1) Elle parut sous ce titre : *A political essay of commerce, in French by M. M***, translated, whit remarks and anotations, by David Bindson.* Dublin, 1735.

leçon de politique, cachée sous un badinage agréable. Je me flatte d'avoir démontré dans mon *Essai politique sur le Commerce* comment ce goût des beaux-arts et cet emploi des richesses, cette âme d'un grand Etat qu'on nomme le luxe sont nécessaires pour la circulation de l'espèce et pour le maintien de l'industrie ; je vous regarde, Madame, comme un des grands exemples de cette vérité. Combien de familles de Paris subsistent uniquement par la protection que vous donnez aux arts ! Que l'on cesse d'aimer les tableaux, les estampes, les curiosités en toute sorte de genre, voilà vingt mille hommes au moins ruinés tout d'un coup dans Paris et qui sont forcés d'aller chercher de l'emploi chez l'étranger. Il est bon que, dans un canton suisse, on fasse des lois somptuaires, par la raison qu'il ne faut pas qu'un pauvre vive comme un riche. Quand les Hollandais ont commencé leur commerce, ils avaient besoin d'une extrême frugalité ; mais à présent que c'est la nation de l'Europe qui a le plus d'argent, elle a besoin de luxe (1)... »

Cette comtesse de Verrue, patronne de la bibliophilie, était surtout renommée par ses applications de la théorie du luxe ; on la nommait la « Dame de Volupté ». Elle avait eu une vie assez mouve-

---

(1) Cette lettre se trouve généralement intercalée dans l'édition des œuvres de Voltaire, entre *Le Mondain* et *La Défense du Mondain*.

mentée (1), qu'elle devait terminer dans une savante retraite, entourée des meilleurs esprits de son temps. Elle était animée de la philosophie épicurienne. Insouciante et spirituelle pendant toute sa vie, telle elle demeura jusqu'aux derniers jours. Elle habita Meudon, où Melon fut la voir à maintes reprises; il y séjournait quelque temps surtout à la belle saison. En 1729, il y demeura même plusieurs mois.

Ses soupers étaient réputés; elle dépensait tous les ans 100.000 francs en curiosités, ce qui lui valait les compliments et l'admiration de Melon ; il était l'assidu de ses soupers, dont il flattait l'opulence.

Elle avait rédigé un catalogue des livres contenant les suites de pièces de théâtre et de romans, le plus considérable que l'on eut composé avant le comte de Pont de Vesle et la marquise de Pompadour. « Elle mourut avec la fermeté et la simplicité de la philosophie la plus intrépide », a écrit Voltaire. Elle s'était composée elle-même cette épitaphe :

Ci-gît dans une paix profonde
Cette dame de volupté
Qui, pour plus grande sûreté,
Fit son paradis dans ce monde.

(1) Née en 1670, elle épousa le comte de Verrue ; à la cour de Savoie, elle devint favorite du duc de Savoie, Victor-Amédée II, et gouverna la Cour et l'Etat. Pour éviter l'orage quand il menaça, elle se retira dans un couvent, puis à Paris, où elle mourut en 1736.

Melon édita encore les œuvres de l'abbé de Pons, en y joignant une notice de sa main sur l'auteur.

« Il était bon humaniste, écrit-il dans cette notice ; il possédait les principes de théologie ; mais surtout il était grand métaphysicien dans le sens le plus étendu que l'on donne maintenant à ce terme. Il ne faisait peut-être pas assez de cas des autres sciences. »

L'abbé de Pons était des amis de Melon, il était également de ceux de La Motte. On l'appelait le petit bossu de M. de La Motte, parce qu'il s'était particulièrement attaché à celui-ci, épousant ses idées, l'approuvant, l'admirant, le vantant en tout et pour tout (2). Il s'engagea avec lui dès le début dans la querelle des Anciens et des Modernes ; il y fut un des plus acharnés ; c'est lui qui baptisa les « Homéristes » le parti des érudits, mot dont on s'empara pour et contre (3). En dehors de ses écrits pour la défense des Moder-

---

(1) A l'âge de 15 ans, l'abbé de Pons s'aperçut que sa taille se déformait légèrement ; il se mit entre les mains d'un chirurgien qui le tortura et le rendit bossu définitivement.

(2) « Il (l'abbé de Pons) était cependant par trop admirateur de la Motte-Houdar ; il en fait un homme trop élevé, trop sublime. » D'Argenson. *Remarques en lisant. Manuscrit de la Bibliothèque du Louvre.*

(3) A la tête des défenseurs des *Anciens* se trouvaient Mme Dacier, qui avait donné une traduction de *L'Iliade* et de *L'Odyssée,* et Fourmont.

nes (2), il publia une *Lettre critique à Crébillon sur Rhadamiste et Zénobie* (1711), une *Lettre critique à Du Fresny sur le Lot supposé ou la Coquette de village* (1715), un *Nouveau systéme d'éducation*, etc...

Melon fréquentait avec La Motte et l'abbé de Pons le café Procope, où se forma une aimable société de « personnes distinguées dans les Académies et dans les Sciences » (Duclos). Dans ce milieu, « le littéraire et le philosophique étaient discutés avec une justesse et une liberté qui produisaient des décisions presque toujours adoptées par le public. »

C'était pour les cafés la belle époque ; des gens d'esprit s'y réunissaient quotidiennement, il s'y tenait constamment des entretiens très relevés sur les sciences, la politique et les arts. Le café Procope, en face de la Comédie, et celui de Gradot, sur le quai de l'Ecole, avaient le plus de renom. L'âme de ces petits cercles était La Motte, même devenu aveugle et perclus, nous raconte toujours Duclos, il s'y faisait porter en chaise ; il devisait de tout avec chacun, conservant toujours

---

(2) Lettre à M*** sur *L'Iliade* de M. de la Motte, 1714.

« Dénonciation faite à Monseigneur le Chancelier d'un libelle injurieux qui, revêtu de l'autorité du sceau, paraît dans le monde sous le titre d'*Homère vengé.* » *Mercure Galant*, mai 1715.

« Dissertation sur le poème épique contre la doctrine de Mme ..... (1716) ».

une extrême politesse ; on l'appréciait pour ces qualités, il finit par être le directeur de ces doctes conversations qui se tenaient sous son patronage.

Melon était un fidèle de ce groupe avec Maupertuis, l'abbé Terrasson, Fréret, Saurin, Nicole, La Faye, Marivaux et Boindin. De temps à autre, on y voyait Piron, l'abbé Desfontaines et Le Sage. Au café de la veuve Laurent, Melon rencontra le poète Rousseau, et il s'y vit bien involontairement engagé avec lui dans l'affaire des *Couplets* (1).

Autour de ces causeurs brillants se formait une galerie d'auditeurs attirés par leur renom d'esprit. Ces cafés étaient bien plutôt de vraies Académies, et la présence de l'abbé de Pons dans ce cénacle, malgré ses mœurs austères, ne doit pas nous étonner. « Je ne sais, écrivait l'abbé Prévost (2), par quel préjugé on s'est persuadé que les cafés sont une mauvaise Ecole pour l'esprit et pour le goût. Il est clair qu'on n'en a pas toujours eu cette opinion, puisque des gens du mérite de M. de La

---

(1) Les ennemis de J.-B. Rousseau lui attribuaient des couplets infâmes qui se colportaient dans les cafés. Il répliqua en les attribuant à un de ses ennemis, Saurin ; en 1712, un arrêt du Parlement le bannit du royaume comme calomniateur, auteur « de vers impurs, satiriques et diffamatoires ». Il mourut dans l'exil en 1741. — Voltaire *(Ecrivains français du siècle de Louis XIV)* nous apprend que Melon fut accusé par un mémoire de Boindin d'avoir trempé dans l'Affaire comme associé de l'orfèvre Malafer et du comte de Nocé.

(2) Dans le *Pour et Contre,* nombre CCVI.

Motte et de M. de Pons n'ont pas cru s'avilir en les fréquentant... Toute assemblée publique où les bienséances sont observées est une école utile. »

Il n'est pas douteux que dans ce milieu littéraire plutôt et que Melon affectionnait, il ait cherché à réagir contre le dédain que certains avaient de l'Economie politique et notamment des finances, comme il le reproche dans son ouvrage aux hommes d'Etat et aux littérateurs. « Ces connaissances, dit-il, sont trop négligées par les hommes d'Etat qui tournent tous leurs regards vers des parties plus brillantes, mais moins grandes et moins utiles. Il en est de même des hommes littéraires, dont l'érudition grecque ou latine n'est d'aucun secours ni pour le commerce ni pour la finance (1). »

D'un autre côté, il est certain aussi que ce milieu a formé son esprit : l'absence de préjugés, l'audace des conceptions, le souci de paraître littéraire sont qualités que les amis de La Motte possédaient brillamment et nous les retrouvons dans l'*Essai* de Melon.

Parmi les salons de l'époque, celui de la marquise de Lambert était le plus apprécié. Ce n'était plus le temple des muses légères et du galant badinage que furent les derniers salons du dix-septième siècle. L'esprit nouveau y était entré

(1) Melon. *Essai sur le Commerce,* page 785.

par la grande porte, on y causait sérieusement et beaucoup de philosophie. Fontenelle, qui présidait ce cercle auquel les beaux esprits se faisaient gloire d'appartenir, écrivait : « C'était, à un petit nombre d'exceptions près, la seule maison qui se fût préservée de la maladie épidémique du jeu, la seule où l'on se trouvât pour se parler raisonnablement les uns, les autres et même avec esprit, selon l'occasion. » Ailleurs, il disait de la marquise de Lambert : « Il lui prit une tranchée de bel esprit... C'est un mal qui la frappa tout d'un coup et dont elle est morte incurable. » Dans les nombreux écrits qu'elle laissa, on la retrouve pleine de sens et de sérieux, aimable et calme, délicate et fine, personne de mérite (1). Dans la compagnie de cette intelligente et belle marquise (2), Melon venait chercher une distraction à ses occupations financières, il prenait part à la conversation et y brillait : « Homme aimable et causeur brillant, d'un esprit mordant, Melon

---

(1) « Ses ouvrages contiennent un cours complet de la morale la plus parfaite à l'usage du monde et du temps présent. Quelque affectation de précieux s'y mêle, mais que de belles pensées ! que de sentiments délicats ! comme elle parle bien des devoirs des femmes ! De l'amitié, de la vieillesse, de la différence entre la considération et la réputation ! C'est un livre à relire toujours. » Marquis d'Argenson.

(2) Les habitués de la marquise étaient Fontenelle, Mairan, les abbés de Monganet, de Choisy et de Bragelonne, le Père Buffier, le président Hénaut, l'avocat Sacy, le marquis de Saint-Aulaire, la duchesse du Maine et Montesquieu.

apportait dans le sanctuaire des belles muses toute la hardiesse et la décision que donnent la pratique et la connaissance des affaires (1). »

Ailleurs, Melon rencontra l'abbé Le Blanc; nous connaissons par la savoureuse et piquante esquisse des de Goncourt (2) la silhouette grimaçante de l'abbé Pique-Assiette, que Diderot avait déjà ridiculisé dans le « neveu de Rameau ». L'abbé Le Blanc était venu de Bourgogne à Paris avec du talent, une morale élastique, mais d'argent point. Il fut un parasite, payant ses repas de bons mots. Epicurien, enchanté de vivre, flatteur et vil, mais sans ennui, agréable de conversation et de mine, prolixe et amusant. Comment Melon connut-il l'abbé Le Blanc? Auprès de M. de Nocé, peut-être, le protecteur toujours assuré de l'abbé, cependant bien solitaire, ou n'importe où ailleurs, car Le Blanc était dans toute maison où avec un peu d'esprit on peut gagner un diner. En 1734, sans un sou, sans un gîte, il se souvient de Melon, frappe à sa porte et se laisse héberger. Mais Melon menait petite vie. L'abbé Le Blanc chercha ailleurs.

Melon connaissait encore Voltaire, Maupertuis, Mairan, l'abbé Prévost et Dutot. Il s'absentait, au

---

(1) E. de Broglie. *Le salon de la marquise de Lambert.* (Revue *Le Correspondant,* 25 avril 1895.)

(2) *Portraits du dix-huitième siècle.*

reste, très peu de Paris ; parfois il allait à Meudon chez la comtesse de Verrue. Vers 1730, il passa quelque temps à Nevers. Ce fut sa dernière sortie ; il ne revint même pas à Bordeaux ; ses relations avec l'Académie avaient cessé. Entre temps, il s'était marié avec Mlle Giraudot. Il en eut un fils, Henri (14 septembre 1731), qui devint plus tard un brillant diplomate. Après 1734, sa vie devient encore plus paisible et retirée. Le succès momentané de son livre ne le fait point sortir de sa retraite. On l'y oublie. Maupertuis, cependant, continue à lui rendre visite, mais ce sont des visites de médecin qui se souvient d'une longue amitié ; la santé de Melon décline, en effet ; il tombe malade gravement ; le 24 janvier 1738, il meurt entre les bras de Maupertuis. Sa mort frappe peu ; les écrits du temps ne la mentionnent pas ; on a oublié le succès de paradoxe de ses chapitres sur le luxe ou l'esclavage, on a oublié l'habitué des cafés Procope et Gradot, parce que le groupe est dispersé ; la marquise de Lambert n'est plus ; la figure de Melon s'efface ; l'œuvre suit l'homme. Le premier, Maupertuis reparle de ce disparu dans son éloge de Montesquieu. De temps à autre, on se rappellera (1) cet homme aimable

(1) Eloge de Melon, prononcé par M. de Sarrau à l'Académie de Bordeaux, dans la séance publique du 25 août 1738. Il fut seulement oral et servit à rédiger la notice sur Melon dans le dictionnaire Moreri, auquel de Sarrau collaborait.

et gai, brillant causeur, dont l'abbé Desfontaines disait encore : «... Cet homme d'un vrai mérite, dont la droiture et la bonne foi égalaient la pénétration et la capacité. »

Et l'abbé Prévost, dans un avertissement en tête de l'édition des œuvres de l'abbé Pons, écrivait ceci qui résume toute la vie privée de Melon :

« ... M. Melon, connu lui-même dans la République des lettres par quelques ouvrages qui lui ont fait de la réputation, mais beaucoup plus jaloux d'une autre gloire qu'il faisait consister à servir ses amis, morts ou vivants, avec autant de zèle que de fidélité et de tendresse. »

DEUXIÈME PARTIE

L'Œuvre

I

Mahmoud le Gaznévide

I

Mahmoud le Gaznévide

Le sultan Mahmoud le Gaznévide (1) est un prince plein de sagesse et avide de progrès. Il songe à améliorer son peuple et à conquérir le monde pacifiquement par la seule force de la sagesse et des idées. Amrou, Giafar, Dolka sont ses conseillers, les grands personnages de son entourage. Il aime les femmes et les fait servir à sa politique.

« Une note inscrite par un contemporain, nous dit M. Brujon (2), sur le titre de notre exemplaire (3) porte : « *Histoire allégorique de la régence de feu Mgr le duc d'Orléans.* »

---

(1) Les Gaznévides étaient une tribu de Tartares conquérants de l'Afghanistan.

(2) *Les Livres à clef*, t. I, colonne 567.

(3) Il existe à la Bibliothèque Mazarine un exemplaire de *Mahmoud* chargé de notes à la main commentant le livre, jugé sérieux et historique tout du long.

« Le régent aurait donc été représenté sous le caractère d'un prince dont les écrivains orientaux ont dit : « La justice de ce prince a fait que le « loup et l'agneau n'avaient pas plus tôt sucé le « lait de leur mère qu'ils prononçaient le nom de « Mahmoud. » Mais ce n'est pas là ce qu'il fallait à la malignité publique ; elle a pu ne voir dans l'éloge de toutes les vertus que la satire de tous les vices et telle fut vraisemblablement l'intention de l'auteur... Melon ne pouvait guère faire sérieusement l'éloge d'une époque de gaspillage et de relâchement général. Je ne sais point qu'on ait fait une clef exacte de ce livre satirique. »

Le prince Mahmoud, uniquement préoccupé du bien public, fait tout tourner au profit de la nation :

« Une justice inflexible et une fidélité inviolable dans ses promesses furent la base de son administration. »

« ..... Si mon trésor est moins abondant, répondit le roi, c'est parce que le vizir a rempli tous mes engagements envers mes sujets, chez qui je trouverai toujours de nouvelles ressources par l'abondance qu'il leur a procurée. Ah ! Seigneur, répondit Dolka, quelle est cette nouvelle politique qui dépouille le souverain en faveur des sujets ? Tu ne peux faire craindre ta puissance que par tes richesses, et tu ne peux être assuré de la soumission de tes peuples qu'en les tenant dans l'abaissement et la pauvreté ; leurs biens t'appar-

tiennent et ils te sont redevables de tout ce que tu veux bien leur laisser (1). »

Mahmoud blâme les barrières intérieures de douanes qui gênent la circulation des denrées et entraînent des perquisitions odieuses (2).

Les ministres ne doivent pas être choisis parmi les hommes de guerre : ils sont ignorants des lois civiles, de la police et du commerce.

Un prince sage ne cherche pas sa puissance dans l'agrandissement du territoire de ses états, mais dans l'augmentation du nombre d'habitants et de la production qu'ils tireront de la terre (3).

Il augmentera sa marine pour faire commerce avec ses voisins et par là il « deviendra plus

---

(1) « Loin de nous, loin de la douceur de notre Gouvernement, la maxime horrible que plus les peuples sont dans la misère, plus ils sont dans la soumission. C'est la dureté du cœur et non la politique qui l'a dictée, et chez un autre peuple que le peuple français, dont la fidélité et l'attachement pour son roi sont inébranlables. Mais dans toute sorte de gouvernement, s'il y a quelque chose à craindre, c'est d'un peuple que sa pauvreté réduit au désespoir et qui n'a plus rien à perdre. » Melon : *Essai sur le Commerce,* page 800.

(2) « ..... Ce commerce (de la France) est continuellement altéré par ces bureaux (de douanes intérieures) qui empêchent la liberté de transport d'une province à l'autre. » Melon : *Essai sur le Commerce,* page 760.

(3) « ..... D'où il suit que l'augmentation des habitants doit être le second objet de la législation, et que c'est une manière de les augmenter que de savoir travailler à moins de frais. » Melon : *Essai sur le Commerce,* page 708.

redoutable à ses ennemis et versera dans ses états une abondance continuelle » (1).

Melon nous conte ensuite l'histoire d'un nommé Zadi, qui implore justice du sage monarque et l'obtient (2). C'est le passage littéraire inspiré des *Contes des Mille et une Nuits*.

---

(1) Voir Melon : *Essai sur le Commerce*, chap. X, *de l'exportation et de l'importation*, page 749.

(2) Ce morceau, quoique intéressant surtout au point de vue littéraire, mérite d'être rapporté :

« Dans une audience particulière du sultan, un habitant nommé Zadi lui demanda justice contre les violences de deux hommes de sa milice qui, étant entrés chez lui de force, lui avaient demandé sa fille, et, irrités de ce qu'elle avait échappé à leurs désirs criminels, ils l'avaient menacé de le tuer s'il ne la leur livrait le lendemain.

» — Faites-moi avertir, lui dit le sultan, lorsqu'ils reviendront.

» On lui apprit, la nuit suivante, qu'ils étaient dans la maison de Zadi ; il y alla lui-même avec une partie de sa garde, et après avoir fait environner la maison, il ordonna d'éteindre les flambeaux et de tuer les deux criminels.

» Après que les ordres eurent été exécutés, il fit rallumer les flambeaux et ayant vu les corps de ces deux malheureux, il fit la prière à genoux et demanda à Zadi de lui donner à manger. Zadi n'eut à lui offrir qu'un mauvais repas ; et, se prosternant à ses pieds, il le supplia de lui dire pourquoi il avait fait éteindre les flambeaux, pourquoi il avait fait la prière, après avoir vu ceux qui avaient été tués, et, enfin, pourquoi il avait demandé à manger.

« Mahmoud lui répondit :

» — J'ai craint que de mes amis ou des princes de mon sang ne fussent les auteurs du crime dans l'espérance de l'impunité, et je n'ai pas voulu m'exposer par leur vue à une pitié criminelle. Mais lorsque à la clarté des flambeaux j'ai vu que c'étaient des inconnus, j'en ai remercié le Ciel. Enfin, je vous ai demandé à manger, parce que, depuis que j'ai su la

Amrou réduit l'instruction aux arts utiles (navigation, commerce) par crainte que l'étude d'un trop grand nombre de sciences ne détourne de la culture du sol et du travail des manufactures (1).

Il parle de l' « heureuse ignorance » dans laquelle vivent les agriculteurs uniquement occupés et récompensés par le travail.

La terre est la principale source de la production, elle satisfait à tous nos besoins. Cependant elle ne produit pas tout, et on échangera le superflu de ce qu'elle nous donne avec ce qu'elle ne nous donne pas (2). Ainsi, l'échange devient le grand mobile de l'activité nationale. Dans la société primitive, les échanges se font de denrée à denrée. Mais avec l'augmentation des sociétés ont augmenté aussi les besoins de détails; de là, la nécessité d'un équivalent général de la valeur, la monnaie. A son tour, celle-ci est devenue

---

(1) « ..... Il en est de même des hommes littéraires, dont l'érudition grecque ou latine n'est d'aucun secours ni pour le commerce, ni pour la finance. » Melon : *Essai sur le Commerce,* page 785.

(2) Voir l'hypothèse des « trois îles » dans Melon : *Essai sur le Commerce,* page 707.

---

violence qui vous a été faite, je n'ai pu prendre aucun repos ni aucune nourriture, dans la considération des malheurs où les peuples sont réduits, puisque dans le lieu même où j'habite et sous mes yeux, l'injustice est si hardie. »

insuffisante, et « il s'en fait une espèce de multiplication par la confiance des particuliers entre eux ». Mais la confiance qu'on accorde au sceau du souverain doit être plus entière.

Le prince ne doit pas persécuter les citoyens à cause de leurs opinions ; cette répression causerait leur perte et l'Etat serait affaibli d'autant. Il laissera donc à chacun sa religion ; il évitera ainsi des factions, des luttes intestines qui, tournant souvent en affaire d'Etat, nuiraient toujours à la prospérité du pays.

Les cultes s'exerceront librement, sans autre contrainte que celles qui seront jugées nécessaires dans les circonstances particulières où ils pourraient altérer le repos public.

Les réformes, pour réussir, doivent être lentes, continues et variées suivant les événements ; « ce ne sont point les lois des Gaznévides ou de quelque autre province particulière que tu donneras à tes sujets. Ce seront les lois les plus utiles, que tu prendras même, s'il est nécessaire, chez les étrangers (1). Ces lois, dit Amrou, ne viendront qu'insensiblement et souvent appelées par les occasions

---

(1) « Les nations ne se connaissent pas assez. Trop renfermées en elles-même et dans leurs vieux usages, elles négligent de réformer les abus par des lois nouvelles qui sont souvent à leur porte. — Examiner les progrès et la décadence des empires anciens et nouveaux, en pénétrer toutes les causes, est la plus belle des études et la plus négligée. » Melon : *Essai sur le Commerce,* page 821.

éclatantes qui en feront connaître l'utilité, et c'est cette utilité aisée à apercevoir qui doit déterminer les premiers changements. »

Le réformateur doit s'inspirer surtout des leçons de l'expérience. Ainsi, l'élection pour le peuple semble, en principe, un plus sûr garant de la sagesse du prince ; mais souvent l'on voit dans les faits les désordres d'une élection autrement dangereux que le mauvais gouvernement d'un prince héréditaire.

On ne doit pas décourager les esprits novateurs ; il y a du bon à glaner dans tous les projets même les plus chimériques (1).

Les ministres veilleront à donner à chacun sa tâche, pour que tout homme se nourrisse avec le produit de son travail. Le roi ne donne pas l'aumône, il donne à travailler :

« Memendi, vos ordres rigoureux poursuivront les vagabonds, et ce sera un crime de demander à vivre sans travailler, parce que c'est un vol continuel fait à toute la nation (2). »

---

(1) « Il est grand à des empereurs chinois d'avoir, par des ordonnances, demandé à leurs sujets des avis sur le gouvernement, de les avoir exhortés à parler avec liberté et d'avoir souvent profité de ce qu'ils ont osé blâmer dans la conduite de leur souverain. Il est beau à leurs sujets d'avoir parlé avec confiance et d'avoir ainsi contribué au bonheur public. »

Melon : *Essai sur le Commerce,* page 828.

(2) « Un particulier sans autorité, par son infatigable vigilance, sait occuper avec succès à tous les moments les pauvres

On trouvera du travail à ceux qui n'en ont pas en les employant aux grands travaux publics : chemins, canaux, etc. (1).

Aux vieillards et aux invalides, des maisons seront ouvertes, entretenues par le trésor du roi.

*
* *

Tels sont en résumé les principes généraux de l'ouvrage. Il est long et encombré d'une phraséologie de convention. Maison y trouve déjà le plus grand nombre des idées remarquables de l'*Essai sur le Commerce* : idée du bien général, de la liberté de penser, de la spécialisation des tâches, de la répression rigoureuse de la mendicité ; il y développe la méthode expérimentale et le principe que la culture du sol est à la base de la production et le premier souci du législateur.

---

(1) « Les ouvriers dont l'industrie consiste plus dans la force que dans l'adresse trouvent toujours à s'employer.

» ..... D'ailleurs, on ne manquera jamais de quais et de grands chemins à faire ou réparer, ressource sûre pour eux et encore plus pour la destruction des mendiants. »

Melon : *Essai sur le Commerce*, page 738.

---

que la Providence a confié à ses soins. Homme charitable, il donne l'aumône ; homme d'Etat, il donne à travailler. »

« Tout ce que la morale a pu dire contre l'oisiveté sera encore trop faible, lorsqu'on n'en fera pas un crime d'Etat ou capital, parce qu'elle est le germe de tous les crimes. »

Melon : *Essai sur le Commerce*, page 739.

Cet ouvrage est complètement oublié. On ne l'a point réédité. Il n'apprend, en effet, rien de plus que l'*Essai ;* il est vague, imprécis et d'une lecture fastidieuse.

II

L'Essai politique sur le Commerce

CHAPITRE PREMIER

Méthode et but de l'ouvrage

« Pour le titre de ce livre, il ne regarde pas le commerce des particuliers entre eux; mais *la manière dont le législateur peut procurer à sa nation* les facilités de se servir avantageusement de toutes les productions de son terroir (1) ».

Melon précise ainsi, dès le commencement, le caractère et le but de son ouvrage : il va traiter d'un art politique et d'un art politique national. Ces lignes suffisent à indiquer qu'elle est en principe la méthode de l'auteur. Sur ce point, il demeure mercantiliste; rien n'est changé dans sa conception de la politique : c'est un art que l'homme règle à sa taille et à son goût suivant les circonstances, sans l'intervention de lois dont il dépende où qu'il puisse invoquer, et c'est un art national : la nation est prise comme unité

---

(1) Melon. *Essai sur le Commerce,* page 712.

politique nécessaire, unité isolée en antagonisme avec les autres; Melon étudie la politique française et, de ce seul point de vue français, il envisage tout le change économique.

Il semble donc, *à priori,* qu'il ait dû adopter sans les modifier tous les procédés des mercantilistes, ses prédecesseurs : comme il n'y a pas de lois à suivre, il n'y a que des questions à résoudre, que rien ne relie entre elles. Melon traite ainsi successivement toutes les question agitées à l'époque où il vit, un peu au courant de la plume et suivant son inspiration ou par associations d'idées. Après la question de l'esclavage, il passe aux compagnies exclusives, auxquelles il reviendra plus tard en traitant de la liberté du commerce. Dans certains chapitres assez encombrés, il s'occupe à la fois d'une série de questions sans lien apparent; par exemple : dans le chapitre XIX « Diverses observations sur les monnaies ». A l'occasion de la statistique ou des systèmes, il examine et résout plusieurs questions spéciales. Il n'oublie pas la critique de l'Economie politique : il attaque avec sévérité le président de Thou et Domat, le système de l'impôt sur le sel, le chevalier Petty au sujet de son livre sur l'*Arithmétique politique*.

* * *

Mais, d'un autre côté, s'il a conservé le principe des erreurs anciennes, il n'y est pas demeuré

fermement attaché : *l'empirisme des précédents économistes devient peu à peu chez lui expérimentalisme* (1). Sa méthode tend à s'élargir, à gagner plus d'aise. Il n'est pas novateur, mais il va plus loin et mieux. La méthode comparative et historique, en effet, à laquelle il recourt un peu partout, éclaire singulièrement toutes ces questions et tend peu à peu à faire sortir de son étroit cadre national la conception économique. « Les nations ne se connaissent pas assez, dit-il ; trop renfermées en elles mêmes, elles négligent de réformer les abus par des lois nouvelles qui sont à leur portée. Examiner le progrès et la décadence des empires anciens et nouveaux, en pénétrer toutes les causes, est la plus belle des études et la plus négligée (2) ». A chaque instant, il va prendre des exemples et des raisons de se déterminer dans la politique des autres Etats : pour les colonies, il étudie l'organisation de la Hollande et du Portugal ; pour le protectionnisme, il expose parfaitement l'intérêt de l'acte de navigation, et pour le crédit, l'organisation de la Banque d'Amsterdam et d'Angleterre. Il va chercher ses exemples jusqu'en Chine, devenue très à la mode au dix-hui-

(1) Il résuma le premier les questions d'Economie politique et fit apercevoir les rapports qu'elles ont entre elles, c'est-à-dire montra la nécessité de soustraire à l'empirisme du gouvernement des intérêts matériels. Viau. *Histoire de Montesquieu.*

(2) Melon. *Essai sur le Commerce,* page 821.

tième siècle, depuis les récits des missionnaires. Mais à regarder par delà les frontières, afin de s'instruire, il doit arriver que l'auteur, apprenant à les mieux connaître, apprenne aussi à les apprécier. Il voit à la fin que les Etats ne sont pas isolés comme on l'avait cru ; leurs actes ne sont pas indépendants et sans répercussion au-delà des frontières, et déjà apparaît et se développe chez lui l'idée d'une solidarité économique internationale.

Le but des recherches du législateur, qui s'inspirera fréquemment de ces enseignements du dehors, est d'arriver à connaître les conditions qui permettront la mise en valeur de toutes les ressources productives du pays. Il n'y a pas de règle absolue, il n'y a pas de principes généraux. Tout dépend de la nature du sol, de la situation géographique, du climat, etc. Tandis que la Hollande aspire au commerce universel, et l'Angleterre à assurer l'indépendance du sien, « la France enverra ses denrées surabondantes chez les nations qui les désirent, pour recevoir d'elles ce que leurs terres produisent à l'usage de ses habitants, *et ce commerce réciproque contribuera également à la félicité de tous* (1) ».

Mais procéder ainsi par l'étude des faits pour en induire des principes est la caractéristique des études scientifiques ; en sorte que, tout en conser-

---

(1) Melon. *Essai sur le Commerce*, page 821.

vant la méthode ancienne, Melon prépare la voie à ceux qui feront après lui la découverte des lois. Il est donc dans cette mesure le précurseur des fondateurs de la science économique.

*
* *

Melon a souci de traiter un peu tous les sujets en la matière, et sans beaucoup d'ordre, comme on l'a dit ; il ne veut pas être profond ; il est seulement un éducateur facile de personnes avides de toutes les connaissances, en un siècle où chacun veut être un esprit encyclopédique. Melon a fréquenté beaucoup les salons, il est frotté de littérature et prétend peut-être au bel esprit. Il s'agissait de donner une teinte légère d'économie politique aux héros de la querelle des anciens et des modernes, aux belles dames qui fréquentaient chez Mme de Sabran, la marquise de Lambert ou la comtesse de Verrue. De tels lecteurs, profanes en la matière et même prévenus, demandaient un traité superficiel et élégant qui fut presque littéraire. Et Melon, d'une plume facile et légère (1),

(1) Voltaire n'est pas de cet avis, car il lui fait grief de son style : « Parmi les choses que je remarque sur l'*Essai* de M. Melon, il me sera bien permis, en qualité d'homme de lettres et d'amateur de la langue française, de me plaindre qu'il en ait trop négligé la pureté. L'importance des matières ne doit point faire oublier le style. »
Lettre à M. Thiriot sur les ouvrages de Melon et Dutot.

tout imprégné déjà de l'esprit nouveau gagné au contact de tous les milieux, écrit un ouvrage sans grande prétention, qu'il pimente parfois de quelque théorie un peu risquée et bienvenue dans un temps où les idées neuves, même saugrenues, avaient chance de recevoir bon accueil. Mais c'est un esprit très délié et très fin, qui sait beaucoup de choses et en comprend beaucoup d'autres. Il n'a plus la conception étroite du nationalisme, il est animé malgré lui de l'esprit scientifique des encyclopédistes, et parfois des idées neuves, imprévues, fleurissent sous sa plume, donnant en fin de compte à son œuvre le caractère de l'esprit nouveau qui se forme ; comme nous l'avons déjà exprimé, c'est son intérêt aux yeux de l'historien.

Le livre est modeste, l'auteur aussi ; il écrit pour une société, du milieu de cette société, dont son œuvre est presque un reflet ; il traite un peu de toutes choses, mais superficiellement « parce qu'il a cru qu'il suffisait à son dessein *de les faire seulement apercevoir*. Ce sont des germes de police et de finances aisés à développer, et ce serait remplir un des objets de son livre que d'avoir engagé de bons esprits à y travailler (1). »

---

(1) Melon. *Essai sur le Commerce,* page 833.

CHAPITRE II

L'Esprit scientifique dans l'« Essai sur le Commerce »

Melon n'est pas absolument sympathique au système ; il n'en est pas cependant l'adversaire. Il les admet, mais il s'en méfie. parce qu'il ne leur croit pas une valeur absolue.

La définition qu'il en donne dans son livre laisse percer un peu sa défiance ; ce sont, dit-il, « l'assemblage de plusieurs propositions liées ensemble dont les conséquences tendent à établir une vérité ou une opinion (1). »

Les systèmes sont trop jeu d'esprit, déductions philosophiques et ne reposent point assez sur les faits. Melon veut des systèmes longuement expérimentés, c'est-à-dire plus scientifiques : moins d'empirisme et d'*à priori*, mais plus d'expérimentalisme. Les systèmes doivent apporter dans la politique la même précision que dans les sciences,

(1) Melon. *Essai sur le Commerce*, page 821.

car cette étude « vague en elle-même, ne saurait être trop ramenée à l'ordre systématique (1) ».

Le législateur doit donc avant toute chose examiner les faits, démêler les influences déjà subies, les résultats obtenus, étudier les effets des législations étrangères et de celles du passé. Ainsi, les lois qu'il fera seront bonnes et conformes à l'intérêt de tous.

Melon constate que jusqu'à son époque, cette matière ne jouissant pas de la faveur publique, son développement a été retardé. Il s'élève à maintes reprises contre le mépris professé à l'égard de ces études si nécessaires et loue longuement l'abbé de Saint-Pierre qui en a le premier démontré l'importance.

Mais précisément parce qu'un système se pose sur l'expérience il est dangereux d'entreprendre des systèmes généraux organisant et régissant toute la matière, car ils supposent une connaissance trop complète pour être acquise par une seule intelligence. Ce système général n'est lui-même que la résultante de plusieurs autres systèmes correspondant aux subdivisions, dont chacune fait déjà l'objet d'études spéciales exigeant un grand savoir.

Dans un système général de gouvernement il est une de ces subdivisions dont l'importance est

---

(1) Melon. *Essai sur le Commerce,* page 821.

dominante, c'est le système des finances qui a sa répercussion sur tous les autres et en particulier sur le système du commerce. Pour cette raison il convient de lui accorder plus d'attention que l'on n'a fait jusqu'à ce jour.

Cette compréhension des systèmes explique que Melon soit le critique parfois sévère de ceux existant : aux uns, il reproche leur généralité, aux autres leur insuffisante expérimentation. Il importe peu, dit-il, d'écrire de longs mémoires et d'y exposer de longs systèmes s'ils ne sont le fruit de l'expérience et de l'observation et s'ils ne sont dictés par l'intérêt général.

Le législateur doit examiner avec une extrême prudence tous les systèmes, surtout les nouveaux ; il doit se souvenir qu'il ne travaille pas sur une table rase ; il prend le gouvernement tel qu'il se trouve et s'efforce seulement à le perfectionner. Le législateur, « après avoir pesé au poids du bien public les difficultés, les avantages et les périls, entreprend avec sagesse, exécute avec courage et réussit avec les applaudissements, quoique tardifs, d'une population étonnée de se voir soulagée du fardeau qui l'accablait (1). »

Tout bon système ne pouvant s'édifier qu'à la lumière des faits, le législateur, impuissant à les étudier partout, doit recourir au bon vouloir des

---

(1) Melon. *Essai sur le Commerce*. page 825.

citoyens pour l'aider dans cette tâche. Melon loue les empereurs chinois, qui ont, dans cet esprit, convié leurs sujets à les faire profiter de leurs études et de leurs réflexions sur le gouvernement du pays (1). Par ce moyen, chacun contribue au bonheur public.

Il ne faut, en aucun cas, décourager complètement les auteurs, précisément parce que cette participation de tous au gouvernement est nécessaire. La lumière peut venir de partout ; le législateur éclairé par la critique publique met tout son art à prendre dans tous les écrits le bon et à laisser le mauvais. « Vous ne pouvez penser tout, dit un sultan à ses ministres ; ne rebutez point ceux qui pensent. Il y a souvent à profiter dans les projets les plus chimériques ; qu'une basse jalousie ne vous fasse jamais rejeter ce que d'autres ont pensé. *Discerner le bon et l'exécuter c'est bien plus que de l'avoir imaginé* (2). »

En résumé, ce que Melon reproche aux systèmes politiques, c'est de n'être pas suffisamment scientifiques. Il faut le plus possible les soumettre à l'expérience. Mais comment cette expérience se fera-t-elle ? Quel sera le meilleur moyen d'arriver à la connaissance des faits dont tout système de gouvernement dépend ?

---

(1) V. *infra*, page 11.
(2) Melon. *Essai sur le Commerce*, page 832.

Melon recommande avec l'anglais Petty, l'*Arithmétique politique*, c'est-à-dire les statistiques.

*
* *

Si l'auteur de l'*Essai* attaque vivement le livre du chevalier William Petty, l'*Arithmétique politique* (1), à cause de son nationalisme étroit, il n'en admet pas moins sans restrictions le principe, l'utilité des statistiques. « Tout est réductible au calcul, écrit-il : il s'étend jusqu'aux choses purement morales. On peut trouver les plus grandes probabilités, selon lesquelles un législateur, un

(1) William Petty (1623-1687), successivement médecin, mathématicien, musicien, constructeur de bateaux, etc., né d'un modeste artisan, mourut pair d'Angleterre et plusieurs fois millionnaire. « A tous les points de vue, ce fut un bon calculateur ; il introduisit le calcul partout, même dans la politique. Pendant que son ami Hobbes poursuivait par déduction l'étude des faits, lui opérait par induction. Il devint ainsi le fondateur de la *Potitical Arithmétic*, comme l'indique le titre qu'il donna au recueil de ses études de statistique poursuivies de 1671 à 1687. Dans la préface de ce livre, il exposa ainsi sa méthode : « La méthode que j'emploie n'est pas encore très usitée. A la place des comparaisons, des développements superflus et arguments rationnels, j'ai ouvert une nouvelle voie, ne m'exprimant que par nombre, mesure, poids, afin de n'avoir à faire qu'à des arguments de fait et à des causes ayant un fondement réel dans la nature. » Petty crut avoir ainsi trouvé une base scientifique indépendante des opinions changeantes des hommes. » *Oncken-geschichte der Nationalökonomie*, p. 222. — Il a donné encore un *Traité des taxes et contributions* et *Political Survey or Anatomy of Ireland.*

ministre, un particulier, se déterminera à rejeter ou à accepter une proposition, une entreprise, etc... (1) ».

Le particulier ne peut se conduire dans les affaires sans calculs qui guident son activité ; le législateur ne peut aussi se passer du calcul des plus grandes probabilités qui doivent déterminer son choix. « Il doit déterminer son choix sur la pluralité des possibilités où entrent le calcul des hommes, le nombre des travailleurs, la valeur des travaux, le moyen de les multiplier et de les faire valoir (2) ». Le calcul est à la base de la science de gouvernement, car il s'agit bien d'une science puisque le nombre y joue le rôle indispensable. Il ne s'agit, il est vrai, que d'un calcul de probabilités, mais en fin de compte, ce calcul fait la loi.

William Petty calcule toutes les valeurs, celle des hommes, de la terre, de la navigation. Mais son livre semble surtout écrit pour prouver par la mathématique, la supériorité de la nation anglaise sur la nation française (3). On ne peut en retenir

---

(1) Melon. *Essai sur le Commerce,* page 809.

(2) Melon. *Essai sur le Commerce,* page 810.

(3) Melon rapporte quelques intitulés de chapitres pris dans ce livre. — Chapitre III : « Qu'il y a des obstacles naturels et perpétuels qui empêchent la France de pouvoir devenir plus puissante sur mer que les Anglais ou les Hollandais le sont présentement ou le peuvent être. » — Chapitre IV : « Que les peuples et le royaume d'Angleterre sont naturellement presque aussi considérables en richesses et en force que ceux du royaume de France. » *Essai sur le Commerce,* page 810.

que l'usage du calcul pour les récoltes, les moyens de la consommation ou de la vente avantageuse, pour les hommes et la valeur de leurs travaux, pour le gage des échanges, le crédit courant du négociant et son crédit possible.

On peut établir par le calcul la quantité des denrées produite dans chaque province et les nécessités de la consommation. Pour les transports, on peut calculer les bénéfices réalisés par la création de routes et de canaux. Par exemple, pendant dix ans, 1,000 habitants et 1,000 chevaux sont employés à la création d'une route ou d'un canal; ce travail épargne pour les transports de denrées 200 hommes et 200 chevaux. L'Etat aura donc gagné par l'établissement de ces voies nouvelles 200 hommes et 200 chevaux, qui pourront être employés ailleurs, déduction faite du prix du travail des 1,000 hommes et 1,000 chevaux pendant dix ans. Mais ces frais sont perçus par impositions sur la province même, qui profite à son tour du surplus de consommation résultant des nouveaux travailleurs qui consommeront sur place.

Pour l'établissement des manufactures nouvelles, l'existence des matières premières n'est pas une condition suffisante; le calcul interviendra pour déterminer les frais de la vie, qui pourraient rendre trop élevé le prix de la main-d'œuvre, et les frais de transport des objets fabriqués qui pourraient absorber les profits.

Cependant Melon abuse ou mésuse parfois de cet emploi du calcul. Il croit pouvoir en tirer le principe du rendement indéfini de la terre, parallèle à l'augmentation indéfinie de la population. « Si dans un royaume, dit-il, il y a, année commune, 1/5 de grains surabondants, il s'ensuit que 1/5 d'hommes de plus peut y subsister. Ainsi, 20 millions d'habitants peuvent être augmentés jusqu'à 24 millions, et ces 4 millions augmenteront encore par leur travail, par leur défrichement des terres, la quantité des graines et, par conséquent, les habitants peuvent être encore augmentés (1) ».

Le calcul donne le nombre d'habitants de la terre, ce que chaque contrée peut en nourrir ; les causes de la dépopulation ou, au contraire, de l'augmentation des habitants. Après Colbert, le maréchal de Vauban a fait ce calcul et déterminé le mouvement de la population en France. Certaines villes, comme Breslau et Londres, ont fait de même leur dénombrement pour y trouver la cause de leur croissance ou décroissance.

Pour calculer le prix du travail de chaque homme, William Petty indique le procédé suivant : l'Angleterre a six millions d'habitants et chaque habitant dépense annuellement 7 livres

---

(1) Melon. *Essai sur le Commerce,* page 813.

sterling, soit 42 millions de livres sterling de dépenses annuelles pour l'ensemble. Les revenus des terres sont de 8 millions, celui des charges et bénéfices, de 10 millions. Il reste 24 millions qui doivent être gagnés par l'industrie. La vie humaine productive étant de 20 ans, on multiplie 24 millions par 20 (24×20) et l'on divise le produit 480 millions par le nombre des habitants, 6 millions ($\frac{480}{6}$). Le quotient 80 représente en livres sterling la valeur du travail de chaque habitant.

Il n'est donc pas de matières où le calcul ne puisse s'introduire ; mais tous ces calculs du législateur, pour être probants, doivent être complets. S'il s'agit, par exemple, de la population, on doit en calculer la totalité, sinon il arrivera qu'en délaissant une partie du royaume on commette une erreur générale affectant l'ensemble.

Sur les renseignements des statistiques s'édifie le système. Mais de même que toute statistique n'indique qu'une probabilité, tout système n'est que relatif. Il s'agit bien d'une science de gouvernement, mais c'est une science spéciale qui n'aboutit pas à des lois absolues parce que « le moral y entre aussi pour quelque chose (1). »

Il résulte que l'étude des faits sera prépondérante chez Melon, qu'il n'entreprendra aucune

---

(1) Melon. *Essai sur le Commerce*, page 810.

démonstration sans l'appuyer sur l'expérience, persuadé le premier, comme le disait M. Viau, de « la nécessité de soustraire à l'empirisme du gouvernement des intérêts matériels (2). »

---

(2) V. *supra,* note de la page 59.

CHAPITRE III

L'Hypothèse des trois îles

Melon entreprend avant tout d'apporter de la clarté dans la matière économique et d'en instruire des gens qui l'ignorent même dans ses éléments ; or, cette matière est extrêmement complexe. Il imagine dans ce but cette hypothèse très simple des trois îles pour faire comprendre sans effort à son lecteur ignorant le jeu des forces économiques tel qu'il l'entend lui-même. Cette sorte d'introduction à l'ouvrage est en même temps un exposé de principes et un plan général.

*
* *

Melon imagine trois îles produisant uniquement, l'une du blé, la deuxième de la laine, la troisième des boissons. De cette diversité dans leur production, résulte un besoin d'échanges : la première de ces îles échangera le superflu de son

blé contre de la laine et des boissons, avec la deuxième et la troisième et réciproquement.

Mais il peut arriver que l'une de ces îles devienne assez cultivée pour produire à la fois sur son sol du blé, de la laine et des boissons et avoir cependant en superflu la denrée qui manque aux autres îles. Que se produira-t-il alors ?

« Si c'est l'île du blé, comme les deux autres îles ne peuvent s'en passer, le premier mouvement de chaque habitant sera d'abandonner son île et d'aller travailler dans l'île du blé, pour mériter sa nourriture (1) ».

Mais il pourra arriver aussi que les autres îles s'unissent pour imposer à cette île mieux favorisée, de leur fournir le blé nécessaire à leur consommation. « Et c'est là le droit naturel primitif de chaque nation, selon lequel, le droit d'une nation particulière, cède aux droits des autres nations ensemble ; de même que le droit d'une famille ou d'un particulier cède à celui de sa nation (2) ».

Mais il est certain que si l'île du blé trouvait moyen de résister à la première attaque des autres, elle triompherait par le fait même de sa denrée, qui est une denrée de première nécessité, sans laquelle les autres îles ne peuvent vivre. Cette île se trouve, parce qu'elle est l'île du blé,

---

(1) Melon. *Essai sur le Commerce,* page 707.
(2) Melon. *Essai sur le Commerce,* page 707.

dans une situation privilégiée et triomphante ; il faut donc conclure que le blé est la denrée essentielle, celle qui est à la base du commerce, *« et sa provision doit être le premier objet du législateur* (1) *».*

Cependant, à un certain moment, les différentes îles produisent plus ou moins les diverses catégories de marchandises. La prépondérance appartient alors à celle qui utilise le mieux toutes ses ressources.

Elle appartient d'abord à l'île qui augmente le plus sa population et, comme conséquence, la quantité et la diversité de ses produits : *l'augmentation des habitants est donc le deuxième objet du législateur.*

Ce n'est pas seulement le nombre des habitants et l'étendue de l'île qui en fonde la prospérité, c'est avant toute chose le travail et l'activité des habitants, que le législateur s'efforcera de garantir, de provoquer et d'exciter « car le nombre d'habitants, l'étendue et la fertilité du terrain, sont inutiles dans les lieux où la terre demeure inculte par la paresse ou le découragement (2) ».

---

(1) Melon. *Essai sur le Commerce,* page 708.

(2) Melon. *Essai sur le Commerce,* page 708 : « C'est une vérité qui ne peut être contestée que le meilleur terroir ne diffère en rien du mauvais, s'il n'est cultivé. » Vauban. *Dîme royale. Collection des Grands Economistes,* page 50.

A mesure que les échanges augmentent avec l'infinie variété de la production, ils deviennent plus incommodes à réaliser. Une mesure commune des marchandises est, à ce moment, nécessaire aux échanges. *Le troisième objet du législateur est établir et régler cet instrument des échanges.*

Le devoir du législateur est enfin de favoriser par tous les moyens ces échanges : quiconque n'échange pas son superflu, en effet, rend ce superflu inutile, et le producteur, qui ne tire pas ainsi un profit de toute sa denrée, est découragé dans sa production, « de là naissent de nouvelles non-valeurs tant publiques que particulières (1) ».

Il suit de ces explications que le commerce se définit : *l'échange du superflu pour le nécessaire* (2), et le progrès d'une nation dépend :

1° De sa production en blé ou denrées équivalentes ;

2° De l'augmentation du nombre des habitants ;

---

(1) Melon. *Essai sur le Commerce,* page 709.

(2) « ..... Le commerce peut être défini sommairement : l'échange des choses nouvelles pour parvenir à leur distribution dans les mains de leurs consommateurs, de ceux, enfin, auxquels la jouissance en est destinée. » Mercier de la Rivière. *Ordre naturel et essentiel des Sociétés politiques* (1767), p. 336. — Adam Smith et Coudillac définissent le commerce de même. — J.-B. Say contredit leur définition : « Le commerce consiste essentiellement à placer un produit à la portée de ses consommateurs, l'échange en est la conséquence ; c'est une opération accessoire. » *Cours d'Economie politique,* 2me édit., t. I, page 304.

3° De la quantité du gage ou équivalent des échanges.

Il ne faut pas toutefois que cette île ait une prépondérance si absolue qu'elle appauvrisse entièrement les autres : car celles-ci n'ayant alors rien à échanger avec elle, l'île favorisée ne trouverait aucun débouché pour son superflu. Devenue à ce point dominante, elle changera de politique : elle attirera les habitants des îles pauvres chez elle pour augmenter son industrie ; « elle soutiendra le commerce des îles dont elle n'a rien à craindre et détruira celui des îles dont la concurrence peut l'alarmer (1) ».

En passant, Melon réfute à nouveau l'erreur du pur mercantilisme : l'or et l'argent ne sont que valeurs de convention, et nous n'irons chercher cette valeur que lorsque nous possèderons déjà les valeurs réelles ou denrées de première nécessité; le pays possesseur de mines abondantes n'en pourra profiter que s'il possède d'abord le nécessaire pour nourrir ceux qui les travailleront. La force d'un pays ne dépend pas originairement de sa richesse en or et en argent, mais de son abondance en denrées de première nécessité.

Ce premier chapitre esquisse le plan de l'ouvrage : trois points principaux sont à étudier : *Le blé, la population* et *le numéraire*.

---

(1) Melon. *Essai sur le Commerce*, page 711.

Bien que reconnaissant l'importance *du blé* (1), à l'origine de toutes les richesses, Melon s'y étend peu, il n'a pas encore beaucoup d'idées sur la matière; il a posé le principe, mais n'entre pas dans le détail. Son chapitre du blé est cependant un prélude aux études si importantes que toute l'Ecole physiocratique entreprendra sur ce sujet.

Au sujet *de la population* (2), et comme moyen de l'augmenter, il développe la question de l'*esclavage* (3). Comme moyen de remédier, au contraire, à l'excès de population, il recommande la *colonisation* (4). A propos des colonies, il démontre la nécessité des *compagnies exclusives* (5) pour exploiter les colonies-comptoirs.

Le législateur ne doit pas se soucier seulement de l'augmentation de la population, mais de la meilleure répartition des travailleurs, qui assurera à son tour le maximum de la production dans le pays : comme annexe à cette étude de l'*organisation industrielle* (6), Melon étudie longuement *le luxe* (7), qui rend indéfinie la distribution du travail et, par conséquent, la production.

---

(1) *Ibid.*, chap. II : *Du blé,* page 712.

(2) *Idid.*, chap. III : *De l'augmentation des habitants,* p. 717.

(3) *Ibid.*, chap. V : *De l'Esclavage,* page 724.

(4) *Ibid.*, chap. IV : *Des Colonies,* page 720.

(5) *Ibid.*, chap. VI : *Des Compagnies exclusives,* page 727.

(6) *Ibid.*, chap. VIII : *De l'Industrie,* page 736.

(7) *Ibid.*, chap. IX : *Du Luxe,* page 742.

La production ne constitue vraiment une richesse pour le pays que du moment où elle entre dans le courant de la circulation par *le commerce intérieur et extérieur* (1).

Ce commerce est d'autant plus actif que la quantité du gage des échanges est plus grande ; pour la circulation des richesses, le législateur règlera *le numéraire* (2), valeur de convention, soumise à des *variations* (3) dont Melon admet parfois l'opportunité. Le numéraire métal devenu insuffisant on a recours à un succédané, le numéraire papier ou monnaie fiduciaire, basée sur le *Crédit public* (4).

Les transports de numéraire d'un pays à un autre, occasionnés par leur commerce réciproque, se résolvent par *le change* (5), et les rapports entre numéraire métal et numéraire papier se règlent par *l'agio* (6).

---

(1) *Ibid.*, chap. X : *De l'exportation et de l'importation*, page 749.

(2) *Ibid.*, chap. XII : *Des valeurs numéraires*, page 761.

(3) *Ibid.*, chap. XIII : *De la proposition dans les monnaies*, page 764. — Chap. XIV : *De la sédition contre Philippe le Bel*, page 766. — Chap. XV : *Des monnaies de saint Louis et de Charles VII*, page 768. — Chap. XVI : *Des diminutions*, page 770. — Chap. XVII : *De la cherté des denrées*, page 772. — Chap. XVIII : *Réponse aux objections*, page 775.

(4) *Ibid.*, chap. XXIII : *Du crédit public*, page 801.

(5) *Ibid.*, chap. XX : *Du change*, page 788.

(6) *Ibid.*, chap. XXI : *De l'agio*, page 791.

Enfin, la *balance du commerce* (1), favorable ou défavorable, intervient pour faire connaître au législateur s'il a ou non atteint son but, qui est la prospérité du pays.

---

(1) *Ibid.*, chap. XXII : *De la balance du commerce*, page 793.

CHAPITRE IV

La production des richesses

SECTION PREMIÈRE

LE BLÉ

La production des denrées nécessaires à la vie, comme l'a démontré l'hypothèse des trois îles, doit être le premier souci du législateur. Le blé, étant cette denrée indispensable, occupe le premier rang parmi les richesses; la fortune et l'indépendance d'une nation sont subordonnées à sa production. Au nom de l'intérêt public, le législateur règlera donc cette matière essentielle ; il s'efforcera d'éviter la disette du blé, d'une part ; l'avilissement de son prix, décourageant pour sa production, d'autre part.

La construction de grands magasins, pour éviter la disette, est utile dans les petits Etats qui, ayant peu de récoltes, s'alimentent au dehors ; ils

sont le plus souvent inutiles dans les grands, où les frais de magasins sont considérables et la mauvaise administration difficile à réprimer.

En France, le législateur pourra, en établissant un système de compensation entre les diverses provinces du royaume, inégalement abondantes, corriger le manque ou l'abondance du blé, là où sa production sera ou trop faible ou trop grande. Pour les blés exportés, il serait peut-être préférable, selon Melon, de leur appliquer un système rappelant notre principe de l'échelle mobile : « Pourquoi ne pas accorder, dit-il, une (permission) générale (d'exporter), révocable quand la hausse du prix deviendra à charge au peuple ? (1) »

Pour faciliter le commerce du blé et des denrées en général, il réclame l'unification des mesures dans le royaume.

Sous des noms semblables, constate-t-il, les mesures diffèrent en volume d'une province à l'autre. Souvent, nos rois, comme Philippe le Long, se sont efforcés à ramener certaines mesures à un étalon unique, mais les préventions populaires contre toute innovation venant à l'encontre de vieilles habitudes, allèrent jusqu'à opposer de véritables coalitions à ces tentatives d'unification. Melon ne croit pas cependant cette unification impossible : il a confiance au bon sens plus grand

---

(1) *Ibid.*, page 713.

des hommes de son temps, et, réfutant la maxime conservatrice : « Mais n'a-t-on pas vécu jusqu'à présent avec cela ! » il propose de rapporter toutes les mesures à celle de Paris.

Bien que l'intérêt général nécessite la règlementation d'une matière aussi importante que le blé et défende d'en laisser la circulation aux mains des particuliers, Melon reconnaît que « dans l'alternative entre la liberté et la protection, il serait bien moins nuisible d'ôter la protection que la liberté, car, avec la liberté, la seule force du commerce peut tenir lieu de protection (1) ».

Et le régime de protection lui-même, tel qu'il l'entend, a pour but de venir en aide à l'individu et de rendre son activité le plus utile possible; nuisant en apparence à la liberté individuelle, il assure finalement la liberté générale.

SECTION II

LA POPULATION

I. — *L'Augmentation des habitants.*

Pour assurer l'accroissement de la production par une meilleure mise en valeur de toutes les ressources du pays, le législateur cherchera les

---

(1) *Ibid.*, page 716.

moyens d'augmenter le nombre des travailleurs ; le meilleur sera de favoriser le développement de la population.

Comme première réforme dans ce sens, Melon propose la règlementation du célibat des prêtres ; l'état monastique serait interdit avant l'âge de 25 ans, « afin qu'on ne put aliéner sa liberté qu'à l'âge où l'on peut aliéner son bien (1). »

Le législateur doit favoriser les mariages, accorder des secours aux pères chargés de famille, s'occuper des orphelins et enfants trouvés : « C'est là fortifier l'Etat bien plus que de faire des conquêtes (2) » ; punir l'oisiveté en punissant très sévèrement la mendicité. La mendicité est l'école du vol ; punir la mendicité, c'est couper le mal dans sa racine, en même temps que ramener au travail des bras inutiles et à charge à la nation.

II. — *L'Esclavage.*

Les anciens prenaient leurs travailleurs dans la classe des esclaves ; Melon constate qu'on les emploie encore dans les colonies. Pourquoi ne pas rétablir ce système de l'esclavage qui a d'incontestables avantages ?

---

(1) *Ibid.*, page 718.
(2) *Ibid.*, page 718.

On ne peut s'y opposer au nom de la morale et de la religion ; ce qui ne va pas à l'encontre de nos principes religieux et moraux dans nos colonies, ne doit pas davantage y porter atteinte dans la métropole.

D'autre part, Melon pense que le rétablissement de l'esclavage dans la métropole serait un adjuvant précieux de la production.

Au point de vue politique, il justifie ainsi l'institution : « Que dans une opération générale, dont le législateur prévoit un bien à sa nation, il s'ensuive le dommage de quelque particulier, alors le dommage a une compensation si grande qu'il doit être nul devant le législateur, qui n'a pu faire entrer dans son plan les intérêts de détail (1). »

L'intérêt général doit toujours et uniquement guider le législateur ; ce n'est point aller contre la liberté de l'individu que de l'y soumettre. Il ne faut pas entendre la liberté le droit de tout faire, mais le droit de faire tout ce qui n'est pas contraire à l'intérêt général. « La liberté, dans un gouvernement, ne consiste pas dans une licence à chacun de faire ce qu'il juge à propos, mais seulement de faire ce qui n'est pas contraire au bien général (2). »

---

(1) Cette phrase justifie l'opinion de Voltaire que l'*Essai sur sur le Commerce* n'est pas toujours bien écrit. V. page 84.

(2) *Ibid.*, page 756.

L'égalité, d'autre part, n'est pas la loi de nature ; puis, il est un grand nombre de degrés dans l'esclavage, qui change suivant les temps et les pays.

L'esclavage est nécessaire aux colonies, où, pour leur bonne police et le maintien de notre domination, il ne conviendrait pas que les indigènes conservassent toute leur liberté ; mais il est possible d'adoucir la loi, à mesure que les rigueurs du début, alors nécessaires, le deviennent moins. On a attaché à l'esclavage une idée de barbarie qui lui vient de son origine antique : l'esclave était le prisonnier de guerre à la merci de son vainqueur. Ce caractère a disparu et il disparaît encore davantage à mesure que les lois (1) se préoccupent, par des tempéraments, d'améliorer cette condition qui pourrait devenir préférable à celle des domestiques, soldats ou engagés pour les colonies. Et Melon s'efforce de démontrer l'avantage de l'esclavage sur la domesticité, à la fois pour le maître et pour l'esclave.

« La liberté du domestique le dégoûte du travail, il cherche le maître qui en exige le moins ». Et, de son côté, le maître ne songe point à instruire un domestique qui peut à tout moment le quitter. L'esclave, au contraire, ayant comme but de son travail le pécule et la liberté, s'ingénie

(1) *Le Code noir.*

à contenter son maître par son application. Des lois protectrices lui permettront, au cas d'abus du maître, de se détacher de lui, et ces prescriptions retiendront celui-ci dans ses devoirs d'humanité à l'égard de son esclave.

Le maître est intéressé au bon entretien de l'esclave, il le pousse au mariage qui resserre encore le lien entre eux et lui donne un caractère familial; il élève les enfants esclaves de son mieux, parce qu'ils lui seront d'autant plus utiles qu'ils auront reçu une meilleure instruction. Il naît enfin à la longue entre maître et esclave une sorte de sentiment de famille propre à adoucir le traitement et rendre la condition plus agréable que ne pourrait le faire une convention ou une loi. L'esclave devient en fin de compte l'ami du maître, tandis que le domestique en reste l'ennemi.

Où la législation prendra-t-elle les esclaves? A l'étranger « comme elle en tire souvent des soldats et des habitants pour les colonies (1) » ; elle évitera le mélange des sangs, qui donne des rejetons impurs.

(1) *Ibid.*, page 726.

III. — *La colonisation. — Les compagnies exclusives. — Le gouvernement militaire.*

Il peut arriver, à un moment donné, qu'il y ait disproportion entre le nombre des habitants et les terres pouvant les nourrir. Il y a deux solutions à cette crise : ou le surplus de la population trouve des frontières insuffisamment gardées et les franchit, ce sont les grandes invasions ; ou il y trouve une résistance et se tourne vers le Commerce et la Colonisation. Certains pays exceptionnels, comme la Suisse, ne peuvent ni franchir les frontières trop bien gardées, ni se livrer au commerce, n'ayant pas de débouchés sur la mer ; ils s'enrôlent au service d'autrui, ils deviennent mercenaires tout en conservant leur nationalité.

Le plus souvent il arrivera que le surplus de la population sera sagement employé par le législateur au peuplement de terres nouvelles à coloniser.

Lorsque le pays aura donc la quantité de soldats nécessaires pour sa défense, le nombre d'ouvriers suffisant pour la meilleure exploitation de son sol et de ses fabriques, il employera son surplus d'ouvriers au dehors dans de nouveaux pays : « ce doit être la politique de nos colonies (1) ».

---

(1) Cette théorie est devenue celle des socialistes marxistes.

Pour n'avoir pas voulu suivre cette politique, la Chine, pays très fertile et très travailleur, a vu son peuple tomber dans l'indigence, l'abondance de la population n'étant plus en proportion des denrées produites ou l'administration ayant mal réglé leur répartition.

Cependant, avant tout, il faut fortifier la métropole, sinon la nation devient également faible partout, et dans ses colonies et dans le lieu de sa domination. Avant de coloniser, on défriche son propre pays avec le surplus des ouvriers ; ainsi, devrait-on travailler, par exemple, les landes de Bordeaux à Bayonne, que l'auteur déplore de voir encore inexploitées. Le législateur qui s'emploierait à peupler les terres encore incultes du pays « rendrait un plus grand service à l'Etat que celui qui, par une guerre meurtrière, s'emparerait

---

C'est la politique soutenue depuis de longues années au Reichstag par le député socialiste Bebel en réponse à la politique d'extension coloniale du « Kaizer ». — En France, M. Clemenceau, il y a quelques années (1881), soutint une politique semblable. Ce rapprochement avec notre Economiste est intéressant. M. Clemenceau condamnait la politique d'extension coloniale qui, sans profit pour la métropole, détourne l'opinion des réformes urgentes. A quoi bon conquérir des terres lointaines, quand la France elle-même reste à coloniser ? La colonisation n'est légitime que lorsqu'elle est déterminée par des nécessités économiques et sociales. Mais lorsque celle-ci n'a pour excuse que la vanité turbulente d'une nation, elle demeure inutile et grosse de conséquences. La politique de conquêtes exotiques devient une source de conflits possibles avec des patries voisines dont l'amitié serait précieuse pour notre prospérité.

de la même quantité de terrain; mais il n'aurait pas aux yeux du vulgaire une gloire si brillante parce qu'elle serait acquise sans péril militaire, sans perdre aucun citoyen et sans s'attirer la jalousie de ses voisins (1). »

Ainsi, les Espagnols, après la découverte de l'Amérique, abandonnèrent leur pays pour aller peupler le Nouveau-Monde : « C'est l'époque et la cause de la décadence espagnole (2). » En voulant trop étendre leur domination, ils l'ont affaiblie sur tous les points (3).

Melon distingue deux sortes de colonies : la colonie de peuplement, où, la métropole, après avoir assujetti une nation, repeuple avec ses nationaux, qui peuvent tous y faire le commerce; la colonie-comptoir, où la métropole établit seulement des forteresses et des comptoirs sans assujettir le pays et où le commerce est exclusif en faveur d'une compagnie.

De ces deux colonies, laquelle est préférable?

Elles sont également utiles à la nation.

Les colonies de peuplement, tant qu'elles sont peuplées par le surplus des habitants, ne peuvent

---

(1) Melon saisit toutes les occasions de flétrir l'esprit militaire et faire l'apologie de l'esprit pacifique. V. *infra,* p. 176, ses rapports avec l'abbé de Saint-Pierre.

(2) Melon. *Essai sur le Commerce,* page 720.

(3) Voltaire a refuté Melon sur cette question des colonies espagnoles. V. *infra,* p. 187.

qu'être avantageuses : elles prolongent la domination, sans l'amoindrir, sur un plus grand empire. Les comptoirs, de leur côté, sont toujours utiles au commerce.

Les faits prouvent que l'Espagne a été affaiblie par ses colonies de peuplement, parce qu'elle a dépeuplé sa métropole. Au contraire, la Hollande, à mesure que sa population était en surabondance sur son sol restreint, allait occuper au loin de nouveaux pays, se constituant des colonies prospères comme Java et Ceylan. Le Portugal, au Brésil, a fait de même.

Melon cite en passant Madagascar comme le modèle de terres à coloniser. « L'Angleterre et la France, ajoute-t-il, conduisent leurs colonies à peu près dans les mêmes principes (1). » Elles y envoient le surplus de leurs ouvriers.

Les comptoirs sont des organisations commerciales créées dans le but de faciliter les échanges entre la nation et le pays où ils sont établis. Pour l'exploitation de ces comptoirs, Melon est partisan des Compagnies privilégiées.

Ces Compagnies privilégiées, quoique contraires à la liberté, sont nécessaires dans deux cas :

1° Dans les établissements qui commencent pour les favoriser, les encourager, les aider à s'établir et prospérer ;

---

(1) Melon. *Essai sur le Commerce,* page 723.

2° Dans les établissements qui ne peuvent vivre d'eux-mêmes, qui ne sont pas assez forts contre la concurrence étrangère ou demeurent impuissants à servir utilement la nation. Ces privilèges se justifient de la sorte.

« L'exclusif, dans un commerce, se présente d'abord sous la face odieuse d'ôter la liberté, mais, lorsque la raison et l'expérience apprennent que cette liberté tourne toujours au préjudice de la nation, alors l'excessif devient sage (1). »

En effet, « la liberté dans un gouvernement ne consiste pas dans une licence à chacun de faire ce qu'il juge à propos, mais seulement de faire ce qui n'est pas contraire au bien général (2). »

« Dans les Compagnies exclusives, c'est un père de famille qui ôte à son fils la liberté de jouer, lorsque les probabilités de la perte sont doubles de celles du gain (3). »

Toujours conformément à sa méthode, Melon examine l'organisation et le sort des Compagnies déjà existantes. Ces observations l'amènent à conclure que l'excessif ne suffit pas à assurer la prospérité d'une Compagnie; la sagesse de son administration et le hasard des événements y sont pour beaucoup : la Compagnie occidentale

---

(1) *Ibid.,* page 727.
(2) *Ibid.,* page 756.
(3) *Ibid.,* page 758.

de Hollande et la Compagnie orientale d'Angleterre succombèrent par leur mauvaise administration ; la Compagnie des Indes de Hollande doit sa splendeur à l'absence actuelle de concurrence par une Compagnie étrangère.

La Compagnie des Indes de France a la propriéte de villes importantes, la quantité de fonds et de vaisseaux nécessaires. « Mais ces fonds seraient morts dans le temps que ses vaisseaux les transportent d'une partie du monde dans l'autre si, par la représentation des actions sur la place, ils n'avaient une seconde valeur, réelle, circulante, libre, non exigible et par conséquent non sujette aux inconvénients d'une monnaie de crédit et en ayant néanmoins les propriétés essentielles (1). »

Melon partage encore l'erreur de Law et croit aux choses deux valeurs superposables : leur valeur réelle et leur valeur représentative. La mobilisation du capital, pour lui comme pour son maître, ajoute une valeur nouvelle et égale à celle du capital lui-même. Une lettre de change est à la fois le paiement d'une marchandise existante et un titre circulant ayant une valeur propre indépendante de la marchandise et superposable à celle-ci. La critique de cette théorie fut faite par

(1) *Ibid.*, page 729.

Adam Smith et les Physiocrates. Base de l'inflationisme elle causa la chute du système de Law.

Melon rappelle encore l'échec de la Compagnie d'Asciento et les causes de succès de la Compagnie du Sud. Il définit et compare, en passant, l'action, la rente, le contrat et l'annuité.

L'exclusif ne peut s'étendre que sur des comptoirs, mais jamais sur des colonies de peuplement; il gênerait, dans ce cas, l'essor du pays, en enchaînant l'activité économique de ses habitants et obligerait la Compagnie à une tâche au-dessus de ses forces, tâche que peut seul réaliser le pays livré aux siennes propres.

Avant Colbert, le système des Compagnies n'avait jamais été employé, à cause des préoccupations uniquement politiques et guerrières des précedents souverains et ministres, dont l'opinion était que « le génie français ne pouvait se tourner qu'au militaire (1). » Mais le commerce est-il incompatible avec ce génie militaire? L'esprit de commerce et l'esprit de conquête s'opposent-ils? Oui, ils s'opposent et s'excluent l'un l'autre dans une même nation. L'esprit de conquête est incompatible, en effet, avec celui de conservation, tandis que l'esprit de commerce le suppose toujours.

L'Empire Romain, édifié par l'esprit de conquête, ne put se maintenir dès que ses armées furent

---

(1) *Ibid.*, page 733.

affaiblies et amollies. De même, les grandes puissances de l'Asie, ignorantes de l'esprit de commerce, ont vu toute leur puissance disparaître après deux ou trois grandes batailles. Le Turc, qui fut à un moment le plus fort, est bien près d'être le plus faible ; un pays que la force des armes a élevé, ne se maintient que par elle ou disparaît. Le Turc, s'il avait eu l'esprit de commerce et de police, aurait formé une puissance inattaquable.

D'autre part, il fut longtemps difficile de triompher des Vénitiens, qui eurent toute leur puissance du commerce.

« Lorsque l'empereur a gagné la bataille de Belgrade, l'Europe n'a point été alarmée des conquêtes qui pouvaient en être la suite ; mais lorsqu'il a voulu établir la Compagnie d'Ostende, il a été menacé de la guerre la plus opiniâtre. Le commerce de ses voisins balance l'étendue de ses Etats (1). » La puissance économique d'une nation en fonde la prospérité et la suprématie. La Russie est devenue une grande nation dès que le czar Pierre Ier l'a rendue commerçante.

Melon conclut, reportant ses yeux du passé au présent : « Enfin l'esprit de paix a éclairé notre Europe. »

---

(1) *Ibid.*, page 735.

SECTION III

L'ORGANISATION INDUSTRIELLE

I. — *L'Industrie.*

Le législateur ne doit pas se préoccuper uniquement d'augmenter le nombre des habitants et d'assurer leur bonne distribution selon les besoins du pays; il doit utiliser leur activité de son mieux et la développer par tous les moyens qui sont à sa portée.

L'industrie ne cesse pas d'être en progrès, et à mesure que le machinisme économise un nombre croissant de travailleurs, la nation dispose d'une plus grande quantité de bras qu'elle peut employer à des industries nouvelles répondant à la satisfaction de nouveaux besoins. Plus une nation est industrieuse, plus ses industries sont nombreuses et plus elle augmente, avec la diversité et la quantité de ses produits, l'activité de ses échanges, qui sont la source de sa prospérité (1).

---

(1) C'est la première formule, donnée par un Economiste, du progrès indéfini. Les hommes de la Révolution l'ont développée après lui ; par exemple, Condorcet dans son *Tableau des progrès de l'esprit humain.*

Mais dans les progrès du machinisme, il faut compter encore avec les préventions des habitants, naturellement attachés à la routine : on s'est opposé, par exemple, à la construction des différents canaux en objectant le sort des voituriers, à la substitution des boutons de l'étoffe de l'habit aux boutons de métier, en objectant le sort des boutonniers au métier.

Cependant, les ouvriers que le machinisme rejette d'un métier en désuétude ou inutile, trouveront toujours emploi dans de nouvelles industries, sans compter celles déjà existantes, qui végètent par le manque de bras.

Parmi les divers travaux, certains, pénibles et dangereux, manquent d'ouvriers pour les exécuter : Melon propose de les exiger des criminels, qui trouveront dans ces tâches la juste répression de leurs forfaits.

Melon, psychologue, remarque que le travail en commun des hommes et des femmes est plus productif, parce que, chaque individu voulant paraître devant l'autre sexe à son avantage, s'efforce d'exécuter parfaitement sa tâche : il en résulte une émulation agréable, un excitant très heureux et très profitable à la production (1). Au reste, le rapprochement seul des deux sexes fait oublier la fatigue et la monotomie du travail.

---

(1) A rapprocher du *Fouriérisme*.

Les condamnés à mort pourraient servir de champ d'expérimentation aux recherches des médecins : « il resterait au condamné l'espérance de survivre à l'opération, et il mériterait sa grâce par des souffrances utiles à sa patrie (1). »

William Petty déclare que le matelot dans une nation vaut trois laboureurs. Melon proteste contre cette affirmation ; le matelot ne s'emploie que s'il y a un commerce, c'est-à-dire des échanges à faire ; mais il ne peut y avoir d'échanges, tant qu'on ne possède pas les denrées de première nécessité que le laboureur seul peut produire. Melon ajoute : « quoi qu'il en soit, le matelot, le laboureur, l'ouvrier, tout est nécessaire, et les Etats ne deviennent grands que par la quantité des travailleurs qui se multiplient dans chaque profession, selon le pays, l'inclination et les profits (2). »

Il faut que chacun soit approprié à la tâche qui lui convient ; il n'est pas rationnel, comme on le voit à Paris, que les jeunes gens soient employés dans des travaux sédentaires et faciles, qui conviendraient à tant de filles, obligées à chercher leur pain dans la débauche. Que chaque sexe ait donc la tâche qui lui convient (3).

---

(1) Melon. *Essai sur le Commerce,* page 738.

(2) *Ibid.,* page 739.

(3) Encore Fourier. A rapprocher aussi de la formule de Louis Blanc : « De chacun selon ses capacités. »

L'oisiveté est un crime d'Etat : elle est le germe de tous les vices, la cause des séditions, des guerres civiles, peut-être même celle de la chute de la République romaine, qui avait édifié en maxime de gouvernement le repos du peuple : « *panem et circenses.* »

La police, qui s'emploie inutilement et souvent même désavantageusement pour l'essor du commerce à la règlementation minutieuse des métiers, ne pourrait-elle utiliser tout ce luxe de règlementation à pourchasser l'oisiveté ? « La plupart des maîtrises, comme d'oiseleurs, de perruquiers, vendeurs de vinaigre, leurs apprentissages, leurs statuts ridicules et leurs charges plus ridicules encore, tout cela n'est que perte d'hommes et de temps ; ce n'est pas que les maîtrises ne soient utiles et nécessaires dans bien des professions ; il ne s'agit que de l'abus (1) ».

Il est également déplorable que les maîtrises soient organisées pour fournir au Gouvernement des ressources financières, qui pèsent durement sur l'industrie et nuisent à son développement.

A ce sujet, Melon examine le système financier existant et le critique. Il distingue deux sortes d'impôts : 1° l'*impôt arbitraire* (taille et capitation) ; 2° l'*impôt de consommation* (gabelle et

---

(1) *Ibid.*, page 741.

aides). Cette distinction correspond à peu près à la nôtre en impôts directs et indirects. Les premiers, constate Melon, sont payés grâce aux exécutions militaires ; les seconds, acquittés au fur et à mesure de la consommation, le sont sans attention ; surtout ils sont égaux pour tous et le paraissent à la différence des impôts arbitraires pour lesquels le contribuable s'imagine toujours être taxé injustement.

Les impôts doivent être le moins gênant et le moins sensible que possible pour le contribuable. A ce titre il condamne encore les douanes intérieures : elles sont une entrave au commerce, elles engagent à des fraudes nombreuses et donnent fiscalement peu de profit.

Il recommande les grands travaux publics, tels que canaux et routes, qui réalisent des économies en hommes et chevaux et sont un débouché toujours ouvert pour les travailleurs sans emploi (1).

II. — *Le Luxe.*

Quand les bras sont en trop grand nombre, il faut leur trouver un débouché : nous avons vu la colonisation. Melon prétend en trouver un autre dans le luxe, qui rend indéfini le nombre des

---

(1) V. *supra*, page 69.

industries nouvelles, de même que sont indéfinis nos besoins nouveaux.

« Nous voilà conduits, écrit-il, à l'examen du luxe et de ses ouvriers, l'objet de tant de vagues déclamations, qui partent moins d'une saine connaissance ou d'une sage sévérité de mœurs que d'un esprit chagrin et envieux (1). »

Qu'entend-t-on d'abord par luxe? « Le terme de luxe est un vain nom qu'il faut bannir de toutes les opérations de police et de commerce parce qu'il ne porte que des idées vagues, confuses, fausses, dont l'abus peut arrêter l'industrie même dans sa source (2). »

Le luxe n'est pas susceptible d'une définition : il varie d'un pays à un autre, d'une époque à une autre, d'une classe de la société à la suivante : « le paysan trouve du luxe chez le bourgeois de son village, celui-ci chez l'habitant de la ville voisine, qui lui-même se regarde comme grossier par rapport à l'habitant de la capitale, plus grossier encore devant le courtisan (3). »

Il faudrait dire que tout est luxe, hormis le pain et l'eau, sans lesquels on ne peut vivre.

Il est vrai que la production des objets de première nécessité doit passer avant toute autre,

---

(1) *Ibid.*, page 742.
(2) *Ibid,* page 744.
(3) *Ibid.*, page 742.

mais une fois ceux-ci obtenus, on doit s'adonner à la production des objets de luxe. L'excédent de la population doit s'employer dans les colonies ou dans la fabrication des objets de luxe, sinon cette population tombe dans l'oisiveté, qui est le pire des maux et le premier à éviter.

On a dit que le luxe amollit une nation ; ce n'est pas vrai pour l'armée : car le plus mal vêtu, n'y est pas toujours le plus brave ni le plus valeureux. Ce n'est pas le luxe occidental qui a amolli le courage des armées turques, mais leur paresse native (1).

Melon attribue, au contraire, au luxe le retrait de l'ivrognerie dans les campagnes où celui-ci n'est pas encore parvenu (2).

Une nation qui prend des mesures sévères contre le luxe se prive de beaucoup de ses citoyens, qui vont le chercher au dehors chez des pays rivaux.

---

(1) V. *infra*, page 158.

(2) Cette remarque se trouve confirmée, nous semble-t-il, par le tableau que présentent actuellement les deux populations ouvrières de l'Allemagne et de l'Angleterre. La première, sous l'égide de lois ouvrières sages et pondérées, a, grâce à sa capacité de travail et son économie, gagné une aisance qui de modeste est bien près de devenir luxueuse : l'ivrognerie se retire peu à peu de ces foules. La seconde, malgré une législation nouvelle très favorable, reste ignorante des raffinements du luxe : aussi l'*enfer du gin* y perpétue ses ravages inouïs. — Consulter à ce sujet le très intéressant rapport de M. Low, magistrat et publiciste anglais, sur l'*Etat de la classe ouvrière en Allemagne*. (V. *Standard,* nov.-déc. 1905.)

L'exemple des nations austères ne nous invite pas à les imiter. « L'austère Lacédémone n'a été ni plus conquérante ni mieux gouvernée, ni n'a produit de plus grands hommes que la voluptueuse Athènes (1). » Un mobile désintéressé et purement glorieux ne suffit pas à conduire les foules. « Comment pouvait-il (Lycurgue) espérer que sa communauté qui ne connaissait pas de récompense éternelle, conserverait l'esprit ambitieux d'acquérir à travers mille fatigues et mille périls, sans espérance d'augmenter sa portion ou de diminuer son travail (2) ? La gloire seule, dénuée de ces avantages d'un bien-être qui en sont presque inséparables, n'est pas un assez puissant aiguillon pour la multitude. Il serait plaisant d'imaginer un projet de faire vivre toute la France en commun. Ne l'attribuait-on pas à un génie qui ne serait jamais sorti de son village (3) ? » Voilà un jugement bien sévère pour les communistes.

En passant des nations aux individus, le parcimonieux Caton était « avare, intempérant, même usurier et ivrogne, » tandis que le somptueux Lucullus se montrait libéral et bienfaisant.

---

(1) Melon. *Essai sur le Commerce,* page 744.

(2) L'influence de la philosophie de Hobbes est remarquable dans ce passage.

(3) Melon. *Essai sur le Commerce,* page 745.

Les lois somptuaires diminuent, constate Melon. Il en passe quelques-unes en revue pour montrer leur inanité; par exemple, une ordonnance, contenue dans le recueil de Fontanon, qui restreignait les repas à trois services de six plats chacun, et les lettres patentes de Charles V supprimant les souliers à la Poulaine sur les conseils de l'Eglise qui les condamnait « comme contraires à l'ordre de la nature et défigurant l'homme dans cette partie de son corps. »

Le luxe peut ruiner, il est vrai, les particuliers, mais il importe peu à l'Etat, puisque l'ouvrier en profite et que « le législateur va toujours au bonheur de la plus grande quantité. « Si l'on garde son argent dans son bas de laine, il est mort pour la société : mieux vaut le dépenser même à profusion, car dès ce moment il profite à la société (1). »

---

(1) « — Le luxe nourrit cent pauvres dans nos villes et en fait périr cent mille dans nos campagnes. L'argent qui circule entre les mains des riches et des artistes pour fournir à leurs superfluités, est perdu pour la subsistance du laboureur et celui-ci n'a point d'habit, précisément parce qu'il faut du galon aux autres. Le gaspillage des matières qui servent à la nourriture des hommes suffit seul pour rendre le luxe odieux à l'humanité. Mes adversaires sont bien heureux que la coupable délicatesse de notre langue m'empêche d'entrer là-dessus dans des détails qui les feraient rougir de la cause qu'ils osent défendre. Il faut des jus dans nos cuisines, voilà pourquoi tant de malades manquent de bouillon. Il faut des liqueurs sur vos tables : voilà pourquoi le paysan ne boit que de l'eau. Il faut de la poudre à vos perruques : voilà pourquoi tant de pauvres n'ont point de pain. » J.-J. Rousseau. *Œuvres*, t. I. Réponse à M. Bordes, note de la page 135. — Dupont, éditeur (1823).

Melon ne veut pas déprécier l'emploi meilleur que l'on peut faire de son argent dans des actions charitables. La charité demeure toujours la première des vertus; mais elle est une question morale; or, l'Etat s'efforce seulement de profiter de tout ce qui est à son avantage.

Si nous refusons de faire le commerce des objets de luxe, les autres nations le feront à notre place et nous y perdrons autant de profit.

Cependant, il y a certains objets de luxe qui n'épargnent aucun travail et ne suppléent à aucune marchandise : les pierres précieuses et les diamants; elles emploient des milliers d'hommes, abrègent leur existence et les enlèvent à la terre ou aux métiers utiles. Ces objets n'étant jamais consommés, tout travail fait pour les découvrir en augmente la quantité, en diminue d'autant la valeur et devient, par conséquent, de moins en moins productif (2).

---

(1) V. dans Adam Smith, sur cette question du *Luxe : La richesse des Nations,* chapitre III, livre II.

« ... Il est vrai que jusqu'à ce temps, le luxe, quoique souvent en règne, avait du moins été regardé dans tous les âges comme la source funeste d'une infinité de maux. Il était réservé à M. Melon de publier le premier cette doctrine empoisonnée (du luxe), dont la nouveauté lui a acquis plus de sectateurs que la solidité de ses raisons. Je ne crains point de combattre seul dans mon siècle, ces maximes odieuses qui ne tendent qu'à détruire et avilir la vertu et à faire des riches et des misérables, c'est-à-dire toujours des méchants. » (*Id.,* p. 159.)

CHAPITRE V

De la circulation des richesses

SECTION PREMIÈRE

LE COMMERCE

I. — *Exportation et importation.*

Quand le législateur a fait produire au pays tout ce qu'il pouvait produire, il doit favoriser l'écoulement de ses produits, c'est-à-dire le mouvement des échanges. Il réglemente donc la matière du commerce dans ce sens.

Dans les rapports avec une nation étrangère, il établit certaines défenses d'exportation ou d'importation qu'il croit de l'intérêt du commerce ; mais Melon ajoute : « peut-être qu'en permettant tout indistinctement, ce qu'une nation perdrait d'un côté, elle le gagnerait de l'autre ; du moins y aurait-il un avantage général, c'est la destruction des fraudes qui occupent tant d'hommes pour

et contre. Mais pour cela il faudrait que toute l'Europe y concourut par des vues générales, difficiles à concilier avec les petits intérêts dont la plupart des hommes sont occupés (1). »

Le législateur empêche d'abord l'entrée dans le pays de marchandises préjudiciant à nos industries nationales et la sortie de celles qui nous sont nécessaires ; il défend l'exportation des matières premières, surtout de celles qui augmentent prodigieusement par la main de l'ouvrier et qui sont utiles à nos manufactures. Il favorise, au contraire, l'importation des marchandises qui nous coûtent peu et nous débarrassent d'une de nos denrées surabondantes ; ainsi Melon trouve préjudiciable l'interdiction réciproque entre l'Angleterre et la France d'exporter de l'une chez l'autre : d'un côté, les draperies, de l'autre, les vins.

Le fameux acte de navigation qui a tant contribué à la prospérité de l'Angleterre se base sur certaines défenses d'exportations. Melon l'expose et oppose « ses grandes vues politiques » à celles du jurisconsulte français Domat, qui écrivait : « il est plus utile d'attirer les étrangers que d'aller chez eux (2) ; » ce principe conduit à la destruction de notre marine et à l'asservissement de notre commerce au bon vouloir de l'étranger.

---

(1) Melon. *Essai sur le Commerce,* page 749.

(2) Tome IV, du *Droit public,* liv. I, tit. V, sect. III, art. 7.

Les Hollandais ont pris le contre-pied des Anglais. Mais les mesures contraires de ces deux Etats s'expliquent par leurs ressources et leurs besoins différents. La fortune des Hollandais consistant dans leur commerce, ils devaient favoriser tout ce qui le développe et laisser libre tout trafic, soit importation, soit exportation.

A l'occasion des échanges internationaux, Melon pose une question de droit international : au cas de guerre entre nations, leur commerce réciproque doit-il être suspendu? Non, car les opérations commerciales n'ont rien de commun avec les militaires ; pourquoi les nations déjà affaiblies par la guerre, s'affaiblieraient-elles encore plus par la cessation de leur commerce ? Il faut, au contraire, s'efforcer, dans tous les cas, d'atténuer les grands désastres des guerres, afin qu'elles soient « guerre le moins qu'il sera possible. » Les guerres ne sont pas autant préjudiciables à une nation par les pertes en hommes, que par leur répercussion sur les finances et le commerce du pays ; « les augmentations des impositions, les difficultés des recouvrements, qui sont une suite nécessaire de cette augmentation d'impositions et du manque de commerce, rendent 20 millions d'hommes malheureux, et ces malheurs sont communs à toutes les parties (1). »

---

(1) *Ibid.*, p. 753. — Voltaire a refuté ce passage : « Il (Melon) dit que la perte des soldats n'est point ce qu'il y a de plus

L'intérêt de la nation exige que le commerçant donne à bas prix, pour exporter davantage et augmenter le mouvement des échanges ; il peut arriver ainsi que « un commerce peu avantageux à chaque négociant le soit beaucoup à la nation. Par exemple, dans le commerce avec l'Amérique, à mesure qu'augmente la quantité de négociants qui trafiquent avec elle, leurs profits diminuent ; mais la nation a intérêt, au contraire, à voir s'étendre ses relations commerciales ; et si elle accorde des privilèges exclusifs de commerce, ce n'est jamais en faveur de tel négociant, mais dans l'intérêt de toute la nation. »

Cependant, pour indemniser les commerçants ainsi mal partagés, le législateur les dégrève de certains droits et ajoute même parfois quelque gratification, afin de leur éviter les risques de perdre qui les décourageraient d'un commerce utile cependant à la nation.

---

funeste dans les guerres, que 100.000 hommes tués sont une petite portion sur 20 millions ; mais que les augmentations des impositions rendent 20 millions d'hommes malheureux. Je lui passe qu'il y ait 20 millions d'âmes en France, mais je ne lui passe point qu'il vaille mieux égorger 100.000 hommes, que de faire payer quelques impôts au reste de la nation.....

» Maintenant, si la France contient environ 10 millions d'âmes, ôtez en près d'une moitié pour les femmes, retranchez les vieillards, les enfants, le clergé, les religieux, les magistrats, les laboureurs : que reste-t-il pour défendre la nation ? Sur 18 millions, à peine vous trouverez 1.800.000 hommes, et la guerre, en dix ans, en détruit plus de 900.000 ; elle fait périr dans une nation la moitié de ceux qui peuvent combattre pour

II. — *Liberté du Commerce.*

Toutes ces prohibitions d'importation ou d'exportation ne doivent pas être envisagées comme des entraves à la liberté du commerce. Seulement, il faut bien entendre le sens de ce mot liberté : « La liberté dans le commerce ne doit pas consister dans une imprudente licence aux négociants d'envoyer et de recevoir librement toutes sortes de marchandises, mais seulement des marchandises dont l'importation ou l'exportation peut procurer à chaque citoyen des facilités d'échanger son superflu pour le nécessaire qui lui manque, conformément à la définition du commerce (1). »

Toutes les mesures de police dans les manufactures sont également conçues dans l'intérêt général du citoyen.

« ... Pour connaître si des lois sont contraires à la liberté du commerce, il ne faut point examiner si les négociants ou les ouvriers en sont fatigués ; ce n'est pas pour eux qu'elles sont faites. Il faut examiner s'il s'ensuivra une meilleure vente au

(1) Melon. *Essai sur le Commerce*. page 756.

elle, et vous dites qu'un impôt est plus funeste que leur mort! » (*Observations sur MM. Jean Law, Melon et Dutôt*, t. XXII, p. 362, édit. précit.)

propriétaire de la denrée ou des achats moins chers et plus assurés pour les besoins du citoyen (1). »

Melon reprend l'acte de navigation des Anglais et montre que, malgré son apparence de contrainte, il n'est pas contraire à la liberté, parce qu'il est la cause de leur prospérité.

Pour le même motif, les privilèges exclusifs du commerce ne sont pas contraires à la liberté générale.

La vente exclusive du tabac et la prohibition de sa culture se justifie au point de vue général à la fois dans le commerce et dans la finance : dans le commerce, ces défenses étaient nécessaires pour aider au développement de la Louisiane, colonie nouvelle et d'avenir, à laquelle on donnait la production exclusive du tabac ; dans les finances, « la vente exclusive du tabac est nécessaire pour la levée de l'imposition et cette imposition est la moins onéreuse (2). »

Cependant, sur un point, constate Melon, notre organisation financière paraît contraire à la liberté du commerce, ainsi qu'il l'a définie ; les douanes intérieures, en effet, gênent le commerce intérieur, empêchent la liberté des transports et la rapidité des échanges, et cependant elles sont

---

(1) *Ibid.*, page 756.
(2) *Ibid.*, page 759.

une ressource fiscale peu considérable. Melon souhaite vivement leur disparition.

Il conclut à nouveau, à la fin de ce chapitre : « C'est ainsi que la contrainte dans la société générale des hommes n'est jamais tyrannique lorsqu'elle a pour objet l'utilité bien entendue de chacun de ses membres(1). » *Salus populi suprema lex esto.*

SECTION II

LE NUMÉRAIRE

I. — *Les valeurs numéraires. — Les altérations monétaires et leurs conséquences.*

La monnaie est l'instrument indispensable des échanges ; elle est la mesure commune de toutes les valeurs, et plus elle sera en quantité sur le marché, plus l'activité des échanges sera grande. Elle est nécessaire à la circulation : à ce point de vue, le législateur se préoccupera en première ligne de cet important sujet.

La monnaie est *conventionnellement* l'or et l'argent, commune mesure « de tout ce qui sert

(1) *Ibid.*, page 760.

à l'usage de l'homme. » Par suite de cette convention, la monnaie occupe une place à part, mais non prépondérante, parmi les richesses. « Ils (l'or et l'argent) sont devenus l'équivalent de tout ce qui entre dans le commerce (1). » Aussi chacun le préfère à toute autre marchandise ; mais il est préférable non pas par nature, comme le disent les mercantilistes purs, mais par convention.

Il en résulte que la valeur de la monnaie étant conventionnelle, le législateur pourra la changer suivant les besoins : Melon justifie ainsi les variations monétaires. Ces altérations entraînent avec elles certaines modifications dans les affaires : en principe, les diminutions favorisent les créanciers et les augmentations les débiteurs « et tout le reste égal en matière d'Etat, c'est le débiteur qui doit être favorisé (2). » Melon est donc partisan des augmentations monétaires.

Mais il ne faut pas confondre « l'augmentation numéraire avec la disproportion entre les espèces ou le droit excessif de seigneuriage pris par nos rois dans les fabrications : deux objets véritablement ruineux qu'il est important d'éclaircir (3). »

La disproportion des monnaies ou altération d'une catégorie de monnaie seulement produit les

---

(1) *Ibid.*, page 761.
(2) *Ibid.*, page 763.
(3) *Ibid.*, page 764.

plus fâcheux résultats : les négociants paient en monnaie faible et gardent la monnaie forte, qu'ils refondent ; le roi n'est plus payé qu'en monnaie faible, et son opération tourne à sa perte.

Une trop grande élévation du droit de seigneuriage, établit une telle disproportion entre l'argent vieux et l'argent nouveau, que l'argent vieux prime sur les marchés étrangers, d'où il nous revient refondu en argent nouveau : La conclusion est que « l'augmentation des monnaies pour gagner le droit de seigneuriage dans une refonte est pernicieuse ; l'augmentation des monnaies pour soulager le laboureur accablé de l'imposition est nécessaire (1). »

Melon étudie dans l'histoire les principales variations monétaires en France : sous Philippe le Bel, saint Louis et Charles VII.

Lorsqu'un Etat a besoin d'argent il a recours aux impositions ; quand les impositions ne suffisent plus, il a recours aux augmentations de monnaies ; ainsi, les augmentations de monnaie nécessitées par le mauvais état des finances sous la Régence, furent le salut de l'Etat.

Les diminutions, au contraire, sont défavorables parce qu'elles augmentent la dette de l'Etat : supposons-la, en effet, annuellement de 150 millions à 40 francs le marc, c'est-à-dire à 350.000

---

(1) *Ibid.*, page 784.

marcs. Si le marc est diminué à 30 livres, la dette du roi devient 150 millions divisés par 30, soit 500.000 marcs au lieu de 350.000. L'Etat aura donc à acquitter 150.000 marcs de plus. Dans le cas d'augmentation, au contraire, on renverse l'hypothèse et on obtient, comme résultat, 150.000 marcs à payer en moins.

« Ces diminutions, ajoute Melon, dont les suites furent si funestes à la fin du règne du feu roi, n'auraient pas été ordonnées, si de sages mémoires avaient éclairé le Conseil sur la véritable valeur de l'argent et sur le péril des diminutions numéraires dans les circonstances de dettes du roi et des particuliers entre eux (1). » L'arrêt du 30 septembre 1713, qui ordonnait les diminutions, partant en effet de cette opinion que l'argent a une valeur intrinsèque numéraire, estimait qu'il était temps de rapprocher les espèces de leur juste valeur. Or, la monnaie, dit Melon, a une valeur purement conventionnelle.

L'augmentation de la quantité des espèces a amené un renchérissement des prix :

« Ainsi, la terre, qui du temps de saint Louis, s'est affermée 100 livres 38 marcs d'argent doit s'affermer environ 1.900 livres, poids pour poids, et le prix des terres et des maisons, avant la

---

(1) *Ibid.*, page 827.

Régence, doit avoir augmenté de plus d'un quart selon l'augmentation de l'argent (1). »

Mais cette augmentation des produits ou terres est indifférente à celui qui achète et revend ; elle n'est préjudiciable qu'au simple acheteur, comme le militaire ou le rentier en argent ; elle est avantageuse à celui qui est plus vendeur qu'acheteur et au débiteur.

Il est, au reste, toujours possible, même juste et nécessaire, de proportionner à l'augmentation des espèces la paie du militaire, qui n'aura plus ainsi à en souffrir.

Quant au rentier, il ne peut toucher sa rente que si les valeurs numéraires abondent ; ou bien, l'Etat ne pouvant être payé dans ses impositions, ne pourra pas payer à son tour ses créanciers. L'intérêt même du rentier est de payer un peu plus cher les denrées qu'il achète, s'il veut recevoir sa rente.

Ainsi se trouvent réfutées deux des principales objections que l'on fait à l'augmentation des monnaies.

Melon conclut en posant quelques principes généraux sur la nature de la monnaie :

1° Que la valeur numéraire n'a aucune valeur intrinsèque que le poids et le titre ;

2° Qu'ayant été haussée de un à plus de

---

(1) *Ibid.*, page 773.

soixante sans avoir altéré ni le commerce ni la finance, elle est indifférente à l'un et à l'autre ;

3° Qu'elle ne doit être augmentée que lorsque la dette du roi est telle que les valeurs numéraires de l'imposition ne sont pas suffisantes pour l'acquitter. L'imposition et le numéraire doivent augmenter ensemble suivant cette mesure fondamentale ;

4° Alors même pour éviter les frais de la fabrication et la disproportion entre l'argent vieux ou en masse et l'argent nouveau, l'augmentation doit être sans refonte et en faveur du peuple que ce petit gain encouragera ; car il n'est pas assez éclairé pour en prévoir plus de facilités à payer les impositions ;

5° S'il est permis d'appliquer nos connaissances de détail aux principes, nous croyons que la valeur nécessaire des monnaies est actuellement dans la proposition des impositions, et que tout changement ne pourrait être que nuisible (1). »

Dans un chapitre intitulé *Observations diverses sur les monnaies*, Melon effleure dans un grand désordre et sans lien entre elles une série de questions ayant rapport de loin ou de près aux finances.

Il expose à nouveau l'importance conventionnelle de la monnaie comme gage général des mar-

(1) *Ibid.*, page 779.

chandises, l'influence des altérations monétaires sur le change, sur les surachats (1), la nécessité d'augmenter la circulation des monnaies et par conséquent leur quantité, pour amener un surcroît d'activité dans les échanges. Il donne la cause des dettes contractées par les Etats et déplore le peu d'attention que l'on apporte à ces questions de finance : L'exemple du président de Thou, homme de lettres et historien, montre les erreurs fâcheuses auxquelles on se laisse entraîner par mépris et ignorance des finances (2).

---

(1) Au cas de refonte, il arrivait que le roi passait un traité avec des particuliers, leur concédant la moitié des bénéfices de la refonte, à condition qu'ils fassent venir de l'étranger les matières d'or et d'argent nécessaires. Ces surachats semblaient à Melon désavantageux pour l'Etat : en effet, les traitants, pour se procurer les matières précieuses, avaient recours à des échanges qui eussent eu lieu quand même, ou aux achats des vieilles espèces, que le roi eût pu faire lui-même.

(2) Le président de Thou, établissant un parallèle entre l'état financier sous le règne de François Ier et sous celui de Henri IV, avait dit que le premier, célèbre cependant par sa prodigalité, rendit les finances prospère, tandis que sous Henri IV elles tombèrent dans un état lamentable. Il accusait les ministres de ce dernier règne, qui furent, selon lui, des hommes avides et malhonnêtes. Melon proteste que ces reproches s'adressaient à un des hommes les plus intègres de tous les temps, à Sully, que de Thou ne tenait pas compte des deux rois très prodigues sans raison, Henri II et Henri III, des discordes des guerres civiles et des troupes étrangères, qui séparent les deux règnes de François Ier et de Henri IV et causèrent réellement la débâcle des finances.

Le même de Thou, nommé par la reine régente conseiller d'Etat au Conseil des finances, se récriait en ces termes : « Je serai donc réduit à passer ma vie à compter de l'argent et à

II. — *Le Crédit public.*

Il arrive un moment où le gage conventionnel des échanges, l'or et l'argent, ne sont plus en quantité suffisante pour les besoins de la circulation. Le législateur doit alors recourir à un équivalent, qui tiendra toute sa valeur de la convention, comme la monnaie d'or et d'argent : l'assurance de tous en cette convention fait précisément la base du Crédit public. *L'Etat peut conserver au gage des échanges sa valeur généralement reconnue de gage tant qu'il jouit d'un crédit suffisant pour la lui assurer.* Ainsi s'explique qu'en Espagne, pendant les dernières guerres, malgré ses richesses en or et en argent « tout était dans l'inaction, tout était dans la souffrance au milieu de l'or et de l'argent, parce que le crédit, mille fois plus précieux, était perdu (1).

Quand le stock métallique est insuffisant, l'Etat augmente selon les besoins la quantité des mon-

(1) *Ibid.*, page 801.

mourir dans ce vil exercice? » Il accepta cependant. Il tenait les finances pour un « honteux maniement de deniers ». Or, « ce n'est pas connaître, dit Melon, cette importante partie du gouvernement que de la croire un simple ordre de recette et de dépense », page 787.

naies à l'aide de billets ou reconnaissances de dettes transportables.

Melon observe d'abord que « ces dettes d'un Etat sont des dettes de la main droite à la main gauche, dont le corps ne se trouvera point affaibli, s'il a la quantité d'aliments nécessaire et s'il sait les distribuer (1). »

On a même dit qu'un Etat devenait plus florissant par ses dettes ; Melon n'admet pas qu'une quantité illimitée de dettes soit avantageuse. Les dettes cessent d'être profitables à un Etat quand son activité n'est plus en rapport avec la monnaie existante : stock métallique, titres, contrats, effets ou billets. Toutes ces valeurs représentatives cessent de l'être quand elles ne sont plus proportionnées aux besoins des échanges.

La violation de cette règle explique le sort malheureux de la banque de Law, dont Melon rapporte fidèlement l'histoire. Il commence sous la forme allégorique :

« Les habitants de l'île *Formose* avaient à peine quitté l'usage du gland, lorsque le brahmine *Elnaï* entreprit de les faire jouir des biens que la nature leur offrait... »

L'île de *Formose*, c'est la France, et *Elnaï* le banquier Law. Dans ce but, *Elnaï* se servit de sa fille *Panima* (la banque), « d'une beauté admi-

(1) *Ibid.*, page 802.

rable, élevée avec le plus grand soin », qu'il maria « à travers mille difficultés » à *Aurenko* (le Régent) (1)... Il continue quelque temps encore son conte hindou, puis « parlons sans allégorie, ajoute-t-il, et dévoilons, enfin, par un récit fidèle, des choses simples, que le public étonné a cru enve-

---

(1) « Les habitants de l'île *Formose* avaient à peine quitté l'usage du gland, lorsque le bramine *Elnaï* entreprit de les faire jouir des biens que la nature leur offrait. Il se servit de sa fille *Panima.* Elle était d'une beauté admirable, élevée avec les plus grands soins et instruite dans toutes les sciences secrètes. Mais son affabilité lui donnait dans ce pays sauvage un air étranger qui déplaisait à plusieurs. Cependant à travers mille difficultés, le bramine la maria avec *Aurenko,* prince des *Formosans.*

» Au moment que *Panima* fut établie, elle écrivit quelques *paroles magiques* (les billets et actions), et aussitôt une puissante citadelle s'éleva et la terre produisit de toutes sortes de fruits. Elle ne borna pas là ses bienfaits. Elle avait eu de son mariage une fille appelée *Linda* (la Compagnie des Indes). Elle l'instruisit d'une partie de ses secrets. *Linda* fit de nouvelles conjurations et les richesses de l'Univers arrivèrent en abondance.

» Il y avait à *Formose* une ancienne magie établie par des caractères entassés sur des peaux d'animaux (les contrats sur l'hôtel de ville, les tailles) et cette magie était extrêmement chère à la plupart des habitants. *Panima* ne la respecta pas assez ; elle voulut la détruire et mettre la sienne à sa place. Elle attesta en vain l'utilité publique : ce fut le signal de la réunion de ses ennemis ; ils l'attaquèrent dans sa citadelle ; mais leurs efforts auraient été vains, si *Panima* n'eût elle-même contribué à sa perte.

» Enivrée de ses succès éclatants, elle se livra follement à toutes ses fantaisies et ce ne fut plus qu'un tissu de dangereuses imprudences qui la rendirent odieuse à toute la nation. *Aurenko* crut ne pouvoir conserver son autorité que par le divorce (suppression de la banque) et le bannissement (fuite de Law).

loppées des plus grandes profondeurs *de polilique et de mauvaise foi* (1).

Melon fait le tableau de l'état lamentable des finances sous la Régence ; tous les moyens pour y remédier étaient demeurés sans résultats. Entre la banqueroute et l'essai du système de Law, il n'y avait pas à hésiter : le système, si mauvais fût-il, ne pouvait être pire que la banqueroute. Des banques existaient déjà et rendaient de grands services : quelques-unes même ont continué et sont devenues très prospères : celles d'Amsterdam, d'Hambourg, de Venise et de Londres.

Comment la banque de Law n'eut-elle qu'un succès momentané ?

Melon reconnaît l'erreur de son maître ; la circulation numéraire doit être proportionnelle aux besoins des échanges ou « la trop grande quantité d'argent ou de gage quelconque des échanges, serait encore bien plus nuisible que l'insuffisance de ce gage (1). » Ce gage trop abondant devient

---

(1) *Ibid.*, page 806.

(1) Melon : *Essai sur le Commerce,* page 820. — « Une surabondance de numéraire, non seulement n'aide pas au développement des arts nécessaires et par là au commerce, mais les affaiblit et même les tue. Cette affirmation est confirmée par beaucoup de grands politiques. » *(Genovesi. Lezioni di commercio ossia di Economia civiale.)*

» Sa fille *Linda,* soupçonnée de complicité, fut mise dans les fers (sequestre des biens de la Compagnie). *Aurenko,* après

aussi commun que les pierres « et ne pourrait plus être donné comme mesure des denrées, parce qu'il serait donné sans mesure (1). »

Law ne tint pas compte de cette règle, il répandit une trop grande quantité de monnaie-papier sur le marché : cette superfluité la rendit vaine et la banque perdit son crédit.

Mais une autre cause de la cherté du système fut également dans les agissements honteux des agioteurs qui poussaient à la multiplication indéfinie du numéraire et dont « la moindre baisse dans les actions consternait la cupidité (2). » Quand Law s'aperçut de cette superfluité de billets circulant et voulut l'arrêter par des diminutions successives, le public prit peur, se souleva et le Régent dut se résoudre à abandonner Law et sa banque.

Et cependant, malgré toutes ces fautes, le système, dit Melon, avait rendu un peu de vie à la nation : ses excès et sa chute ne nuisirent pas à notre industrie; le commerce fut ranimé et la

---

(1) *Ibid.*, page 820.
(2) *Ibid.*, page 807.

---

avoir connu son innocence, lui rendit la liberté (rétablissement de la Compagnie) : peut-être même aurait-il rappelé *Panima,* dont la beauté le ravissait et dont il espérait de prévenir les imprudences, lorsque la mort..... » pages 805-806.

situation financière améliorée. Les débiteurs furent allégés et la nation reprit la vie qui lui manquait.

Melon expose les avantages de la monnaie de papier qui en font le meilleur gage des échanges. Elle circule très facilement : cette circulabilité rend les échanges plus rapides et, par conséquent, plus nombreux. La circulation rapide accroît, pour ainsi dire, le numéraire, parce qu'il est presque en même temps dans toutes les mains.

D'autre part, une circulation active entraîne des consommations abondantes : on consomme, en effet, en proportion de la facilité des échanges.

De ce chef, il critique vivement le système de recouvrement des impôts. Les receveurs sont contraints de conserver dans leur caisse l'argent de leurs recouvrements dans les mêmes espèces qu'ils ont reçues, afin d'éviter les détournements et empêcher des bénéfices illicites au temps des refontes. Cet argent reste mort dans leur caisse et pendant le temps où il est voituré. Si dans cet intervalle il était permis au receveur d'employer cet argent en prêts au commerce, à l'agriculture et à l'industrie, la production et la consommation du pays seraient augmentées et les impôts rentreraient plus facilement.

Melon préfère les actions et autres instruments de crédit indéfiniment transportables, aux billets convertibles à tout moment en espèces.

SECTION III

LE CHANGE ET L'AGIO

Melon a très bien défini le change et expliqué son fonctionnement.

« Le change est une manière de remettre de l'argent d'un lieu dans un autre par une lettre qui en indique le paiement.

« Le pair du change consiste à recevoir dans le lieu du paiement autant de poids d'argent au même titre qu'on en donne pour la lettre (1). »

Mais comment se règle le change? Par la *loi de l'offre et de la demande.*

« Lorsqu'il y a plus de demandeurs de lettres que de tireurs, alors les lettres enchérissent et le demandeur donne plus d'argent qu'il n'en reçoit : c'est le change désavantageux. Lorsqu'il y a plus de tireurs, le demandeur donne moins de poids qu'il n'en reçoit dans le lieu indiqué par la lettre, et le change est avantageux (2). » Mais les négociants offrent beaucoup de lettres payables dans

---

(1) Melon : *Essai sur le Commerce,* page 788.

(2) *Ibid.,* page 788.

un pays, parce qu'ils y ont beaucoup de fonds, et s'il y a peu de demandes de ces lettres, c'est que les négociants, ayant des dettes à y acquitter, sont peu nombreux. Le pays où l'on offre beaucoup de lettres a donc beaucoup de dettes à solder, « d'où il est aisé de conclure que le change ne rend au pays ni créancier, ni débiteur, mais qu'il indique seulement ce qu'il est des deux (1). »

Cette règle du change souffre seulement exception dans le cas où, par suite d'événements extraordinaires (guerre intérieures), naît un discrédit qui porte les habitants du pays à transporter momentanément leur argent dans un autre.

Le législateur n'a aucune influence sur le change : les manœuvres de place sont inutiles ; elles ne changent rien à la nature des choses ; elles ne peuvent empêcher que nous ayons dans une proposition réglée par les circonstances, nous, besoin des denrées des autres pays, ces pays, besoin des nôtres.

Si nous sommes, vis-à-vis d'un pays donné, plus débiteurs que créanciers, c'est-à-dire si le change nous est défavorable, nous devons payer en fin de compte à ce pays une certaine somme non compensée par le prix de marchandises qu'il a lui-même prises chez nous. Pour ramener le change au pair et cesser d'être le tributaire de

---

(1) *Ibid.*, page 789.

l'étranger, il nous faut acquitter notre dette en argent en le faisant voiturer dans le pays créancier. Nous rétablissons ainsi notre balance du commerce.

Voilà qui fait raison, ajoute Melon, du préjugé qui représente tout transport d'argent à l'étranger comme pernicieux, et n'entend le commerce que par échange de notre part : ce préjugé fut celui des mercantilistes purs.

Comme le *change*, le commerce de l'*agio* suit les fluctuations des offres et des demandes.

Par *agio* on entend le commerce entre l'argent courant et l'argent de banque ou billets. « L'abondance avilit et la demande enchérit ou l'argent ou le billet (1). »

Ce commerce est nécessaire pour la circulation de tous titres, effets publics, actions et billets de place, afin qu'ils ne demeurent pas des valeurs mortes et inutiles. Melon proteste contre le discrédit frappant les agioteurs, qui empêche beaucoup de gens de se livrer à l'agio et nuit à la circulation des papiers ; il devient un commerce clandestin et de plus en plus hasardeux, abandonné aux malhonnêtes gens.

« Ce n'est point ici une apologie des agioteurs ; leurs manœuvres criminelles ne secondent que

---

(1) *Ibid.*, page 791.

trop bien l'imprudence du papier. Mais de ce qu'un commerce a donné occasion à des monopoles, ce n'est pas une raison pour le supprimer; il suffit qu'il soit corrigé et alors l'agioteur sera mis dans la classe des autres négociants ou du moins dans celle des marchands fripiers (1). »

---

(1) *Ibid.*, page 792.

CHAPITRE VI

L'équilibre de la consommation et de la production : Balance du commerce

Le législateur doit, de temps à autre, vérifier le bon effet de son administration. Comme un bon négociant, il doit faire inventaire, établir sa balance, son actif et son passif. S'il obtient une bonne balance, il sera sûr d'avoir assuré la prospérité du pays.

La connaissance des entrées et sorties de marchandises est un moyen imparfait d'établir la balance du commerce ; on ne peut exiger des marchands qu'ils dévoilent le juste prix des marchandises, « ce serait une inquisition dangereuse au commerce d'exiger une telle déclaration des négociants, et les vérifications en seraient impossibles (1). »

---

(1) *Ibid.*, page 793.

Le meilleur criterium est le change, non le change momentané et avec une nation déterminée, mais le change moyen d'une année avec l'ensemble des autres nations.

L'influence de l'usure sur la balance est très mauvaise. Si elle est trop élevée dans un pays, en effet, on va chercher des fonds à un prix moins élevé dans un autre, et c'est ce dernier qui profite.

« Nous laissons aux théologiens, écrit Melon, le soin pénible de concilier la sévérité de leur morale avec la nécessité de l'intérêt pour le maintien de la société (1). »

L'intérêt, quand il n'est pas trop élevé, est légitime ; « pourquoi ne serait-il pas permis de retirer quelque rétribution de l'argent, puisqu'il y a toujours quelque péril à le prêter sans gage ni hypothèque (2) et que le propriétaire en peut toujours faire quelque bon autre usage (3). »

Il est, d'autre part, nécessaire au commerce. S'il y a une denrée demandée, c'est celle-là, puisqu'elle joue le rôle exceptionnel de représenter toutes les autres; si nous ne la prêtons pas ou si nous la prêtons à un taux trop élevé, les autres pays iront s'en approvisionner ailleurs, et notre commerce y perdra.

---

(1) *Ibid.*, page 795.

(2) *Damnum emergens.*

(3) *Lucrum cessans.*

L'intérêt doit, comme toute autre denrée. être soumis à la loi de l'offre et de la demande.

Le manque d'argent ne peut se suppléer par le monnayage de la vaisselle : on y perd le coût de la main-d'œuvre. Ce sont, avec l'usure, de mauvais expédients qu'un pays doit se garder d'employer. Prêter à bas intérêt et ranimer le crédit, voilà les moyens d'aider à une balance favorable.

Les assurances maritimes ont leur influence sur la balance du commerce, « l'assurance est un jeu favorable à l'assureur, à l'assuré et au commerce (1) ». Mais, si ce système d'assurance porte sur les négociations d'effets publics, « il peut être avantageux ou pernicieux au crédit suivant les circonstances (2). Ainsi les primes sur les actions de la Compagnie des Indes furent justement défendues parce qu'elles portaient surtout sur des probabilités morales.

Melon indique pour rendre la balance favorable les moyens recommandés par l'Anglais Child.

1° L'augmentation des marines de commerce : secours aux pauvres, facilités accordées aux immigrations ;

2° L'augmentation des fonds de commerce : loi pour le transport des dettes, diminution du nombre des fêtes ou jours fériés.

---

(1) *Ibid.*, page 797.
(2) *Ibid.*, page 797.

3° Rendre le commerce facile et nécessaire : loi pour le transport des dettes, juridiction des marchands, frais de visite pour les douanes ;

4° Faire de l'intérêt des nations de commercer avec nous : traités de commerce favorables avec les nations, fournitures abondantes et loyales à l'étranger.

Et comme base de toutes ces propositions, maintenir le bas prix de l'intérêt de l'argent.

A côté de la balance du commerce extérieur, il en est une autre très importante entre la capitale d'un pays et ses provinces : la balance intérieure.

En fait, toutes les richesses publiques aboutissent à la capitale : les impositions y sont réunies. Celles-ci dépendent dans chaque province des ressources de la région, et ces ressources sont subordonnées à leur tour à la consommation de Paris, où toutes les richesses aboutissent. Une consommation nombreuse dans la capitale aura pour résultat la rentrée plus facile des impôts, et le luxe y aidera en rendant précisément cette consommation plus abondante.

Réciproquement, la richesse de la capitale dépend de celle des provinces, parce que celles-ci produisent la richesse indispensable dont toutes les autres dépendent : la denrée de première nécessité. C'est donc au producteur premier, au laboureur, qu'il faut revenir pour trouver la source de toute richesse, *« le laboureur mérite* (de la

part du législateur) *plus d'attention que les autres, parce qu'il est plus nombreux et que son travail est plus essentiel* (1). » C'est déjà l'accent des Physiocrates.

« Négliger cette portion d'hommes, ajoute Melon, à cause de leur prétendue bassesse, est une injustice grossière et dangereuse, car alors l'équilibre de cette balance fondamentale des hommes et du commerce serait rompue (2). »

Melon écarte avec horreur la maxime « que plus les peuples sont dans la misère, plus ils sont dans la soumission (3). » L'homme riche, pas plus que le législateur, ne doit abuser de sa situation pour exploiter le travailleur : « Si quelque heureuse opération, rétablissant l'abondance, procure à plus de citoyens de quoi occuper les ouvriers et de quoi acheter les denrées du laboureur, cet homme riche doit-il appeler insolence ou mutinerie le refus de travailler ou de vendre au même prix ? (4) » Voici, en germe, une première justification des revendications ouvrières.

Le sort du travailleur est uni à celui de l'employeur, par conséquent à la prospérité toute entière de la nation : lui venir en aide, le favoriser, est le devoir du législateur.

---

(1) *Ibid.*, page 800.
(2) *Ibid.*, page 800.
(1) *Ibid.*, page 800.
(2) *Ibid.*, page 801.

*
* *

Le législateur aura ainsi rempli sa mission en travaillant utilement au bonheur de son pays, et « les peuples qui gémissent, souvent accablés d'un poids qu'on peut rendre plus léger, béniront à jamais le législateur attentif à les soulager : sa véritable gloire est dans leur bonheur (1). »

De leur côté, les subalternes obéiront à l'autorité, examinant ses actes avec soin, pour en comprendre les motifs, sans jamais les trahir dans l'exécution. Et pour l'ensemble des habitants, « l'usage le plus élevé, le plus grand de la raison et des lumières acquises, c'est de les employer à la police générale d'où dépend la félicité publique (2). » Chacun fera part de ses travaux et réflexions, car « les mêmes choses, dites et redites par plusieurs personnes, en acquièrent plus de force, et peuvent déterminer un législateur dont les bonnes intentions ne sont pas toujours soutenues d'un assez grand courage pour s'opposer aux torrents des préventions (3). »

Ainsi la nation sera grande par l'aide de tous les citoyens.

---

(1) *Ibid.*, page 833.
(2) *Ibid.*, page 833.
(3) *Ibid.*, page 833.

TROISIÈME PARTIE

Les Influences

CHAPITRE PREMIER

Melon et le néomercantilisme. — Law.

Le mercantilisme, né de ces deux conceptions féodales : confusion du droit public et privé et maintien du pouvoir royal par la force des armées mercenaires et permanentes, avait confondu l'économie politique avec l'économie domestique et fondé la richesse d'une nation sur le stock monétaire. Ce mercantilisme primitif évolua rapidement ; au bullionisme, série de procédés empiriques pour empêcher la sortie du numéraire par une règlementation étroite, succéda le système de la balance du commerce, qui, moins grossièrement, favorisait l'augmentation du stock monétaire par le développement des exportations. Ce nouveau système n'apportait aucune solution au cas où le métal serait insuffisant. Ce fut le néomercantilisme qui trouva dans le numéraire papier un succédané à l'or et à l'argent. La

nouvelle école convient, comme la précédente, que l'importance du stock monétaire fonde la prospérité d'une nation, mais elle ne reconnaît pas à la monnaie le même caractère. Les mercantilistes purs accordaient à la monnaie une valeur exclusive sur les autres richesses, une valeur réelle; les néomercantilistes, au contraire, voient seulement dans la monnaie une valeur représentative; dès lors, puisque la monnaie a une valeur fictive, que l'Etat peut régler à sa guise, à quoi bon s'en tenir à l'or et à l'argent seulement, et pourquoi pas le papier qui offre de plus grands avantages pour la circulation?

Ainsi, l'absence du numéraire conduisit Child et Law à créer une théorie du crédit public et à l'exagérer, comme il arrive à toute idée nouvelle qui n'a pas été suffisamment expérimentée. La richesse avait fait le pouvoir; maintenant le pouvoir fait de la richesse : il est le maître du crédit. Il n'y avait pas avant assez de numéraire, maintenant il y en a trop. On enfle le principe du crédit jusqu'à croire vraiment indéfinie cette nouvelle forme de la richesse; de là, le nom d'*inflationisme* que prend avec Law le néomercantilisme.

Le monarque puise dans cette théorie une autorité sans bornes, non dans un intérêt personnel, il est vrai, mais dans l'intérêt général de la nation; la raison d'Etat est absolue et légitime tout. Les moyens employés ne se conformeront pas à la morale; on aura recours à la création de fausses

monnaies, aux exhaussements du taux de celles en cours, à l'appel à la cupidité, au déchaînement des convoitises, à l'apologie du luxe. Le but économique justifie tous les moyens ; il semble que la philosophie de Hobbes se soit tout à coup répandue dans le domaine des faits économiques par l'intermédiaire d'œuvres mi-philosophiques, mi-littéraires et mi-politiques, telle la *Fable des Abeilles*, de Mandeville, qui s'inspire de la maxime *private vices*, *public benefits*, telles les *Maximes*, de La Rochefoucauld, qui s'inspirent de celles-ci : « Les vertus se perdent dans l'intérêt comme les fleuves se perdent dans la mer. Les vices entrent dans la composition des vertus, comme les poisons entrent dans la composition des remèdes. »

Mais la chute de Law semble avoir entraîné tout le système ; on se ressaisit. Le numéraire, parce qu'il est une richesse représentative, doit évidemment représenter quelque chose, et ce quelque chose, c'est l'ensemble des biens et des produits existants ; il y a rapport constant entre le développement de l'un et de l'autre. On comprend ainsi que le numéraire n'est pas une richesse indéfinie, qu'il ne dépend pas du prince d'en augmenter la quantité à son gré, mais qu'étant originairement l'instrument des échanges, il doit leur demeurer toujours proportionné. La multiplication du numéraire est soumise à une loi indépendante et au-dessus du souverain.

C'est aussi une dernière banqueroute de la règlementation ; le prince n'a pas le pouvoir de tout ; il est soumis lui-même à une règle supérieure et naturelle à laquelle il doit se conformer et conformer ses principes de gouvernement ; il est soumis à des lois de nature. L'empirisme fait place à l'expérimentalisme et l'expérimentalisme établit les lois naturelles qui régissent les phénomènes économiques.

La chute du système a eu une autre conséquence : elle a détourné du commerce, des expéditions lointaines et ramené, par un mépris des valeurs volantes et imaginaires, à un amour nouveau de la richesse originaire et immuable de la terre.

La réaction se fera donc sur ces deux points : retour à la terre et reconnaissance de lois naturelles ; et comme les lois ont un caractère d'universalité, on oubliera les frontières qui séparent les Etats, on écrira même : « Celui qui n'oublie pas qu'il y a des Etats séparés les uns des autres ne traitera jamais une question d'Economie politique. » (Turgot.)

Le champ économique est agrandi ; le point de vue social prend la place de l'intérêt individuel qui dominait toutes les théories antérieures : la monnaie n'est pas la première richesse, mais une richesse spéciale, soumise cependant à la loi commune, et toutes les richesses ne doivent plus être envisagées que du point de vue général.

Cette réaction est l'œuvre des Physiocrates, qui « au lieu de faire graviter la société autour de l'intérêt particulier ou de l'intérêt des commerçants, et l'ensemble des richesses consommables autour d'une richesse particulière, subordonnèrent la monnaie à l'ensemble des autres richesses et l'intérêt d'une chose à celui de la société. Dans l'argent ils ne virent plus qu'un organe ayant pour fonction de faire circuler les richesses consommables (1). »

*
* *

Mais entre la nouvelle Ecole et l'ancienne, il n'y a pas de saut brusque, il existe quelques esprits intermédiaires qui renouent les anneaux de la chaîne, derniers disciples de l'Ecole qui meurt et précurseurs de celle qui naît. C'est, en France, la place de Melon, Dutôt, Forbonnais, Montesquieu, d'Argenson.

*
* *

En principe, Melon appartient au néomercantilisme parce qu'il se préoccupe encore de la

---

(1) H. Denis. *Histoire des systèmes économiques et socialistes.* 1905, II, page 59.

balance du commerce et qu'il a partagé un grand nombre des erreurs de son maître Law.

Il reconnaît qu'il nous faut une balance du commerce favorable, pour n'avoir pas à faire des transports de notre monnaie à l'étranger. Une balance favorable nous permet de garder notre argent et même d'en acquérir du nouveau; « de cette augmentation du gage suit la facilité de toutes les entreprises du commerce..... il suit par conséquent un commerce plus étendu qui soutient toujours la faveur de la balance, et il suit, enfin, que tous les habitants ont été pourvus dans le temps de ce qui leur était nécessaire, puisque la demande des marchandises étrangères a été moins grande que celle de nos marchandises à l'étranger (1). »

Pour rendre la balance favorable, il propose les mêmes moyens que Child. Il continue à admettre certains procédés empiriques, comme les augmentations de monnaie (2). Avec Colbert, il se

(1) Melon. *Essai sur le Commerce,* page 799.

(2) Law s'était cependant élevé contre les altérations monétaires, notamment contre les augmentations : ou les marchandises haussent, disait-il, en proportion de la hausse de l'argent ou plus haut, et l'effet obtenu est nul ou préjudiciable ; ou elles demeurent au même prix, et toutes les marchandises exportées se vendent pour une moindre valeur à l'étranger, tandis que celles importées se vendent plus cher; la mesure tourne encore contre la nation. — (V. les *Considérations sur le numéraire,* chap. IV. *Collection des Grands Economistes,* p. 495 et suiv.)

prononce pour les Compagnies exclusives, la réglementation de l'industrie, le développement des industries de luxe, les douanes extérieures ; avec Colbert encore, il admet les taxes protectrices ou aides effectives qui permettent aux jeunes établissements de se développer. Il demande l'accroissement de notre commerce, surtout de notre commerce maritime, qui « doit tenir, sans contredit, la première place parce qu'il augmente notre balance du commerce, en quoi consiste le véritable profit de la nation (1) ».

Il faut chercher, surtout dans Law, l'origine de beaucoup des idées de Melon. Séduit d'abord par son système, il devint le collaborateur du financier et resta à ses côtés jusqu'au dernier jour. Au témoignage de Voltaire, il le défendit auprès du Régent après son exil et peut-être eût-il même réussi au rappel de l'exilé si le Régent n'était pas mort si tôt.

Le financier Law, néomercantiliste audacieux et convaincu, autorisé à mettre ses théories à exécution, oublia, dans l'ardeur du début, de les soumettre à une suffisante expérimentation et outrepassa les limites imposées par les faits, c'est-à-dire par les lois naturelles. Pour les avoir méconnues, il causa une révolution économique

---

(1) *Ibid.*, page 817.

profonde, où beaucoup ont voulu voir la source ou le prélude de la Révolution politique de 1789.

Il y eut un grand mouvement dans les fortunes ; dans la rue Quincampoix, le valet et le maître furent mêlés ; le pouvoir nouveau apparut, l'argent, qui allait changer les anciennes classes de la Société et en établir de nouvelles ; comme le dit Duclos : « La révolution subite qui se fit dans les fortunes se fit pareille dans les têtes ».

Nous avons vu comment Melon expose et défend le système (1).

Au milieu d'une situation financière désespérée, la banque de Law apparut comme un nouveau et miraculeux radeau de *la Méduse*, qui devait sauver tout le monde du naufrage. Mais Law avait cru réellement créer de la valeur : Cette folle idée fit incessamment multiplier le papier-monnaie jusqu'au moment où il ne représenta plus aux yeux même des porteurs que le prix du papier, haussé encore chez certains par l'espérance faible de profits imaginaires. Il y eut un cours distinct entre le numéraire métal et le numéraire papier : c'était la mort de ce dernier. Mais où l'on vit bien que cette valeur était vaine, ce fut quand on désira réaliser, c'est-à-dire échanger ce papier contre autre chose (métal précieux, terre ou marchandise) : il ne put être échangé,

---

(1) V. *supra*, page 120.

parce que l' « autre chose » n'existait pas derrière les grilles de la banque.

Et cependant, même vaincu, Law n'abandonna pas ses idées. De son exil, il expliqua, par des mémoires, par des lettres, la véritable cause, selon lui, de la chute du système : la cause de la déchéance des billets et des actions ne fut pas dans leur émission extravagante, mais dans la cupidité des possesseurs de papier qui crurent qu'ils pouvaient les réaliser en or et en argent. Ils oubliaient, les insensés, dit Law, que *cette masse de numéraire représentait vraiment des capitaux plutôt qu'un argent courant.* Law crut à la valeur réelle de ce capital en papiers, alors que ceux-ci ne peuvent jamais être que des promesses de réalisation.

Law était parti de la nécessité d'accroître les espèces. Après lui et comme lui, Melon reconnaît la nécessité de l'abondance du numéraire dans un pays, et cherche cette abondance dans une circulation fiduciaire.

Sans doute, dit Melon, c'est la production qui rend prospère la nation, et le commerce qui active les échanges et par là la circulation des richesses, mais précisément à mesure qu'augmente cette quantité des échanges, le besoin d'un intermédiaire, d'un équivalent pratique et suffisamment abondant devient plus nécessaire : « De la quantité nécessaire de cette commune mesure des échanges dépend leur facilité, c'est-à-dire la facilité

du commerce (1) ». Mais ce numéraire contribue encore directement à l'enrichissement général, en permettant un plus grand emploi de travailleurs, une meilleure utilisation du sol et la création de nouvelles industries.

Melon et Law sont partis de cette idée, que la monnaie est représentative, c'est-à-dire qu'elle n'est pas valeur en soi, mais le devient par la volonté du souverain qui en fait une richesse ou plutôt une représentation de richesse. Mais elle est une valeur réelle en ce sens qu'elle ne dépend d'aucune couverture nécessaire, et le sceau de l'Etat mis sur un billet de dix livres fait que ce titre représentera toujours une valeur dix en marchandises échangeables. La valeur du papier-monnaie est donc indépendante ou superposable à toute couverture en métal précieux ou en marchandises. De même entre particuliers la lettre de change a une valeur double : elle représente le prix d'une marchandise et est, en outre, un titre circulant de même valeur, indépendante et superposable à celle de la marchandise.

Melon partage cette erreur de principe du maître, mais il ne croit pas, comme ce dernier, à son application illimitée.

Law avait bien écrit, il est vrai, que cette monnaie doit être un signe de transmission « dont le

---

(1) *Ibid.*, page 709.

prince puisse augmenter et diminuer la quantité suivant le besoin du commerce et de l'Etat ». Mais il n'en est pas demeuré là, et ailleurs (*Premier mémoire sur les banques*) il expose, au contraire, que le commerce se trouve dans la dépendance de la monnaie et est prospère en mesure de la monnaie en circulation : « Par ce qu'on a remarqué, il paraît évident que le commerce et le nombre des peuples qui font la richesse et la puissance d'un Etat dépendent de la quantité des monnaies et de la manière qu'elles sont employées (1). »

Melon ne croit pas que la quantité du numéraire soit illimitée et ne soit soumise à aucune loi : « La trop grande quantite d'argent ou de gage quelconque des échanges, écrit-il, serait encore bien plus nuisible que l'insuffisance de ce gage (2). » S'il devenait trop commun, il ne pourrait plus servir de mesure des valeurs. précisément parce qu'il serait donné sans mesure. Il se sert d'une comparaison : « Le corps politique a été souvent comparé au corps humain : le sang anime l'un, l'argent anime l'autre. Si le sang manque ou qu'il ne soit pas en mouvement, le corps languit dans une léthargie mortelle; si le sang est trop abon-

---

(1) Law. *Première mémoire sur les Banques. — Collection des Grands Economistes,* page 554.

(2) Melon. *Essai sur le Commerce,* page 820.

dant ou dans un trop grand mouvement, la fièvre ardente le fait périr (1). »

Pour Melon, le papier de crédit n'est pas encore une promesse de payer, mais c'est une valeur qui dépend des besoins du commerce et de l'industrie. Le numéraire n'est plus la source de la richesse, comme chez les mercantilistes, et n'est pas lui-même une valeur réelle, un capital, comme chez Law; il n'a de valeur que lorsqu'il correspond exactement aux besoins du corps social : or, que sont ces besoins du corps social, sinon ceux de la culture de son sol, de son commerce et de son industrie, précisément de tout ce qui constitue le capital social? En sorte que Melon, s'il fut allé jusqu'à la conséquence finale de son principe, eut dit que la valeur du numéraire est dans la dépendance de la richesse nationale, qu'elle est la représentation et rien de plus, de la richesse nationale. Ainsi le tempérament que Melon apporte au principe de l'inflationisme est un premier abandon du système entier : c'est la dernière phase du néomercantilisme.

---

(1) *Ibid.*, page 820. — Genovesi a exprimé la même idée par cette autre métaphore : « L'argent est l'huile qui fait marcher le char du commerce. Pour qu'un char marche, on doit le graisser, sinon il ne peut avancer; de même si l'on a mis trop d'huile. Ainsi, les roues du char de commerce ne tournent pas sans argent; mais s'il y a de l'argent en excès, les roues ne tournent pas davantage. » (*Lezioni di Commercio ossia di Economia civile,* 1765.)

Melon n'a pas reproduit cet argument de Law, que l'on retrouve même chez les néomercantilistes du commencement du dix-neuvième siècle (Ferrier, Saint-Chamans), qu'il suffit qu'il y ait emploi d'argent pour créer de la richesse : « Tant que l'argent rapporte intérêt, avait dit Law, il est employé et tout emploi d'argent rend un produit quoique celui qui l'emploie perde. Ex. : si l'on met en ouvrage cinquante hommes, à qui l'on paie 25 schellings par jour et que le produit de leur travail égale ou ne vaille seulement que 15 schellings, la valeur du pays n'en est pas moins augmentée d'autant (1). »

Sur d'autres questions, Melon a suivi Law. Par exemple, au sujet de l'augmentation de la population comme moyen d'accroître la prospérité de la nation, Law écrivait : « Ce qui constitue la puissance et la richesse d'une nation, c'est une population nombreuse et des magasins de marchandises étrangères et nationales (2). » Dans son premier mémoire sur les banques, adressé au duc d'Orléans, il fait précéder ses observations de cette remarque, que ce n'est pas

---

(1) Law. *Considérations sur le numéraire. Collect. préc.*, p. 472-473. — Saint-Chamans a dit bien plus fort : « L'on passerait cinq ans à creuser des canaux qu'on passerait les cinq années suivantes à combler, que la richesse durant ces dix années en aurait été accrue. » *(Nouvel Essai sur la richesse des nations.)*

(2) Law. *Considérations sur le numéraire,* page 506.

l'abondance de métaux qui fait la force d'une nation, mais le développement de la population et l'activité des habitants : « La toute puissance d'un Etat dépend du nombre des peuples et du commerce (1). »

Sur la réglementation du commerce extérieur, Melon ne se montre pas si libéral que Law. Celui-ci a très bien indiqué que l'application de droits à l'importation aurait nécessairement sa répercussion sur les exportations : les prohibitions sur des marchandises étrangères, en effet, entraînent les autres nations à des représailles et favorisent les fraudes. Melon a écrit de son côté : « Peut-être qu'en permettant tout indistinctement ce qu'une nation perdait d'un côté elle le gagnerait de l'autre ; du moins y aurait-il un avantage général, c'est la destruction des fraudes qui occupent tant d'hommes pour et contre ». Mais bien qu'admettant avec regret les restrictions à la liberté, il maintient la plupart des prohibitions comme nécessaire au bien général qui justifie tout.

Au sujet de la balance du commerce, Melon et Law trouvent dans le change le meilleur critérium. Mais Melon ne se borne pas à assurer la balance à l'extérieur ; il n'envisage pas seulement lss échanges internationaux, mais les échanges à l'intérieur d'une même nation. Il voit dans cette

---

(1) Law. *Considérations sur le numéraire,* page 549.

activité une source de richesse que ne décèle pas la balance extérieure. Il importe d'abord que l'île se suffise à elle-même, pour n'être dans la dépendance d'aucune autre : c'est la base même de sa richesse. Pour que le témoignage de la balance extérieure soit complet, il faut y joindre celui de la balance intérieure.

Ainsi Melon tempère les exagérations mercantilistes et néomercantilistes ; il marque une tendance nouvelle vers la liberté économique, l'emploi juste et limité du crédit, le retour à l'agriculture. Cette dernière étape du néomercantilisme l'achemine vers un système plus rationnel, plus scientifique. Nous verrons plus bas dans quelle mesure Melon participe à l'Ecole physiocratique.

CHAPITRE II

La philosophie matérialiste dans l' « Essai sur le Commerce ». — Hobbes, Mandeville.

Le sensualisme de Bacon, poussé à l'extrême par Hobbes et introduit par lui dans la métaphysique, devient le matérialisme : Hobbes l'applique à la morale et à la politique.

Il imagine alors des *hommes-machines*, mus par la seule force de leur désir, ne recherchant dans la vie que leur plus grande jouissance, ayant pour loi suprême l'égoïsme. Les lois politiques d'une telle Société s'inspireront elles aussi du seul intérêt et de l'intérêt du plus grand nombre ; puisqu'il n'y a plus de morale, l'intérêt général justifie tout, et les plus grands crimes, dès qu'ils deviennent nécessité d'Etat, sont glorifiés et récompensés. Mais pour diriger un tel état de choses, sans morale, il n'y a qu'une loi, la force : il faut donc au sommet un pouvoir aussi absolu qu'on puisse le concevoir : il fait le juste et l'injuste, et tout ce qu'il ordonne, fût-ce un parricide, par cela même

qu'il l'ordonne, devient juste ; il fait le vrai et le faux, le bon et le mauvais. Il est un dieu, mais un dieu mortel : Léviathan.

Cette philosophie est entrée peu à peu dans le domaine même économique. Le monarque qui prend dans cette métaphysique une autorité sans limites, invoque la raison d'Etat pour légitimer tous ses actes. Les moyens employés ne se conforment à aucune moralité : on a recours à la création de fausses monnaies, on fait appel à la cupidité, on déchaîne les convoitises, on fait l'apologie des vices qui font prospérer une nation. La vertueuse Lacédémone est tournée en ridicule et l'on voit la source de la prospérité d'Athènes dans ses débauches.

Cette philosophie avait déjà trouvé écho dans l'épicurisme de Gassendi et l'œuvre littéraire de La Rochefoucauld. Mais un écrivain curieux apparut alors qui, soit fantaisie, soit conviction, s'appliqua dans ses œuvres à pousser ces principes à l'extrême et à étaler avec impudeur un cynisme qui, bien que découlant d'une philosophie raisonnée, n'en parut pas moins offensant à la moralité publique ; l'œuvre faillit jouer un mauvais tour à son auteur, Bernard de Mandeville. On brûlait déjà beaucoup moins les sorcières, on ne brûla pas l'audacieux écrivain ; le livre seulement fut jeté dans les flammes. Il n'en mourut pas ; car il reparut quelques années plus tard augmenté d'une longue défense de l'auteur.

L'œuvre de Bernard de Mandeville est intéressante parce qu'elle caractérise bien cette entrée du matérialiste dans les doctrines économiques. Elle a été jusqu'ici peu étudiée. M. Espinas (1) fut le premier à en signaler l'importance au point de vue de l'histoire des idées. D'autre part, son influence directe sur Melon est certaine. Ces deux considérations nous engagent à y insister.

Mandeville était né à Dort, en Hollande ; il étudia la médecine et vint la professer à Londres où il vécut sous la protection de lord Macclesfield. Il y donna d'abord : *La Vierge démasquée ou Dialogue entre une vieille fille et sa mère, sur l'amour, le mariage, etc.*, puis *la Fable des Abeilles, Pensées libres sur la religion, Les recherches sur l'origine de l'honneur et sur l'utilité du christianisme dans la guerre,* ses *Remarques critiques sur le livre du docteur Berkeley* (Lettres à Dion).

La *Fable des Abeilles* fut le plus retentissant de ces ouvrages. Elle parut d'abord en 1706, sous la forme d'un poème de quatre cents vers sur feuilles volantes. Elle produisit un tel scandale que l'autorité en ordonna la saisie et incinération publique. En 1714, l'auteur en donna cependant une nouvelle édition augmentée d'un long commentaire pour justifier l'ouvrage. La discussion

(1) Espinas. *Dissolution du mercantilisme. — Revue internationale de Sociologie,* mars 1902.

fut vive, mais l'autorité n'intervint pas cette fois. Une troisième édition parut en 1729, augmentée encore de six dialogues. Mandeville y montrait le véritable but de sa *Fable* qui était, disait-il, de flétrir les vices sous la forme du paradoxe.

Une traduction française en fut donnée en 1740.

Mandeville avait fait précéder la deuxième édition de la préface suivante :

« Mon dessein a été uniquement de faire sentir la bassesse de tous les *ingrédients* qui composent le véritable mélange d'une société bien réglée, et cela dans le but d'exalter le pouvoir étonnant de la sagesse politique qui a su élever une si belle machine sur les plus méprisables fondements..... Je me propose de faire sentir qu'il y a de l'absurdité et même de l'extravagance de la part de ceux qui, souhaitant que leur patrie soit dans un état d'opulence et de grandeur et qui empressés à se procurer tous les avantages qu'ils peuvent tirer de cette prospérité publique, ne cessent de murmurer et de déclamer contre ces vices et ces inconvénients qui, depuis le commencement du monde jusqu'à présent, ont été inséparables de tous les royaumes et de tous les Etats célèbres par leurs forces, par leurs richesses et par leur politesse.

« Je fais voir que les vices auxquels les particuliers s'abandonnent habilement ménagés, servent à la grandeur et au bonheur présent de la société. Enfin, en exposant les traits nécessaires de l'hon-

nêteté et de la vertu en général, de la tempérance d'une nation, du contentement et de l'innocence des particuliers, je démontre que si tous les hommes étaient ramenés de tous les vices dont ils sont naturellement souillés, ils cesseraient par là même d'être capables de former des sociétés vastes, puissantes et polies. Dès lors on ne verrait plus de ces peuples célèbres, tels qu'ont été les grandes républiques, et ces monarchies qui ont fleuri depuis la création. »

Il fait successivement l'apologie du vol, de l'alcoolisme, de la débauche, du luxe, de la colère, de la vanité ; ces vices sont nécessaires pour faire la richesse d'une nation et y développer les arts.

Nous donnons un rapide aperçu de ces étranges paradoxes : « Quiconque a dessein de civiliser les hommes et d'en former un corps politique, écrit cet auteur, doit parfaitement connaître toutes leurs passions et tous leurs désirs, aussi bien que la force et la faiblesse de leur constitution ; il doit aussi savoir comment il s'y faut prendre pour tourner leurs plus grandes faiblesses à l'avantage du public (1). »

Les voleurs contribuent à la prospérité de la nation, parce qu'ils font circuler des richesses accumulées et improductives ; s'il n'y avait plus

---

(1) Mandeville. *La Fable des Abeilles.* (Remarque R., t. I, page 264.)

de voleurs, d'autre part, les serruriers mourraient de faim.

L'alcoolisme entretient dans le pays un grand commerce de boissons et le trésor public s'enrichit des droits élevés qu'il prélève sur elles.

La débauche excite hommes et femmes à se rendre agréables les uns aux autres par les agréments de leurs toilettes, de leurs parures, par l'entretien coûteux qu'ils prennent de toute leur personne. Les filles de joie sont nécessaires à la vertu des femmes du monde, car si les hommes ne trouvaient celles-là toutes prêtes et spécialement destinées à satisfaire leur lubricité, aucune femme ne pourrait se juger en sécurité. Et d'ailleurs il ne conviendrait pas pour la prospérité de la nation que toutes les femmes du monde vécussent dans l'honnêteté, car il est rare que la femme honnête engage son mari dans de grandes dépenses ; celui-ci n'en supporterait pas l'abus ; mais quelle dépense cette femme n'occasionnera-t-elle pas à son amant désireux de lui plaire, et quel souci ruineux ne prendra-t-elle point de le séduire par tout ce que la toilette, les bijoux et les colifichets peuvent ajouter d'agrément artificiel à la beauté ?

Le luxe, principalement, est l'origine d'un nombre indéfini d'industries et de commerces ; cette notion du luxe est extrêmement fuyante, changeante ; il n'est rien ou presque à quoi ce nom convienne. Ce qui fut luxe pour nos ancêtres, ne

l'est plus aujourd'hui ; tel objet est luxe pour le paysan, qui est le nécessaire pour le bourgeois (1). Il est donc impossible de préciser ce qui est luxe et ce qui ne l'est pas.

Si nous entendons par luxe les riches étoffes qui nous viennent de la Turquie, il faut considérer qu'elles alimentent les échanges avec ce pays, que si la nation n'acceptait d'échanger ses produits contre les soies qui lui viennent de l'Orient, ces pays cesseraient leurs relations avec elle et les nations voisines profiteraient de ce commerce à ses dépens (2).

A ceux qui prétendent que le luxe efféminé une nation et nuit à la puissance de ses armes, il est aisé de prouver, dit l'auteur, que le luxe ne diminue pas la valeur des hommes de guerre ; dans les récentes, entre la France et l'Angleterre, on a eu l'exemple « de maints petits-maîtres en habits richement brodés, avec des chemises garnies de fines dentelles, des perruques artistement rangées et bien poudrées, s'exposant à la bouche des canons avec autant d'intrépidité qu'aurait pu le faire l'officier le plus crasseux, dont les cheveux n'auraient été peignés d'un mois (3). »

---

(1) Melon a reproduit exactement ce raisonnement. *Essai sur le Commerce,* page 742. — V. *supra,* page 101.

(2) V. Melon. *Essai sur le Commerce,* page 748.

(3) Mandeville. *La Fable des Abeilles.* Remarque L, t. I, page 128. — V. dans Melon. *Essai sur le Commerce,* page 743. *Supra,* page 102.

Le luxe s'emploie encore à grandir la gloire d'une nation par le développement qu'il favorise dans les arts : peinture, sculpture, architecture (1).

Les Lacédémoniens ont fait l'objet de l'admiration des historiens à cause de leur frugalité et de leur vertu : « mais on doit convenir qu'il n'y eut jamais de nation dont la grandeur fut plus creuse. » Ils furent le peuple le plus pauvre de la terre et « l'unique chose dont ils pouvaient se glorifier, c'est qu'ils ne jouissaient de rien. » « Lors même qu'ils ont été les maîtres du monde, cependant ils ont refusé de s'en servir. » Ils n'ont rien laissé après eux, aussi leur gloire n'est pas enviable (2).

L'Envie (3), la Vanité, l'Amour-propre, poussent les hommes à se surpasser les uns les autres, soit dans leurs habits, soit dans leurs équipages,

---

(1) V. la lettre de Melon à la comtesse de Verrue. *Supra*, page 32.

(2) V. Melon. *Essai sur le Commerce*, pages 744-745. *Supra*, page 103.

(3) « Je crois que Mandeville, auteur de la *Fable des Abeilles*, est le premier qui ait voulu prouver que l'envie est une fort bonne chose, une passion très utile. La première raison est que l'envie est aussi naturelle à l'homme que la faim et la soif..... »

« Il croit que sans l'envie, les arts seraient médiocrement cultivés, et que Raphaël n'aurait pas été un grand peintre s'il n'avait pas été jaloux de Michel Ange.

« Mandeville a peut-être pris l'émulation pour l'envie ; peut-être aussi l'émulation n'est-elle qu'une envie qui se tient dans les bornes de la décence. » (Voltaire, *édit. précit.* — *Dictionn. philos.*, t. IV, page 557.)

soit dans l'ameublement de leurs palais et leurs palais eux-mêmes ; ils eucouragent et augmentent de cette façon l'industrie et le commerce : un grand nombre d'ouvriers reçoivent leur subsistance qui vivraient autrement dans l'oisiveté et la misère (1).

Mais il peut être quelquefois de l'intérêt d'une nation que la misère soit entretenue, car elle fournit au particulier et à l'Etat une main-d'œuvre à bon marché ; c'est ce qui se pratique en Hollande à l'égard des matelots de la Compagnie que l'on appelle « Seigneurs de six semaines (2). »

Ce serait une imprudence de trop soulager les malheureux et une folie de les guérir. On doit seulement les empêcher de mourir de faim. L'ai-

---

(1) « ..... Pourquoi se récrier sur cette folle dépense? Cet argent gardé dans son coffre serait mort pour la société. Le jardinier le reçoit, il l'a mérité par son travail, excité de nouveau ; ses enfants presque nus en sont habillés, ils manquent du pain abondamment, etc..... Il ne servirait aux mendiants qu'à entretenir leur oisiveté et leur sale débauche. » (Melon. *Essai sur le Commerce,* page 747.)

(2) La Compagnie des Indes de Hollande embarquait sur ses vaisseaux les misérables et ne les payait qu'au retour, c'est-à-dire après sept ou huit ans de service, souvent plus. Ceux-ci, tenus pendant ce temps sous une discipline sévère, à peine débarqués et en possession de cette grande quantité d'argent, fruit de plusieurs années d'un travail pénible, le dissipaient dans la débauche en quelques jours et se trouvaient aussi misérables qu'au départ. Mais les vaisseaux de la Compagnie repartaient bientôt, et ces mêmes hommes, retombés dans la misère, étaient rembarqués aux mêmes conditions pour le même temps.

sance qu'on leur aurait procuré sans leur travail, les jetterait dans l'oisiveté et la paresse et l'on ne trouverait plus d'ouvriers pour le commerce et pour l'industrie (1).

L'Espagne, par exemple, après la découverte du Nouveau-Monde, s'étant trouvé subitement en possession d'une quantité considérable de métal précieux, perdit l'habitude du travail et tomba vite en décadence.

En même temps que la misère, on doit entretenir l'ignorance : instruits, les hommes voudraient se débarasser de leurs vices, et ce serait grand dommage pour la société.

Le courage est nécessaire pour protéger la nation contre les dangers extérieurs. On rendra les hommes courageux en détruisant chez eux la crainte ; la crainte disparaissant devant la colère, en mettra les hommes en colère, en élevant des obstacles devant leurs appétits les plus urgents ou les plus immodérés, par exemple devant la faim ou la concupiscence.

Les notions d'honneur et de honte sont nécessaires à la police de la société et le duel, à ce titre,

---

(1) « La maxime qu'il ne faut au peuple que du pain et des spectacles *« panem et circenses »* ne doit pas être entendue sans travailler..... La monarchie la plus sage et la mieux établie aura bien de la peine à se soutenir, si une partie des habitants de la capitale étaient nourris et amusés dans l'oisiveté de la paix, et n'avaient rien à perdre dans les troubles de la guerre civile. » (Melon. *Essai sur le Commerce,* page 740.)

rend un grand service : il force les hommes à se respecter les uns les autres et maintient le bon ordre dans la nation.

Les calamités publiques peuvent tourner elles-mêmes en faveur de la société. « Il est incontestable que l'incendie de Londres (1) fut un très grand malheur. Cependant si on eut recueilli les voix parmi les charpentiers, maçons, les forgerons, et parmi ceux qui furent employés à rebâtir ces maisons, qui fabriquaient ou qui trafiquaient des ouvrages, des étoffes et des marchandises qui furent consumées par le feu, et, enfin, parmi tous les ouvriers subalternes qui subsistent par le moyen de ces gens-là : si, dis-je, on en eut recueilli les voix, leur suffrage aurait si bien balancé celui des lésés, que le nombre des personnes qui profitèrent de cet incendie, aurait bien été égal à celui de ceux qui y perdirent, si même il ne l'eut pas surpassé (2). »

---

(1) Incendie du 2 septembre 1666 qui consuma pendant trois jours treize mille deux cents maisons, la cathédrale Saint-Paul, quatre-vingt-sept églises paroissiales et plusieurs importants bâtiments publics. La perte causée fut estimée par les plus modérés à neuf millions de livres sterling.

(2) Le chevalier Petty était de cet avis. Melon l'a ainsi réfuté : « Il regarde aussi comme profit de la nation le travail pour le rétablissement des édifices de Londres, après le fameux incendie, et il l'apprécie à un million de livres sterling par an, pendant quatre années, sans que cela ait altéré en rien les autres commerces. Si c'était un véritable profit de la nation, il faudrait récompenser les incendiaires. Mais c'est un autre genre de profit plus élevé auquel le chevalier Petty n'a

Dès que l'auteur vit le mauvais effet de son livre, il se défendit ; il exposa qu'on avait mal compris sa pensée, qu'il avait joué de l'ironie, que son but était, au contraire, de décéler sous une fausse apologie, la véritable cause et étendue de nos vices, montrer que civilisation n'est pas moralité et que le vrai bonheur est dans la sagesse lacédémonienne, dans la vie humble et sans ambition : « Pour vivre heureux, vivons cachés ».

« Si, mettant à part toute grandeur mondaine et toute vaine gloire, on me demandait où je crois que les hommes jouiraient le plus vraisemblablement d'un bonheur véritable, je répondrais aussitôt que c'est dans une petite société tranquille où les habitants, contents des produits des terres qu'ils cultivent, ne seraient ni enviés ni honorés par leurs voisins. Je préférerais sans hésiter ce commerce délicieux à celui d'une grande multitude, qui se distinguerait par sa richesse et par son pouvoir, qui, les armes à la main, serait toujours prête à conquérir les nations étrangères et à se corrompre en introduisant chez elle le luxe des peuples voisins (1). »

---

(1) Préface à la deuxième édition de la *Fable des Abeilles*.

---

point fait attention. Car, puisque cela n'avait pas nui aux autres commerces, c'est une preuve qu'il y avait une grande quantité d'ouvriers non employés que la misère et l'oisiveté

Par cette observation finale, l'œuvre apparaît la boutade d'un écrivain chagrin, irrité par un noir pessimisme, contre les maux d'une société, auxquels il ne croyait pas de remèdes.

Mandeville était surtout imprégné de la philosophie matérialiste de Hobbes : en poussant la doctrine jusqu'à ses extrêmes conséquences, il devait écrire ce qu'il a écrit. Il connaissait beaucoup Gassendi et La Rochefoucauld, qu'il cite souvent dans son ouvrage.

Melon est vraisemblablement un des premiers en France à l'avoir connu. En 1717 environ, une mission diplomatique de l'abbé Dubois l'amène en Angleterre (1). Le scandale de la *Fable des Abeilles* n'est pas encore étouffé. On en parle, on la commente, on lui fait de violentes critiques : maints opuscules paraissent pour confondre son auteur. Melon prend intérêt à l'ouvrage où il démêle pas mal de vérité sous beaucoup d'erreurs. Il se laisse séduire par les conséquences heureuses, au point de vue économique, de semblables maximes. Plusieurs vont avec plus de

---

(1) V. *supra*, page 25.

---

auraient contraints d'abandonner leur patrie ou auraient entraînés dans le crime, au lieu qu'ils devenaient par ce nouveau travail des citoyens utiles et consommateurs. » (Melon. *Essai sur le Commerce*, page 816.)

réflexion et moins de fantaisie passer dans son œuvre.

Il prétend lui aussi tout justifier par le bien général. Il put, comme conséquence à ce principe, réclamer le rétablissement de l'esclavage : « Que dans une opération générale, dont le législateur prévoit un bien à sa nation, il s'ensuive le dommage de quelque particulier, alors ce dommage a une compensation si grande, qu'il doit être nul devant le législateur qui n'a pu faire entrer dans son plan les intérêts de détail (1) ».

Mandeville demandait que l'on entretînt les hommes dans la misère, pour avoir des travailleurs à bon marché et dociles. Pour avoir des travailleurs à bon marché et dociles, Melon demande que l'on maintienne les hommes dans la servitude.

Les nombreuses citations de Mandeville sur la question du luxe montrent suffisamment quel emploi Melon en a fait. Leur conclusion est la même : l'Etat ne se préoccupe pas de la morale, il s'intéresse aux seules actions des individus qui augmentent ou diminuent la richesse générale.

Conformément à cette idée, Melon utilise dans l'industrie l'attrait d'un sexe pour l'autre ; il remplace dans les expériences chirurgicales, le lapin ou le cobaye, par les condamnés à la peine capi-

---

(1) Melon. *Essai sur le Commerce,* page 724.

tale, dont la mort et les supplices serviront à l'avancement de la science.

Melon n'a cependant pas l'âme sèche d'un disciple de Hobbes. Même quand il propose une mesure aussi rigoureuse que l'esclavage, il invoque des raisons de sentiment (lien familial) ; ce qui prouve que sa philosophie demeure quand même chrétienne et sentimentale. Il loue la pitié ; il demande au souverain, avant tout, de la bonté et une bonté universelle ; il écrit, en fin de son livre : « C'est multiplier les hommes que de travailler à leur conservation ; *mais ce doit être toujours avec le grand motif de les rendre heureux*, pour ne pas s'attirer le reproche de l'Ecriture : « Vous avez augmenté le nombre des hommes, mais vous n'avez point augmenté leur bonheur (1) ».

« L'expression arithmétique de la gloire du législateur est le nombre de personnes dont il a fait le bonheur, multiplié par le nombre des obstacles qu'il a surmontés (2) ».

---

(1) *Isaïe*, chap. IX, verset 3 : *Multiplicasti gentem, et non magnificasti lœtitiam.*

(2) Melon. *Essai sur le Commerce*, page 818. — Voltaire connaissait la *Fable des Abeilles* ; il en a parlé dans son *Dictionnaire philosophique :* « Il est très vrai, dit-il au sujet de cette *Fable*, que la société bien gouvernée tire parti de tous les vices ; mais il n'est pas vrai que ces vices soient nécessaires au bonheur du monde. On fait de très bons remèdes avec les poisons, mais ce ne sont pas les poisons qui nous font vivre. En réduisant ainsi la *Fable des Abeilles* à sa véritable valeur,

CHAPITRE III

Les rapports de Melon avec les Economistes de son temps. — Montesquieu. — L'abbé de Saint-Pierre. — Dutôt. — Forbonnais. — Voltaire.

Melon et Montesquieu firent connaissance à Bordeaux. Montesquieu (1) avait quatorze ans de moins que Melon; il vint à Bordeaux en 1714 comme conseiller au Parlement, et entra en 1716 à l'Académie que Melon venait de fonder. L'amitié entre ces deux esprits y naquit.

(1) Né en 1689.

elle pourrait devenir un ouvrage de morale utile. » (*Dictionnaire philosophique : Abeille.* Edit. précit., t. XVII, p. 30.)

Hume a réprouvé et gourmandé l'apologiste du luxe Mandeville, tout en affirmant lui-même que l'amour de la richesse et des profits est moralisant et qu'il faut « laisser au sentiment de la vertu et de l'homme la tâche de régulariser la soif de l'opulence. » (*Essai sur l'Intérêt,* traduction La Chaux, p. 332.)

Dans le même esprit que la *Fable* de Mandeville, parut en 1768 *Le Marseillais* et *Le Lion* de Saint-Didier, où l'on trouve les mêmes traits de la philosophie anglaise. (V. dans Voltaire. Edit. précit., t. X, p. 140.)

Dans le sein de cette Académie, « la seconde de France », ils formèrent leur esprit aux études scientifiques (1) et y subirent l'influence du déterminisme naturel, surtout Montesquieu, qui, croyant à l'action toute puissante des causes éternelles, écrivait à cette époque : « Ce qui arrive est l'effet d'une chaîne de causes indéfinies qui se multiplient et se combinent de siècle en siècle (2). »

A son départ de Bordeaux, Melon fut en correspondance avec Montesquieu, et celui-ci étant venu à son tour à Paris en 1722, ils y reprirent leurs bonnes relations ; ensemble ils fréquentèrent chez la marquise de Lambert ou chez la comtesse de Sabran. En 1721, Montesquieu publia ses *Lettres Persanes* qui sont déjà le raccourci de son *Esprit des Lois* (3). Melon, sept ans plus tard, en partie sous l'influence des *Lettres Persanes* et dans le même esprit que Montesquieu, écrit son *Mahmoud le Gaznévide* qui est une première esquisse des matières de l'*Essai sur le Commerce*. Melon se mit plus tard à l'ouvrage. Il n'avait pas les loisirs du président Montesquieu ; très occupé, secrétaire d'hommes remarquables, qui se déchargeaient sur

---

(1) V. *supra*, page 23.

(2) Le déterminisme disparaîtra plus tard chez Montesquieu, pour faire place à un individualisme presque absolu.

(3) « On trouvera dans ce léger pamphlet des réflexions qui contiennent en puissance *L'Esprit des Lois*. » (Lauson. *Hist. de la Littérature française*, p. 702.)

lui d'une grosse partie de leur besogne, il ne songe à écrire que dans sa retraite : il a 54 ans.

Plusieurs écrivains du temps attestent les bonnes relations des deux écrivains. L'abbé Le Blanc, dans une lettre au président Bouhier, parle de Melon « grand ami du président Montesquieu. » Fréret écrit : « Melon était l'ami de Montesquieu. »

Il est difficile de déterminer la part des deux amis dans leur mutuelle formation. Cette influence réciproque ne fait pas doute et il paraît certain que, si sur les questions financières et économiques Montesquieu a reçu l'empreinte assez forte de Melon, il a contribué à donner à ce dernier le goût des comparaisons et des recherches historiques, et les quelques idées qu'il a sur l'influence du milieu et du climat.

Maupertuis, dans son éloge de Montesquieu, parle de ses rapports amicaux avec Melon, qu'il loue comme le fondateur en France de la science économique. Il ajoute : « Le même amour du bien public qui fit entreprendre à M. de Montesquieu son ouvrage, avait porté M. Melon à donner le sien ; des lumières égales lui avaient assuré les mêmes succès. Ces deux hommes eurent le même genre d'étude, les mêmes talents, les mêmes agréments de l'esprit, vécurent dans les mêmes sociétés et malgré cela furent toujours amis (1). »

---

(1) Maupertuis. *Eloge de Montesquieu,* p. 39-45.

Le biographe de Montesquieu, Viau, signale aussi cette influence de Melon sur les idées économiques de l'auteur de l'*Esprit des Lois* : « Je crois qu'on n'a pas encore assez remarqué, dit-il, l'influence de ce novateur du dix-huitième siècle sur Montesquieu, dont il était l'ami (1) » ; et l'académicien de Bordeaux, Bernadou, nous dit encore que « Montesquieu faisait beaucoup de cas de l'*Essai sur le Commerce* et de son auteur (2). »

M. Laboulaye, dans la préface de son édition des œuvres de Montesquieu, déclare : « Il est probable que Montesquieu lui a emprunté plusieurs de ses idées ou de ses erreurs sur le commerce et sur le caractère de la monnaie (3). »

Enfin, Oncken, dans son *Histoire de l'Economie politique* (1902), écrit : « Dans le chapitre de l'*Esprit des lois* intitulé : « Des Lois dans leur rapport avec le Commerce », il n'y a presque rien qui ne se trouve déjà sous une forme plus concise dans le livre de Melon (4). »

Sur l'augmentation de la population, Montesquieu s'exprime comme Melon. Elle est nécessaire à l'accroissement du commerce et de l'industrie, et, inversement, le développement du commerce et

---

(1) Viau. *Histoire de Montesquieu.*

(2) *Manuscrits de l'Académie de Bordeaux.*

(3) Laboulaye. Edit. des *Œuvres de Montesquieu.* — Préf., p. 17, n° 2.

(4) Oncken. *Geschichte der Nationalökonomie,* p. 267

de l'industrie agit sur l'augmentation des habitants (1).

Il s'élève contre le célibat des prêtres : « Ce métier de continence a anéanti plus d'hommes que les pestes et les guerres les plus sanglantes. On voit dans chaque maison religieuse une famille éternelle où il ne naît personne et qui s'entretient aux dépens de toutes les autres. Ces maisons sont toujours ouvertes comme autant de gouffres où s'ensevelissent les races futures (2) ». Il remarque que les nations protestantes sont plus peuplées que les catholiques, et que, dans l'antiquité, l'augmentation de la population romaine était favorisée par l'esclavage ; cependant il ne propose pas de le rétablir, parce qu'il ne correspond plus à notre civilisation et à nos mœurs (3). Mais il demande d'un autre côté, le divorce comme moyen d'accroître la population (4) et souhaite que l'Etat donne des privilèges et des honneurs particuliers aux pères de nombreux enfants (5).

Au sujet de la colonisation, il est encore avec Melon : en principe, comme l'auteur de l'*Essai,* il n'admet pas l'exclusif, car l'exclusif tend à donner aux richesses privées la force de richesses publiques ;

---

(1) *Lettres Persanes,* 115.
(2) *Lettres Persanes,* 117.
(3) *Lettres Persanes,* 115.
(4) *Lettres Persanes,* 116.
(5) *Pensées et fragments inédits,* n° 1959, p. 400.

or, cette force dans une marchandise ne doit se trouver qu'entre les mains du prince (1); mais cet exclusif est quelquefois nécessaire, par exemple, pour l'exploitation des colonies-comptoirs.

Son chapitre du commerce est la reproduction de celui de Melon. Il ne faut exclure aucune nation de son commerce sans de grandes raisons; le principe de la liberté est la loi générale. Mais cette liberté ne peut exister que dans la mesure où elle se concilie avec l'état économique du pays ; il cite l'exemple de l'Angleterre et les bienfaits de l'Acte de Navigation. Une liberté absolue de faire tout ce que l'on veut conduirait à la négation de toute liberté. « La liberté de commerce n'est pas une faculté accordée aux négociants de faire ce qu'ils veulent, ce serait bien plutôt la servitude. Ce qui gêne le commerçant nə gêne pas pour cela le commerce. C'est dans le pays de la liberté que le négociant trouve des contradictions sans nombre, et il n'est jamais moins croisé par les lois que dans le pays de la servitude (2). »

A l'Etat il appartient de fixer la somme de liberté compatible avec les intérêts sociaux. « La liberté politique ne consiste aucunement dans le

(1) *Esprit des Lois,* livre XX, chap. X.
(2) *Esprit des Lois,* livre XX, chap. XII.

droit de faire tout ce que l'on veut ; la liberté est le droit de faire tout ce que la loi permet (1). »

Montesquieu se préoccupe de la balance du commerce et en raisonne comme Melon : « Un pays qui envoie toujours moins de marchandises ou de denrées qu'il n'en reçoit se met lui-même en équilibre en s'appauvrissant ; il recevra toujours moins, jusqu'à ce que, dans une pauvreté extrême, il ne reçoive plus rien (2) ».

« ... Dans les pays de commerce, l'argent, qui s'est tout à coup évanoui, revient, parce que les Etats qui l'ont reçu le doivent ; dans les Etats dont nous parlons (ceux qui ne font pas le commerce), l'argent ne revient jamais, parce que ceux qui l'ont pris ne doivent rien (3) ». Il faut donc assurer une balance favorable par le développement du commerce, qui est assuré par le prêt à intérêt à un taux réduit.

Dans l'industrie, le progrès du machinisme, sauf de rares exceptions, permet l'emploi des ouvriers qu'il économise dans des travaux nouveaux qui augmentent l'ensemble de la production, ou dans des entreprises anciennes qui demandent un supplément de bras ; en sorte que

---

(1) *Esprit des Lois,* livre XI, chap. III.
(2) *Esprit des Lois,* livre XX, chap. XXIII.
(3) *Esprit des Lois,* livre XX, chap. XXIII.

la crise de chômage, très aiguë au début, va rapidement en s'atténuant (1).

La monnaie a une valeur intrinsèque comme métal, mais elle en a une autre plus importante dans son emploi comme monnaie, c'est-à-dire comme instrument des échanges et mesure des valeurs : « l'or et l'argent sont seulement une richesse fictive, un signe de la vraie richesse (2) ». Avec la monnaie, les pays peuvent se procurer tout ce que leur sol ne fournit pas. Il faut donc en posséder une grande quantité ; cependant une trop grande abondance de monnaie serait préjudiciable, parce qu'elle en déprécierait la valeur. Mais Montesquieu réprouve ce que Melon admet, les altérations monétaires, même les augmentations, bien qu'elles favorisent les débiteurs.

Il tire du mécanisme du change deux conséquences que Melon n'avait pas vues : le change déjoue les calculs des altérations monétaires (3) et sert de régulateur à la valeur des monnaies métalliques et des monnaies de papier (4).

Montesquieu et Melon sont tous deux partisans du système des impôts indirects, parce que les premiers sont plus en accord avec la liberté politique. Montesquieu admet que des impositions

---

(1) *Esprit des Lois,* livre XXIII, chap. XV.
(2) *Esprit des Lois,* livre XXI, chap· XXII.
(3) *Esprit des Lois,* livre XXII, chap. X.
(4) *Esprit des Lois,* livre XXII, dhap. XI.

élevées ne sont pas contraires à la liberté : « ... Les impôts, dit-il, sont une partie que le bourgeois prend de son bien pour s'assurer de l'autre et pouvoir en jouir de façon agréable (1) ».

Au point de vue de la méthode, Montesquieu est le premier à avoir élargi la méthode comparative et historique dans l'étude des phénomènes sociaux. Cette méthode était déjà dans le *Discours sur l'histoire universelle* ou dans Fontenelle et Fénelon ; mais nul ne l'avait si largement appliquée. Puis il procède par induction ; il applique sa méthode historique à l'étude des variations de l'Empire romain et sa méthode, comparitive, à l'étude des législations et des mœurs des différente pays de l'Europe qu'il visita. Dès 1717, il écrivait un opuscule : *Essai sur les causes qui peuvent affecter les esprits ou les caractères*, qui développe déjà la théorie des climats. Il a introduit dans la politique la véritable méthode scientifique.

Melon a, lui aussi, un souci, très nouveau de regarder par delà les frontières, de chercher des exemples au dehors et de reconnaître dans l'influence du milieu et du climat, la destinée de chaque pays. Il est probable que, c'est ici Melon, qui a suivi Montesquieu ; à moins qu'une même éducation scientifique, comme le dit Maupertuis,

(1) *Esprit des Lois,* livre XXIII, chap. XII.

les ait spontanément menés aux mêmes conclusions.

*
* *

Melon connut l'abbé de Saint-Pierre, que fréquentait également Montesquieu, au club de l'Entresol. Surtout célèbre par son *Projet de paix universelle entre les potentats pour rendre la paix perpétuelle en Europe* (1), l'abbé de Saint-Pierre, esprit très érudit, écrivit encore un grand nombre d'ouvrages sur toutes les matières (2).

Il a développé ses idées économiques dans les *Mémoires sur le Commerce.* « Ce livre présente le caractère d'un mercantilisme tempéré dans le même sens que Melon », dit Oncken (3). Il s'y montre partisan de la liberté commerciale, n'admettant l'exclusif que pour les colonies-comptoirs.

---

(1) Le projet, présenté en 1713 aux représentants des puissances réunies à Utrecht, parut en 1718.

(2) *Projet d'une taille tarifée. — Sur l'utilité des dénombrements. – Pour diminuer le nombre des procès. — Pour rendre les titres plus utiles au service du roi et de l'Etat. — Sur l'influence des grandes capitales sur la prospérité des Etats. — Sur l'avantage des conférences politiques. — Mémoires sur le Commerce. — Discours contre l'augmentation des monnaies. — Observations politiques sur le célibat des prêtres. — Projet pour rendre les établissements religieux plus parfaits. — Agathon, archevêque très vertueux, très sage et très heureux. — Observations critiques sur le « Cid ». — Projet pour perfectionner la médecine. — Observations sur le gouvernement des rois de France,* etc...

(3) Oncken. *Geschichte der Nationalokonomie,* page 272.

Il rêve la suppression de toute barrière douanière intérieure et extérieure et une organisation économique internationale (1).

Pour l'organisation industrielle, il s'inspire des mêmes principes utilitaires, que Melon avait puisés dans la philosophie matérialiste de Hobbes. Dans un *Projet pour perfectionner la médecine,* il demande dans chaque hôpital un lieu destiné aux dissections : « C'est ainsi, dit-il, que l'on ferait servir les morts à faire durer les vivants ; c'est ainsi que l'on tirerait des cadavres inutiles une grande utilité. »

Dans un *Projet pour rendre les rentes sur l'Etat d'un commerce plus facile et plus fréquent,* il montre l'excellence des virements de compte, qui évitent les transports pénibles, onéreux et longs de la monnaie ; Melon déplore aussi les transports de monnaie, par exemple, au sujet de la perception des impôts.

Melon cite dans son *Essai*, et pour le combattre, le discours de l'abbé de Saint-Pierre *contre l'augmentation des monnaies* : « Le mémoire cité de M. l'abbé de Saint-Pierre est rempli d'excellentes maximes... Il y a de plus un historique de la finance bien instructif (2). » Nous savons qu'il

---

(1) Son disciple d'Argenson, le vieux Mirabeau et l'Ecole moderne de Manchester l'ont suivi dans cette voie.

(2) Melon : *Essai sur le Commerce,* page 785.

le loue ailleurs (1) d'avoir montré le premier toute l'importance de la matière des finances. Dans ce discours l'abbé de Saint-Pierre attaque les altérations monétaires qui sont très onéreuses pour les Etats.

Il avait un souci très grand de l'agriculture. C'est en s'inspirant de l'intérêt du laboureur qu'il écrivit son *Projet de Taille tarifée* que Oncken considère justement comme le plus intéressant de ses ouvrages économiques. Il y remplaçait la taille arbitraire, pleine d'incertitudes fâcheuses pour l'agriculture, par une taille fixe proportionnée au revenu du sol (2).

Melon, dans son amour de la paix et son horreur de la guerre, a subi surtout, comme Montesquieu, l'influence de l'abbé de Saint-Pierre qu'il lisait fréquemment. Les *Observations politiques sur le célibat des prêtres,* suggérèrent encore à Melon sa *Réforme sur la prêtrise.*

Dans ses *Annales politiques*, parues après sa mort, l'abbé de Saint-Pierre donne une très juste appréciation du système de Law.

*
* *

A côté de Melon, travailla, sous les ordres de

---

(1) V. *Supra,* page 64.

(2) Cette idée fut reprise par Quesnay dans son projet d'*Impôt unique.*

Law, un autre financier de mérite, Dutôt, caissier de la Compagnie des Indes. C'était un habile technicien, un peu terre à terre, n'ayant pas souci de l'élégance, mais pondéré, pratique, précis, ennemi du verbiage, passionné pour les chiffres, dont il admirait la lucidité irréfutable.

Il écrivit un seul livre, à l'occasion de l'*Essai*, de Melon, dont il voulut refuter les théories sur les variations monétaires : « Vers la fin de l'année 1734, écrit-il, il me tomba entre les mains un livre qui venait d'être imprimé sous le titre : *Essai politique sur le Commerce*. La réputation de son auteur m'engagea à le lire avec toute l'attention dont je suis capable. Parmi les choses excellentes qu'il contient, j'en trouvais quelques-unes sur lesquelles je ne saurais être de son sentiment (1) ».

Il adressa ses *Réflexions* sous la forme de trois lettres à Melon. Ces aperçues sont un progrès très grand de la question. Dutôt est en avance sur son époque, car c'est seulement de nos jours que la question a été définitivement résolue dans le sens de la fixité, comme le fait Dutôt.

La préoccupation excessive de l'intérêt du débiteur, que Melon invoquait en faveur des augmentations monétaires (2), répond à la conception

---

(1) Dutôt. *Réflexions sur le Commerce et les finances ; collection des grands Economistes*, page 846.

(2) V. *Supra*, page 114.

particulière de l'Etat protecteur des faibles. L'Etat vient au secours de ceux qui se trouvent dans une situation défavorable pour rétablir l'égalité dans la nation.

Cette thèse, selon Dutôt, est parfaitement discutable : L'Etat n'a pas à intervenir pour prendre la défense d'une catégorie contre l'autre. On remarque dans l'histoire que cette préoccupation de l'intérêt du débiteur est un symptôme de décadence.

Il est, au reste, facile aux créanciers de tourner cette mesure générale ; par exemple, par la clause du paiement selon la valeur de la monnaie au moment du contrat (1).

« Il ne faut pas plus toucher aux monnaies, dit Dutôt, qu'aux poids et aux autres mesures. » Les altérations de monnaie amènent des perturbations ayant leur contrecoup dans le commerce et l'industrie.

---

(1) Dutôt dit aussi : « Pour moi, encore un coup, je ne vois pas plus de raison à favoriser le créancier ; je vois seulement que cette maxime n'est point avantageuse à la circulation de l'espèce ni au crédit; elle doit altérer l'un et l'autre; elle pourra même introduire l'erreur, parce que le créancier voudra se dédommager de la condition onéreuse que lui procure sa qualité de créancier. En effet, quel est celui qui voudra prêter et donner sa confiance à quelqu'un quand le débiteur sera favorisé ? L'appât du gain légitime sera-t-il suffisant pour y engager ? C'est ce que je ne voudrais pas assurer. Cependant, si cela n'est pas, point de confiance, point de circulation, et, par conséquent, potnt de commerce. » *(Réflexions sur le Commerce et les Finances,* page 831.)

Les augmentations de monnaie peuvent avoir les trois conséquences suivantes :

1° Le prix des denrées et de l'argent haussent dans les mêmes proportions. Dans ce cas, la mutation a été inutile : 100 livres de monnaie valent maintenant 120 livres, mais tant de kilos d'une marchandise, valent 120 livres au lieu de 100 livres. La mutation sera, en outre, nuisible aux rentiers ; la rente du roi diminuera, tandis que ses frais augmenteront ;

2° Les denrées haussent dans une proportion inférieure à l'augmentation de la monnaie. Les revenus perdront encore dans la mesure où les denrées auront augmenté. De plus, les denrées seront plus chères puisque, après la refonte, avec une même quantité d'argent, on ne pourra pas acheter une même quantité de denrées ;

3° Les espèces haussent et les denrées ne haussent pas. C'est contraire au principe des mesures ; quand la mesure des longeurs, par exemple, change, toutes les longueurs changent aussi. Dans ce dernier cas, l'étranger voudra être payé en poids, et nous perdrons le bénéfice de l'augmentation.

Dutôt étudie ensuite dans l'histoire, comme l'a fait Melon, ses effets des augmentations et conclut qu'elles sont toujours très onéreuses aux rois et auxpeuples ; « ici comme ailleurs, l'intérêt du souverain et celui des sujet sont communs et réciproques. »

Au cours de son livre, Dutôt traite aussi, mais rapidement, les autres questions économiques. En général, il développe les mêmes idées que Law ; mais au sujet du crédit, il entend la limitation des billets comme Melon : il faut les proportionner aux besoins des échanges.

Il demande une balance favorable, parce que c'est la chose essentielle à la prospérité d'un Etat, mais il ne voit pas, comme Melon, dans le luxe, un heureux auxiliaire de la balance ; le meilleur, au contraire, « c'est de retrancher l'usage des marchandises inutiles et superflues qui ne servent qu'à la sensualité et au luxe. »

Voltaire a écrit sur ce livre : « Le livre de M. Melon en a produit un de M. Dutôt, qui l'emporte de beaucoup par la profondeur et la justesse... »

*
* *

« Melon et Forbonnais, écrit Villeneuve-Bargemont, attachés par plusieurs points au système mercantile, sont les premiers écrivains français qui aient traité méthodiquement les différentes questions du commerce et des finances. »

Ce n'est pas au simple rapprochement. Oncken écrit : « Dans ses *Eléments du Commerce*, nous reconnaissons Forbonnais comme le disciple de Melon et de Montesquieu, d'une part, d'Uztaritz et Child, d'autre part (1). »

---

(1) Oncken. *Geschichte der Nationalokonomie*, page 271.

Forbonnais met la production de la terre à la base de toutes les richesses, car ses denrées sont celles de première nécessité qu'une nation doit s'efforcer à produire d'abord pour elle-même : « La production des denrées de première nécessité semblera d'abord préférable à celle des denrées de second ordre de nécessité, parce que la nation qui dépend des autres pour la subsistance paraît dans un état plus précaire (1). »

Quand la nation a en quantité suffisante ces denrées essentielles, elle en échangera le superflu contre des denrées secondaires, ou elle produira elle-même ces autres richesses ; d'où suit que le commerce et l'industrie se subordonnent à la production de la terre.

La condition d'une production abondante est le bon développement de la population et son activité ; le superflu de nos denrées s'échangera avec les nations voisines où nous aurons une balance favorable. Car Forbonnais ajoute une grande importance à la balance du commerce (2) ; pour lui, l'acquisition du numéraire est même la chose essentielle ; il est demeuré sur ce point plus mercantiliste que Melon.

---

(1) Forbonnais. *Principes economiques, Collect. des grands Economistes,* t. XIV, page 177. V. Melon, *Essais sur le Commerce,* page 708.

(2) *Sur la balance du Commerce...* Forbonnais pensait comme Melon et Montesquieu. » (Oucken. *Ibid.,* page 271.)

Mais il entend comme ce dernier la nature et le rôle de la monnaie : « Les métaux rares, dit-il, ont une valeur intrinsèque relative aux usages que les hommes en pourraient faire, quand même on n'aurait pas encore imaginé d'en faire de la monnaie; ils en ont une autre de pure convention, uniquement relative à leur propriété, de devenir une monnaie. Celle-ci est la plus considérable et absorbe l'autre (1). »

La monnaie est une richesse, non pas au-dessus des autres, mais spéciale ; elle doit se comporter comme les autres richesses qui se prêtent ; il justifie de la sorte le prêt à intérêt (2). « Le signe des denrées s'est trouvé quelquefois chez le propriétaire de ces denrées, surabondant à son besoin actuel de la même manière que ces denrées pouvaient se trouver surabondantes à son besoin... Par la même raison, quelqu'un s'est trouvé manquer de signe au moment de son besoin. Il a donc été naturel que l'argent se prêtât comme l'on prêtait les denrées et comme on les prête encore, malgré l'intervention de l'argent dans la circulation (3). »

L'intérêt est le paiement du prêt calculé sur la

---

(1) Forbonnais. *Principes économiques*, page 214.
(2) V. *Supra*, page 130.
(3) Forbonnais. *Principes Economiques*, page 215.

privation supportée, *lucrum cessans,* et le dommage couru, *damnum emergens.*

Le papier monnaie est d'un bon emploi, mais il « n'a de valeur fixe qu'autant qu'il existe des bureaux dans lesquels il s'échange sur l'heure, à la volonté du porteur, avec l'argent même (1). » Melon admettait, au contraire, les billets non convertibles.

Forbonnais s'élève également contre le discrédit dans lequel est tombé l'agiotage. « On rejette tous nos maux sur l'agiotage », dit-il, et cependant « l'agiotage n'est essentiellement que le trafic de l'argent et des effets représentant l'argent ; ce commerce est licite en soi et commode à toutes les branches qui constituent la prospérité publique (2). »

Il conçoit les colonies, lui aussi, dans un but économique et non dans un but politique : « C'est pour donner aux propriétaires de nouveaux motifs de produire que différentes sociétés ont établi de nouvelles colonies sous des climats différents du leur (3). «

Forbonnais a toujours combattu la liberté du commerce, même après le succès des Physiocrates. Il n'a pas le libéralisme de Melon et cepen-

---

(1) *Ibid.*, page 235.
(2) *Ibid.*, page 237. V. *Supra*, page 127.
(3) *Ibid.*, page 200. V. *Supra*, page 94.

dant il figure, à l'aile droite, parmi les précurseurs immédiats des Physiocrates, dans l'Ecole de Goumay. Il faudrait donc dire que Melon, qui n'est pas précurseur immédiat, a cependant davantage l'esprit de la Physiocratie.

*
* *

Les relations de Voltaire et de Melon furent purement mondaines; ils se virent dans les salons ou chez le président de Montesquieu.

Voltaire avait beaucoup d'estime pour l'auteur de l'*Essai,* bien qu'il trouvât dans son livre des choses à reprendre. La plupart de ses idées économiques lui viennent cependant de Melon ; principalement sur le luxe, il s'est montré son disciple exalté.

Dans une lettre adressée à M. Thiriot (juin 1738) et publiée dans la *Bibliothèque Française*, t. XXIX, au sujet du livre de Melon et Dutôt, il dit : « L'*Essai* de M. Melon me paraît toujours digne d'un ministre et d'un citoyen, même avec ses erreurs. Il me semble, toute prévention à part, qu'il y a beaucoup à profiter dans ces lectures, car je veux croire, pour l'amour du genre humain, que ces livres et quelques-uns de M. l'abbé de Saint-Pierre, pourront, dans des temps difficiles, servir de conseil au ministre, comme l'histoire est la leçon des rois. »

Les critiques que Voltaire fait à Melon sont de détail; elles n'affectent pas l'ensemble de la doctrine.

Nous avons vu qu'il lui reproche de considérer les désordres financiers des guerres comme plus importants que les pertes en hommes (1). Il place dans l'incapacité de ses gouvernants la cause de la décadence de l'Espagne et non dans l'extension de ses colonies (2).

A l'affirmation de Melon que les pays où il y a le plus de mendiants sont les plus barbares, il répond par l'exemple de Paris, qui est la ville la moins barbare et cependant la mieux pourvue en mendiants.

Mais Voltaire ajoute : « Après avoir relevé ces inadvertances, que l'auteur eût relevées lui-même, souffrez que je me livre au plaisir d'estimer tout ce qu'il dit sur la liberté du commerce, sur les deniers, sur le change et principalement sur le luxe. Cette sage apologie du luxe est d'autant plus estimable dans cet auteur et a d'autant plus de poids dans sa bouche, qu'il vivait en philosophe. » Et, en effet, cette question du luxe l'avait particulièrement intéressé. En 1736, il écrit une apologie du luxe sous forme d'un conte en vers, *Le Mondain*, et, l'année suivante, la *Défense du*

---

(1) V. *Supra*, page 108, note 1.
(2) V. *Supra*, page 90.

Mondain (1). Il développe dans les deux pièces l'idée que le luxe est indispensable aux arts, à l'industrie et au commerce :

Ainsi l'on voit en Angleterre, en France,
Par cent canaux circuler l'abondance,
Le goût du luxe entre dans tous les rangs :
Le pauvre y vit des vanités des grands ;
Et le travail gagé par la noblesse,
S'ouvre à pas lents la route à la richesse.

Il conclut :

Le riche est né pour beaucoup dépenser,
Le pauvre est fait pour beaucoup amasser.

Il raille la légende de l'âge d'or et décrit avec enthousiasme tous les plaisirs qui abondent à l'entour du mondain.

Pour répondre aux critiques que l'on fit des deux premières pièces il en écrivit une troisième *Sur l'usage de la vie pour répondre aux critiques qu'on avait faites du « Mondain » :*

J'ai chanté la jouissance
Des plaisirs purs et permis,
Et jamais l'intempérance.
Gens de bien, voluptueux,
Je ne veux que vous apprendre
L'art peu connu d'être heureux ;
Cet art qui doit tout comprendre
Est de modérer ses vœux.

---

(1) L'abbé Desfontaines dénonça *Le Mondain*, en le falsifiant, à un certain abbé Couturier, qui avait du crédit sur l'esprit du cardinal Fleury. L'ouvrage fut jugé scandaleux, et Voltaire dut s'exiler en Hollande.

Dans ses *Observations* sur Melon et Dutôt, il analyse la notion de luxe. C'est une notion changeant selon le pays, l'individu et la minute « ou il n'y en a point, ou il est partout ». On ne peut donc proscrire ce qui n'est pas, ou ce qui est dans tout. Voltaire dans ses idées sur le gouvernement est très individualiste : il fait seul la prospérité ou la ruine d'une nation. « Si le commerce et l'industrie languissent, c'est la faute du gouvernement ; s'il prospère, c'est à lui qu'on en est redevable. »

Les princes feront le bonheur de leur peuple en favorisant le travail : au lieu de le réglementer, ce qui l'entrave ou le laissera libre, on augmentera le nombre des travailleurs et avec eux la richesse.

Cependant, comme il importe d'assurer une balance favorable, on établira, à l'encontre de la liberté, des tarifs à la frontière pour aider les industries nationales qui ne peuvent vivre sans protection.

L'impôt, s'employant pour le bien général, profite à tous et à chacun. Payer l'impôt c'est faire des dépenses pour soi-même. Mais il faut procurer à chacun la possibilité de payer l'impôt en donnant à travailler.

Au cas où les impôts ne rentrent pas, Voltaire admet l'augmentation des monnaies qui favorise le débiteur aux dépens du créancier, enrichissant celui qui a le moins.

Pour l'exécution des travaux publics qui font

la matière de l'impôt, on doit employer les pauvres : on supprime ainsi en même temps la misère et l'oisiveté dans le pays.

Les dettes que fait un Etat ne l'appauvrissent pas, tant que ce ne sont pas des dettes extérieures : « Un Etat qui ne doit qu'à lui-même ne peut s'appauvrir, et ces dettes même sont un nouvel encouragement à l'industrie. »

Le numéraire est nécessaire à la prospérité de la nation. Une grande quantité de numéraire alimente le travail, qui augmente la richesse, et la richesse augmente à son tour la quantité que chacun pourra posséder et consommer. L'augmentation des commodités de vie dépend donc de l'abondance du numéraire. Cependant, cet accroissement de la monnaie ne doit pas être illimité et conduire à « la folie de Law ».

La richesse première de la nation n'est pas la monnaie, mais le blé, car il est essentiel à la vie, car les autres, le numéraire même, ne viennent que par surcroît. « La supériorité du pays de blé est démontrée par le livre aussi petit que plein de M. Melon, le premier homme qui ait raisonné en France, par la voie de l'imprimerie, immédiatement après la déraison universelle du système de Law. »

Voltaire n'a fait, on le voit, que résumer les opinions déjà émises par Melon. En dehors des premières critiques de détails, plus haut citées, il l'a combattu seulement sur la question de l'escla-

vage. Il faut, au contraire, dit-il à ce sujet, libérer les hommes autant qu'on le peut; libres, ils seront encouragés à produire, puisqu'ils produiront pour eux. Il voudrait que tous les paysans fussent propriétaires, « l'esprit de propriété double la force de l'homme ». Le paysan, libre sur son bien, ne craindra pas de faire des enfants libres comme lui.

CHAPITRE IV

Melon précurseur des Physiocrates

L'Ecole physiocratique, comme nous l'avons vu (1), marque principalement une réaction contre les préoccupations précédentes uniquement commerciales et industrielles, et contre la politique de règlementation. Sa formule sera : *Retour à la terre* et *laisser faire, laisser passer.*

D'une erreur, on va tomber dans l'erreur contraire : la terre étant fondement et source de toute richesse, on s'en préoccupera exclusivement : les projets sur le blé seront multiples ; pas un physiocrate ne manquera d'y consacrer quelque proposition nouvelle.

Par contre, l'argent va déchoir de son rang de richesse première ; il se subornera de plus en plus à l'acquisition d'une richesse essentielle, celle que produit la terre :

« C'est ainsi que les Physiocrates, en intervertissant les rapports entre l'ensemble des choses matérielles utiles à la vie, propres à satisfaire nos

---

(1) V. *Supra*, page 141.

besoins, et la monnaie, en faisant marcher le valet derrière le maître, suivant le mot de Boisguilbert, la richesse première devant la richesse seconde, selon celui de Lemercier, reportèrent nécessairement leur attention vers les lois selon lesquelles les biens consommables se produisent et se distribuent dans la Société. C'était sous un nouvel aspect le retour à la nature qui caractérise tout le dix-huitième siècle.

« Le commerce extérieur des nations, perdant cette importance ou cette vertu extraordinaire que lui assignait l'Ecole mercantile, l'accumulation indéfinie des métaux précieux, devenait sans objet, car la monnaie, étant désormais subordonnée aux richesses consommables, sa quantité était limitée par les exigences de la fonction intermédiaire qu'elle avait à accomplir. D'inconditionnée, la monnaie était devenue un organe conditionné (1) ».

Le retour à la nature, qui se manifeste dans la recherche et la découverte de lois, va étendre le champ économique. Les lois sont universelles et internationales. Nulle nation ne peut rien entreprendre qui n'ait sa répercussion chez les autres : « Une nation, dit Quesnay, ne pourrait rien entreprendre contre le commerce de son voisinage sans se nuire à soi-même. » Au nationalisme mercanliliste s'oppose l'internationalisme physiocratique.

---

(1) H. Denis. *Histoire des systèmes économiques et socialistes* (1905), page 60 et suivantes.

Lois naturelles, dominant et gouvernant le souverain lui-même, et liberté absolue de la production et de la circulation, d'une part ; retour à l'agriculture, première branche de la production et mépris des richesses monétaires, d'autre part, tels sont les principes de la nouvelle Ecole, la première dans la science économique proprement dite.

*
* *

Ces principes de la nouvelle Ecole se retrouvent tous, au moins en germes, dans l'œuvre de Melon : Cette œuvre se caractérise, en effet, par des tendances à l'expérimentalisme, au libéralisme et au retour à l'agriculture.

Melon n'a pas cru que la réglementation put venir à bout de tous les problèmes sociaux. Le souverain n'est pas maître d'agir à sa guise ; il y a au-dessus de lui des lois qu'il ne peut transgresser. Il n'agit pas sur une table rase ; il prend le gouvernement tel qu'il est et travaille d'après ce qui existe déjà. L'étude des faits est dominante parce que sur elle s'appuie la conduite des Etats.
Chaque peuple est soumis à des lois spéciales que déterminent son histoire, l'influence du lieu, du climat, les événements extérieurs. Les peuples n'ont pas à se jalouser, car leur destinée, qui tient à leur situation propre, est différente. Mais les différentes *îles* sont solidaires, au contraire, dans

leurs intérêts, elles ne peuvent entièrement se passer les unes des autres ; même l'île dominante a besoin d'autres îles qui lui prennent son superflu, sinon son superflu lui devient inutile. « La nation enverra ses denrées surabondantes chez les nations qui les désirent, pour recevoir d'elles ce que leurs terres produisent à l'usage de ses habitants et ce *commerce réciproque contribuera également à la félicité de tous* (1). » Ce ne sont plus les paroles combatives de Colbert. « Nous devons lutter contre les autres nations par notre commerce et notre industrie et les soumettre à notre goût. » Le prince ne tient pas dans ses mains les destinées de la nation ; il peut seulement travailler à son bonheur en n'entravant pas, mais en développant l'initiative et l'activité des habitants. Le principe de la liberté est à la base d'un bon gouvernement. Sans doute, bien des restrictions seront imposées à la volonté des particuliers, mais ce sera dans l'intérêt général, c'est-à-dire dans l'intérêt de la liberté générale, Et même sera-t-il souvent préférable, dans le doute, que cet intérêt général n'ait pas été bien compris du prince, de laisser les hommes libres d'agir à leur guise. Au sujet du *blé,* Melon dit : « Dans l'alternative entre la liberté et la protection, il serait bien moins nuisible d'ôter la protection que la

---

(1) Melon. *Essai sur le Commerce,* page 821.

liberté ; car *avec la liberté la seule force du commerce peut tenir lieu de protection* (1). » Au sujet des défenses d'importation et d'exportation, il dit encore : « Peut-être qu'en permettant tout indistinctement, ce qu'une nation perdrait d'un côté, elle le gagnerait d'un autre, du moins y aurait-il un avantage général, c'est la destruction des fraudes qui occupent pernicieusement tant d'hommes pour et contre (2). »

Ce libéralisme aura pour heureux effet de faire participer chacun au gouvernement de tous. Chacun a son intérêt à assurer le maximum de richesse dans sa nation, qui fait sa propre richesse. Chacun puisera dans son champ d'expérience personnel de nouveaux enseignements dont il fera profiter le souverain, ainsi mieux éclairé par cette participation de tous. La tyrannie odieuse n'existera plus, mais un gouvernement sage et pondéré qui règlera sa conduite selon l'intérêt bien entendu de ses peuples, admis à l'instruire de leurs besoins.

Avec Melon, d'autre part, l'argent n'apparaît plus la richesse essentielle ; il en est une autre qui fait seule l'île dominante : la denrée de première nécessité, le *blé*. « La force d'un pays vient de sa plus grande quantité en denrée de première

---

(1) Melon. *Essai sur le Commerce,* page 716.
(2) Melon. *Essai sur le Commerce,* page 749.

nécessité (1). » Le numéraire, valeur de convention, lui est subordonné : « Il est évident que nous n'irons chercher les marchandises de luxe ou *d'usage de convention* que lorsque nous aurons du superflu en denrées de première nécessité (2). »

Il s'élève vivement contre la dépréciation du prix du blé pour obtenir à bas prix des salaires. L'agriculture doit être, au contraire, le souci constant du législateur : « L'agriculture doit être chez nous le premier objet du commerce (3) ». L'ouvrier agricole est le premier des ouvriers de la nation : « Le laboureur mérite plus d'attention que les autres, parce qu'il est plus nombreux et que son travail est plus essentiel... Négliger cette portion d'hommes à cause de leur prétendue bassesse, est une injustice grossière et dangereuse (4). » L'agriculture est à la base de toute la production nationale ; dépérisse l'agriculture et les impôts ne rentrent plus, les vivres manquent, les manufactures se ferment et les ouvriers vont chercher leur subsistance à l'étranger.

« Un parfait mandarin visite, au printemps, toutes les campagnes ; il honore de quelque distinction le laboureur vigilant et punit celui qui néglige ses terres ; il aide ceux qui ne sont pas en état de les cultiver. Si le laboureur n'a pas de

(1) *Ibid.*, page 711.
(2) *Ibid.*, page 711.
(3) *Ibid.*, page 817.
(4) *Ibid.*, page 800.

quoi avoir un bœuf pour cultiver son champ et manque de grain pour l'ensemencer, il lui prête l'argent nécessaire et lui fournit des grains. En automne, quand la récolte est faite, il se contente de prendre ses avances, sans intérêt. Par cette conduite, le peuple goûte le plaisir d'avoir un magistrat charitable ; le laboureur n'épargne pas sa peine ; les campagnes deviennent un spectacle agréable aux yeux. Dans les hameaux, hommes, femmes, enfants, tout est dans la joie. Partout on comble le mandarin de bénédictions (1) ». Ainsi doit faire notre législateur.

Après cet examen peut-on refuser à Melon d'être un précurseur immédiat des Physiocrates ?

Dans tous les cas, son œuvre demeure celle d'un homme d'esprit et de cœur, puisqu'il a fait consister la gloire du législateur dans le nombre des personnes dont il a fait le bonheur (2), et la gloire d'une nation dans la participation de tous au gouvernement ; et c'est là précisément l'idéal que s'imposeront les hommes futurs.

---

(1) V. *Essai sur le Commerce,* p. 817.
(2) V. *Supra,* p. 166. *Essai sur le commerce,* p. 818.

Vu : *Le Président de la thèse,*
A. MESTRE.

Vu : *Le Doyen,*
HAURIOU.

Vu et permis d'imprimer,
Toulouse, le 17 Novembre 1906.
Le Recteur, Président du Conseil de l'Université,
PERROUD.

ERRATA

Page 14, ligne 4 :
au lieu de V. infra, p. 13, *lire* V. infra, p. 86 et 87.
Page 15, ligne 15 :
au lieu de ne peut, *lire* un peu.
Page 31, ligne 12 :
au lieu de (1), *lire* (2).
Page 38, ligne 5 :
au lieu de littéraire plutôt, *lire* plutôt littéraire.
Page 64, ligne 16 :
au lieu de se pose, *lire* repose.
Page 92, lignes 10 et 22 :
au lieu de l'excessif, *lire* l'exclusif.
Page 109, en note :
au lieu de 10 millions, *lire* 18 millions.
Page 177, ligne 19 :
au lieu de proposition, *lire* proportion.
Page 123, ligne 8 :
au lieu de cherté, *lire* chute.
Page 126, ligne 6 :
au lieu de au pays, *lire* un pays.
Page 126, ligne 18 :
au lieu de proposition, *lire* proportion.
Page 140, ligne 14 :
au lieu de de la terre, *lire*, la terre.
Page 168, en note :
au lieu de Lauson, *lire* Lanson.
Page 172, ligne 6 :
au lieu de celui de Melon, *lire* celui de l'*Essai*.
Page 183, en note :
au lieu de Oucken, *lire* Oncken.
Page 192, ligne 14 :
au lieu de subornera, *lire* subordonnera.
Pages 110, 141, 179, 180, 181, 182, 186 et 189 :
au lieu de Dutôt, *lire* Dutot.

TABLE DES MATIÈRES

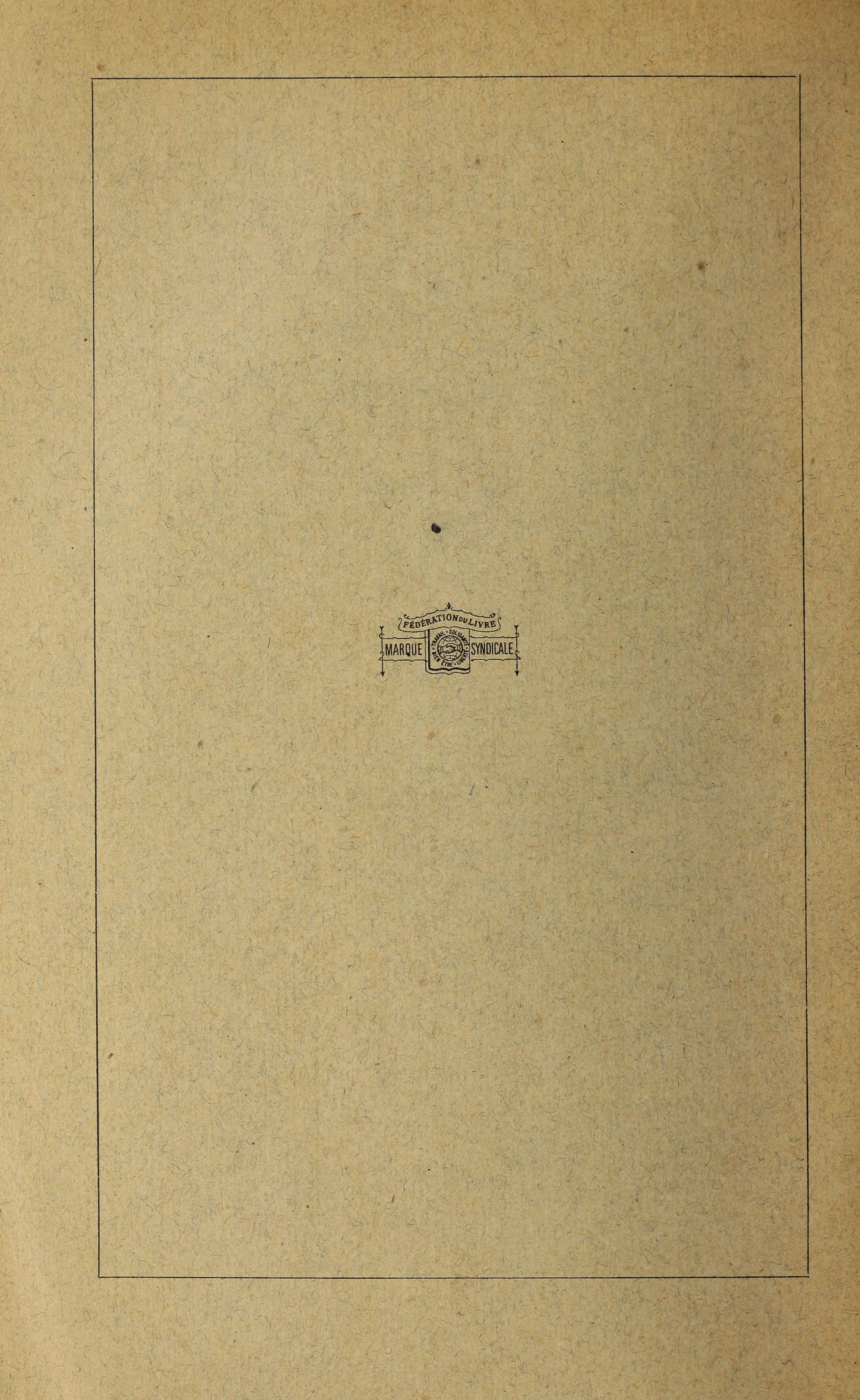
PREMIÈRE PARTIE

DEUXIÈME PARTIE

L'Œuvre

INDEX ALPHABÉTIQUE

Imp. Ouvrière, 53, r. Bayard, Toulouse


FÉDÉRATION DU LIVRE
MARQUE
SYNDICALE